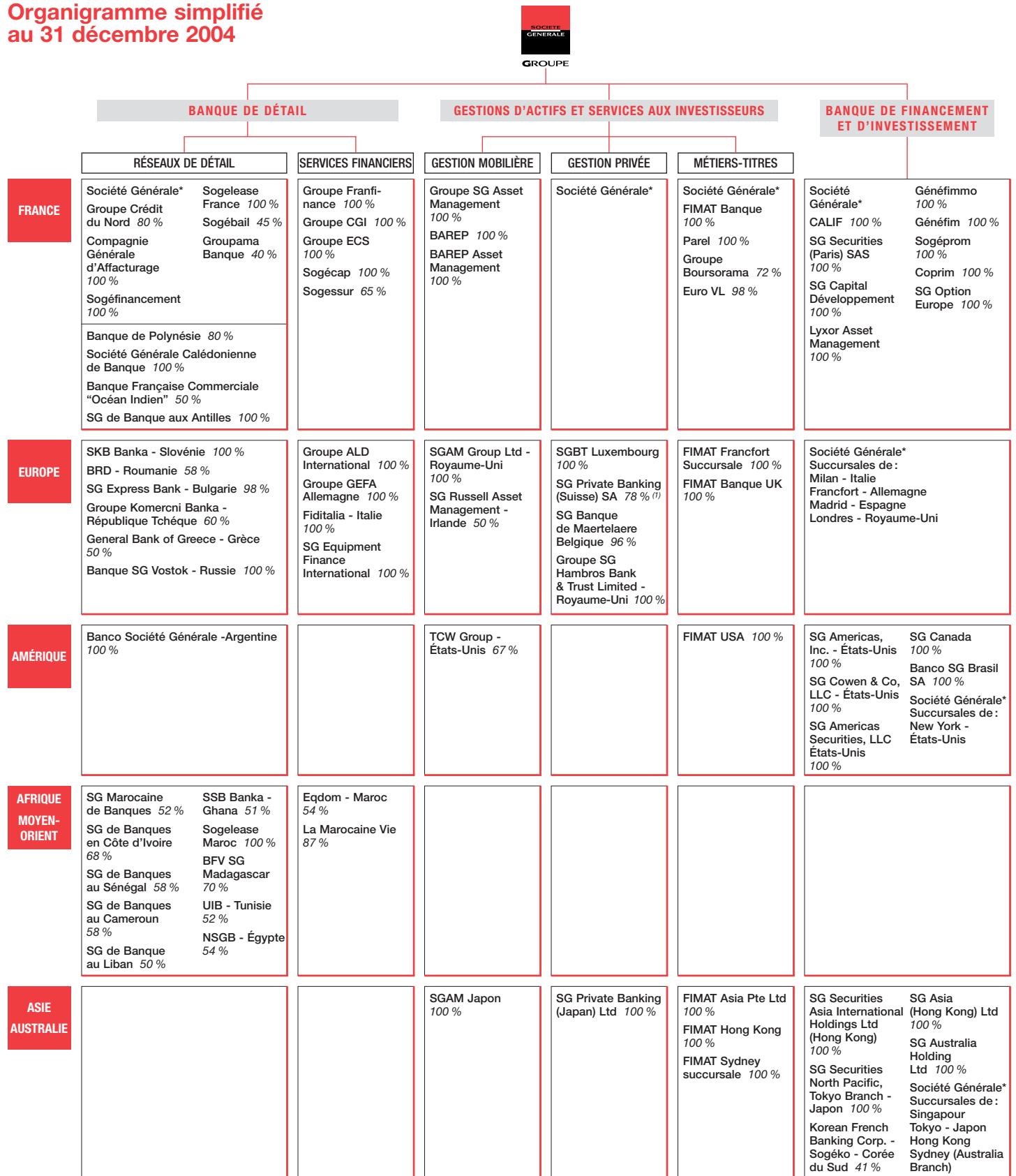


Éléments financiers 2004

Organigramme du Groupe	114
Comptes consolidés	115
Rapport de gestion du Groupe	115
Gestion des risques	133
Ratios réglementaires	150
Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	153
États financiers consolidés	164
Notes annexes	168
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	209
Comptes sociaux	210
États financiers de la Société Générale	210
Résultats financiers des cinq derniers exercices	215
Tableau des filiales et participations	216
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	224
Informations sur le capital	225
Principaux mouvements du portefeuille titres	233
Activité des principales filiales et affiliées	234
Annexe sur les états financiers consolidés 2004 en référentiel IFRS	241
Rapport particulier d'audit des Commissaires aux comptes	272
ÉLÉMENTS JURIDIQUES 2004	273
Table de concordance	311

Présentation des principales activités du groupe Société Générale

Organigramme simplifié
au 31 décembre 2004



(1) Filiale de SGBT Luxembourg.
* Société-mère.

Remarques :
- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du Groupe.
- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Rapport de gestion du Groupe

Activité et résultats du Groupe

L'environnement de l'année 2004 a été caractérisé par une forte croissance de l'économie mondiale, mais une conjoncture économique incertaine en Europe, des marchés actions sans tendance marquée, une baisse des taux d'intérêt et du dollar. Le volume des opérations financières des entreprises européennes est resté limité, notamment pour les opérations de haut de bilan. En revanche, l'environnement de risque de crédit a été très favorable.

Dans ce contexte, le Groupe réalise de très bonnes performances, avec un résultat brut d'exploitation de 5 449 M EUR sur l'année, en forte hausse de 12,7 % ^{(1)*} par rapport à 2003, et un résultat net part du Groupe de 3 125 M EUR, en progression de 25,4 %.

Le retour sur fonds propres après impôt du Groupe est de 18,9 % en 2004 contre 16,2 % en 2003.

Analyse du compte de résultat consolidé

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	16 416	15 637	+ 5 %
Frais de gestion	(10 967)	(10 568)	+ 4 %
Résultat brut d'exploitation	5 449	5 069	+ 7 %
Dotation nette aux provisions	(541)	(1 226)	- 56 %
Résultat d'exploitation	4 908	3 843	+ 28 %
Résultat sur actifs immobilisés	119	397	- 70 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	42	43	- 2 %
Éléments exceptionnels	(20)	(150)	- 87 %
Amortissements des survaleurs	(186)	(217)	- 14 %
Charge fiscale	(1 398)	(1 161)	+ 20 %
Résultat net	3 465	2 755	+ 26 %
Intérêts minoritaires	(340)	(263)	+ 29 %
Résultat net part du Groupe	3 125	2 492	+ 25 %
ROE après impôt	18,9 %	16,2 %	

Au cours de l'année, le Groupe a intégré les sociétés suivantes :

- concernant le Réseau de détail à l'étranger : General Bank of Greece (GBG) suite à une prise de participation majoritaire (50,01 %), ainsi que Sogelease Egypt détenue à 61,73 % ;
- concernant les Services financiers : intégration de l'ensemble des activités Equipment Finance et Factoring du groupe norvégien Elcon, ainsi que de Sagem Lease et de Rusfinance.

Le produit net bancaire s'établit à 16 416 M EUR en 2004. Par rapport à 2003, il s'inscrit en hausse de 6 % ^{(1)*} (5 % en données courantes). Les revenus de la Banque de financement et d'investissement sont stables par rapport à 2003, qui constituait une référence élevée ; les revenus progressent dans tous les autres métiers, notamment dans les relais de croissance du Groupe – Réseaux de détail à l'étranger, Services financiers, Global Investment Management & Services (Gestions d'actifs et Services aux investisseurs).

(1) En excluant la plus-value immobilière exceptionnelle de 187 M EUR enregistrée en produit net bancaire au 1^{er} trimestre 2003.

* À périmètre et change constants.

Les frais généraux progressent de 2,9 %* par rapport à 2003, cette évolution reflétant la poursuite d'une politique d'investissement couplée à un strict contrôle des frais de fonctionnement. En données courantes, cette progression s'établit à 3,8 %. Elle intègre notamment l'effet de la croissance externe.

Le coefficient d'exploitation du Groupe s'inscrit en baisse en 2004, à 66,8 % contre 68,4 % ⁽¹⁾ sur 2003.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe progresse de 12,7 % ⁽¹⁾* (7,5 % en données courantes) par rapport à 2003, à 5 449 M EUR.

Sur l'ensemble de l'année, la charge du risque s'inscrit à un très faible niveau, résultant à la fois d'un environnement de crédit favorable et de facteurs propres au Groupe : politique de diversification systématique du portefeuille d'activité, amélioration des techniques de gestion du risque et couverture prudente des expositions à risque. Le coût du risque des Réseaux de détail en France s'établit à 32 points de base des encours en 2004, confirmant l'amélioration structurelle du profil de risque. La Banque de financement et d'investissement enregistre une reprise nette de 60 M EUR sur l'ensemble de l'année, uniquement par reprise de provisions spécifiques sur créances remboursées ou cédées, sans diminution des provisions générales pour risques de crédits.

Au total, le Groupe réalise un très bon résultat d'exploitation de 4 908 M EUR, en hausse de 36,2 % ⁽¹⁾* par rapport à 2003 (27,7 % en données courantes).

Dans un environnement boursier sans tendance marquée ni opération majeure, le résultat sur actifs immobilisés du Groupe s'établit à 119 M EUR sur l'année.

Après amortissement des survaleurs, charge fiscale (taux annuel effectif d'impôt du Groupe : 28 %) et intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe ressort à 3 125 M EUR, en hausse de 25,4 % sur celui de 2003.

Le retour sur fonds propres après impôt du Groupe (ROE) progresse à 18,9 % sur la période, à comparer à 16,2 % l'année dernière.

Le bénéfice net par action est de 7,65 EUR en 2004, en hausse de 26 % par rapport à 2003.

⁽¹⁾ En excluant la plus-value immobilière exceptionnelle de 187 M EUR enregistrée en produit net bancaire au 1^{er} trimestre 2003.

* À périmètre et change constants.

Activité et résultats des métiers

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe, afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent aux trois métiers stratégiques du Groupe :

- les Réseaux de détail et Services financiers ;
- les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs ;
- la Banque de financement et d'investissement.

En février 2004, le Groupe a créé une nouvelle direction en charge du métier titres dénommée SG GSSI, couvrant l'ensemble des services sur titres et produits dérivés listés. SG GSSI est rattachée à la branche GIMS – Global Investment Management Services (Gestions d'actifs et Services aux investisseurs). Les comptes sont présentés conformément à la nouvelle structure et les historiques ont été retraités en conséquence.

Les pôles d'activité se caractérisent comme suit :

■ **Les Réseaux de détail et Services financiers**, qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, les Réseaux de détail à l'étranger ainsi que les filiales de financements spécialisés aux entreprises (financement des ventes, location d'ordinateurs, location longue durée et gestion de flottes automobiles), les financements aux particuliers et les activités d'assurance-vie et dommages.

■ **Les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs**, qui comprennent la gestion mobilière, la gestion privée et Boursorama, ainsi que le métier titres nouvellement créé. Cette dernière direction regroupe donc les activités exercées par Fimat, *broker* du Groupe spécialisé sur les marchés dérivés listés ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale.

■ **La Banque de financement et d'investissement**, qui regroupe deux types d'activités :

- la Banque de financement et Taux dont :
 - la plate-forme *Debt Finance*, qui regroupe des activités de financements structurés (commerce extérieur, financement de projets, financement d'acquisitions, financements immobiliers, ingénierie financière) et les activités de taux, change et trésorerie ;
 - les activités de financement et de trading sur matières premières ;

- la banque commerciale (financements courants des entreprises en particulier) ;
- les activités Actions et Conseil, qui regroupent :
 - les activités actions (marché primaire, courtage, dérivés, *trading*) ;
 - le conseil (fusions-acquisitions) ;
 - le *private equity*.

À ces trois pôles opérationnels s'ajoute le pôle Gestion propre, qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches. À ce titre, lui sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et l'amortissement des écarts d'acquisition. Par ailleurs, sont attachés à ce pôle les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires et des actifs immobiliers patrimoniaux du Groupe), ainsi que les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles (activités en développement : par exemple Groupama Banque).

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

■ Le principe général retenu est une allocation des fonds propres correspondant aux exigences moyennes requises par les normes réglementaires durant la période, augmentée de la marge prudentielle correspondant à l'objectif que s'est fixé le Groupe eu égard à l'appréciation du risque afférent à son portefeuille d'activités (soit des fonds propres équivalents à 6 % des engagements pondérés).

■ Les fonds propres sont ainsi alloués :

- pour la **Banque de détail**, en fonction des risques pondérés ; s'y ajoute, pour l'assurance-vie, la prise en compte des exigences réglementaires propres à cette activité ;
- pour l'activité de **Gestions d'actifs et Services aux investisseurs**, les fonds propres alloués correspondent au montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres résultant des risques pondérés et, d'autre part, un montant de trois mois de frais de gestion qui constitue la référence réglementaire dans cette activité ;
- pour la **Banque de financement et d'investissement**, en fonction des risques pondérés et de la valeur en risque des activités de marché. Le calcul des risques de marché est effectué sur la base d'un modèle interne validé par la Commission bancaire pour l'essentiel des opérations ;
- les fonds propres alloués au pôle **Gestion propre** correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principa-

lement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres normatifs tels que définis ci-avant et la moyenne des fonds propres comptables part du Groupe, après distribution).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle, qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion propre.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe intégralement réaffectés aux pôles.

Ne restent inscrits dans la Gestion propre que les frais liés aux activités de ce pôle et quelques ajustements techniques.

Provisions

Les provisions sont imputées aux différents pôles, de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les provisions concernant l'ensemble du Groupe et les provisions pour risques pays sont inscrites en Gestion propre.

Résultat sur actifs immobilisés

Le résultat sur actifs immobilisés enregistre principalement les plus-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres, ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe.

Amortissement des survaleurs

L'amortissement des écarts d'acquisition est enregistré dans le pôle Gestion propre.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier

L'année 2004 s'est caractérisée par une très bonne activité commerciale des réseaux France, par la progression marquée des relais de croissance du Groupe, ainsi que par d'excellents résultats de la Banque de financement et d'investissement.

Compte de résultat par métier

En M EUR	Réseaux de détail		Gestions d'actifs et Services aux investisseurs		Banque de financement et d'investissement		Gestion propre et autres		Groupe	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Produit net bancaire	9 685	8 980	2 266	1 983	4 697	4 734	(232)	(60)	16 416	15 637
Frais de gestion	(6 346)	(5 983)	(1 631)	(1 511)	(2 887)	(2 913)	(103)	(161)	(10 967)	(10 568)
Résultat brut d'exploitation	3 339	2 997	635	472	1 810	1 821	(335)	(221)	5 449	5 069
Dotation nette aux provisions	(589)	(647)	(8)	(13)	60	(510)	(4)	(56)	(541)	(1 226)
Résultat d'exploitation	2 750	2 350	627	459	1 870	1 311	(339)	(277)	4 908	3 843
Résultat sur actifs immobilisés	33	6	2	(10)	16	27	68	374	119	397
Résultat des sociétés mises en équivalence	5	13	0	0	28	17	9	13	42	43
Éléments exceptionnels	0	0	0	0	0	0	(20)	(150)	(20)	(150)
Amortissement des survaleurs	0	0	0	0	0	0	(186)	(217)	(186)	(217)
Charge fiscale	(955)	(805)	(193)	(138)	(449)	(295)	199	77	(1 398)	(1 161)
Résultat net	1 833	1 564	436	311	1 465	1 060	(269)	(180)	3 465	2 755
Intérêts minoritaires	(218)	(187)	(44)	(21)	(6)	(8)	(72)	(47)	(340)	(263)
Résultat net part du Groupe	1 615	1 377	392	290	1 459	1 052	(341)	(227)	3 125	2 492
Fonds propres normatifs	8 022	7 238	721	603	3 523	3 498	4 278	4 020	16 544	15 359
ROE après impôt	20,1 %	19,0 %	54,4 %	48,1 %	41,4 %	30,1 %	-8,0 %	-5,6 %	18,9 %	16,2 %

Rappel : les résultats de Gestion d'actifs et Services aux investisseurs sont présentés conformément à la nouvelle structure de management liée à la création du métier titres (SG GSSI - Global Securities Services for Investors) et intègrent les services titres, Fimat et Boursorama. Les historiques ont été retraités en conséquence.

Réseaux de détail et Services financiers

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	9 685	8 980	+ 8 %
Frais de gestion	(6 346)	(5 983)	+ 6 %
Résultat brut d'exploitation	3 339	2 997	+ 11 %
Dotation nette aux provisions	(589)	(647)	- 9 %
Résultat d'exploitation	2 750	2 350	+ 17 %
Résultat sur actifs immobilisés	33	6	x 5,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	5	13	- 62 %
Charge fiscale	(955)	(805)	+ 19 %
Résultat net	1 833	1 564	+ 17 %
Intérêts minoritaires	(218)	(187)	+ 17 %
Résultat net part du Groupe	1 615	1 377	+ 17 %
dont :			
<i>Réseau Société Générale</i>	805	738	+ 9 %
<i>Réseau Crédit du Nord</i>	160	140	+ 14 %
<i>Services financiers spécialisés</i>	385	285	+ 35 %
<i>Banque de détail à l'étranger</i>	265	214	+ 24 %
Coefficient d'exploitation (%)	65,5 %	66,6 %	
Fonds propres moyens part du Groupe	8 022	7 238	+ 11 %
ROE après impôt	20,1 %	19,0 %	

Les Réseaux de détail et Services financiers affichent un résultat net en progression de 17 % et une rentabilité sur fonds propres après impôt de 20,1 % contre 19 % en 2003. Ces résultats reflètent les excellentes performances commerciales et financières réalisées en 2004 par l'ensemble des activités.

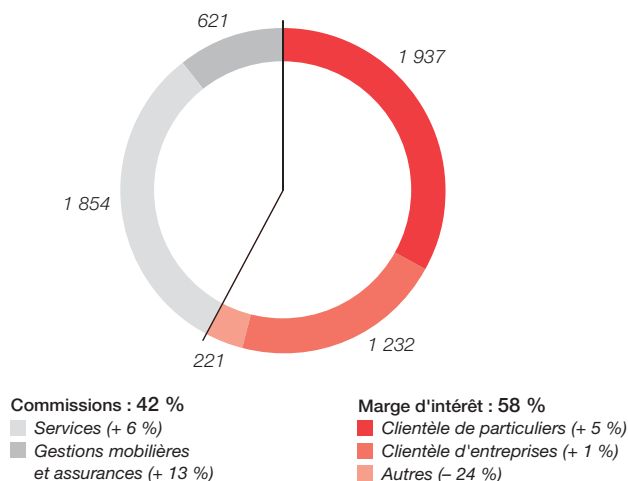
Réseaux France : progression des revenus et rentabilité récurrente

L'environnement du métier de Banque de détail domestique est demeuré peu propice en 2004. Une économie peu vigoureuse et une concurrence rude, alimentée par neuf enseignes nationales, bureaux postaux non compris, n'ont pas favorisé l'activité commerciale. L'étiage historique des taux d'intérêt de marché atteint en fin d'année a continué à peser sur la marge d'intérêt.

Malgré ce contexte, les réseaux Société Générale et Crédit du Nord ont réussi simultanément à poursuivre le développement de leurs fonds de commerce respectifs et à maintenir la croissance de leurs revenus.

En clientèle de particuliers, le nombre de comptes à vue a augmenté de 124 000 sur l'année, soit + 2,2 %, dans un pays bancarisé à près de 100 %.

DÉCOMPOSITION DU PNB 2004 DES RÉSEAUX FRANCE PAR NATURE DE REVENUS



216 millions de contacts ont été enregistrés en 2004, soit une progression de 20 % par rapport à 2003, dont 95 millions via Internet (+ 45 %). L'utilisation des canaux à distance demeure plus marquée dans les réseaux Société Générale et Crédit du Nord que chez les grandes enseignes concurrentes (1).

Les priorités en matière d'épargne et de placements sont allées à l'assurance-vie, qui a enregistré une collecte de 7,3 Md EUR, soit + 17,5 %, à comparer à une tendance globale de marché de + 13 %. 75 000 PERP ont été souscrits dans l'année, avec une qualité de production élevée (montant unitaire moyen de 700 EUR). La production de prêts à l'habitat a atteint 12,8 Md EUR : ce niveau représente une hausse de + 8 % par rapport à la référence historique de 2003, et plus du double du niveau de 2000. L'intensité de la concurrence a exigé un arbitrage attentif entre volume et marge. Entre début 2000 et la fin du deuxième trimestre 2004 (dernière référence publiée par la Banque de France), les encours cumulés des deux marques du Groupe ont progressé à un rythme annuel de 10,4 %, supérieur à celui du marché (+ 8,4 %).

Ce constat vaut également pour les crédits de trésorerie aux particuliers : en 2004, leur encours a augmenté de 7,2 % annuellement, contre 5 % pour le marché.

Un dynamisme comparable a été observé à l'égard des clientèles commerciales. Les deux réseaux ont été attentifs à maintenir leur part de marché en crédits, laquelle a largement progressé depuis janvier 2000. Les encours de crédit progressent de 2,4 % par rapport à 2003, dans un contexte de faible demande de crédits d'investissement et de moindre utilisation des lignes à court terme, du fait de l'aisance de la situation de trésorerie de la plupart des contreparties.

Sur le plan financier, le PNB consolidé des deux réseaux croît de 3,9 % par rapport à 2003.

La hausse de la marge d'intérêt est restée modeste sur l'année (+ 1 % par rapport à 2003). L'impact positif de l'excellente tenue des encours de dépôts à vue (+ 7,1 %) a été compensé, trimestre après trimestre, par l'érosion du taux de marge de leur remplacement provoquée par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt de marché à long terme.

Le produit des commissions s'est accru de + 8,1 % sur l'année, avec une solide progression des commissions financières (+ 13,1 %). L'augmentation des commissions de service (+ 6,5 %), plus modeste, incorpore un effet-prix réduit, inférieur à l'inflation. En effet, les deux enseignes ont veillé à conserver le positionnement tarifaire très compétitif mis en valeur par les différents comparatifs publics.

L'adaptation des réseaux se poursuit. L'ouverture de 49 agences Société Générale et de 19 agences Crédit du Nord vise à optimiser la couverture géographique des réseaux des deux enseignes. En parallèle, dans le cadre de la rationalisation de ses dispositifs, le réseau Société Générale poursuit la centralisation de ses back offices : le nombre de dispositifs locaux est ainsi passé de 136 à 111 entre 2000 et 2004.

La hausse des frais généraux est restée maîtrisée (+ 3,2 % sur l'année), en dépit de la poursuite – en ligne avec les objectifs – des investissements de productivité.

Le coefficient d'exploitation est en diminution, à 68,9 % sur 2004, contre 69,4 % en 2003.

Le résultat brut d'exploitation annuel s'élève à 1 823 M EUR, en progression de 5,4 % par rapport à 2003.

Le coût du risque diminue et atteint en base annuelle un niveau de 32 points de base rapporté aux encours contre 37 points de base en 2003.

(1) Source : Operbac 2004.

Le résultat net part du Groupe s'inscrit à 965 M EUR pour l'exercice 2004, en augmentation de 9,9 % sur 2003, et le ROE après impôt atteint 20,3 % en 2004, contre 19,7 % un an plus tôt.

Réseaux de détail à l'étranger : confirmation d'un potentiel de croissance rentable

Les Réseaux de détail à l'étranger constituent l'un des relais de croissance majeurs du Groupe.

Leur développement repose sur quatre principes :

- des investissements ou/et des acquisitions sur des marchés à fort potentiel ;
- des dispositifs de distribution adaptés à chacun des environnements locaux et recherchant la fidélisation à long terme des clients ;
- une stricte maîtrise des risques ;
- un équilibre géographique permettant la répartition des risques.

En 2004, le centre de gravité du pôle a poursuivi son déplacement vers l'Europe : 70 % des revenus générés par le pôle sur l'année proviennent de filiales implantées dans des États membres de l'Union européenne ou candidats à l'entrée dans cette dernière.

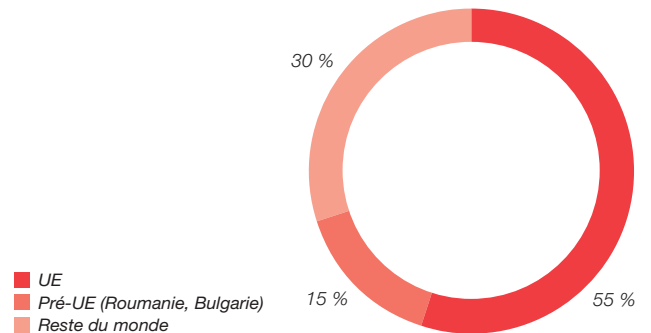
La croissance externe a continué en 2004, avec notamment l'acquisition de 50,01 % de General Bank of Greece et l'augmentation de la participation au capital de la Banque Roumaine de Développement (portée à 58,3 %). À l'inverse, la cession de l'activité de détail en Argentine – marché non stratégique pour le Groupe – a été engagée.

Parallèlement, la croissance organique s'est poursuivie avec un accent particulier dans les filiales européennes (République tchèque, Roumanie, Bulgarie), mais aussi en Russie et en Égypte.

Le fonds de commerce a continué à croître à un rythme soutenu : le Groupe compte désormais 5,4 millions de clients particuliers, dont 4 millions dans les pays européens. L'accroissement net en 2004 s'est élevé à + 458 000 à périmètre constant (+ 10 % par rapport à fin 2003), dont + 292 000 en Europe. Les encours de dépôts et de crédits progressent rapidement, respectivement de 9,1 %* et 13,4 %*, l'augmentation étant très marquée en clientèle de particuliers.

Cette vive dynamique commerciale s'accompagne du souci de la qualité de service : Komerční Banka a ainsi remporté le prix de "Banque de l'année" en République tchèque, attribué lors du concours *MasterCard Bank of the Year*.

DÉCOMPOSITION DU PNB 2004 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Les revenus augmentent fortement de 7,3 %* entre 2003 et 2004 (16,3 % en données courantes). Au total, à 1 979 M EUR, le PNB annuel du pôle représente 12 % de celui du Groupe, contre 6 % en 2000.

L'évolution des frais généraux est restée contenue (+ 3,1 %* par rapport à 2003), alors même que des investissements de croissance et de productivité significatifs ont été engagés (création de nouveaux guichets, mutualisation des infrastructures informatiques et monétiques).

Le coefficient d'exploitation, pénalisé momentanément par l'intégration de la nouvelle filiale grecque, demeure stable à 61,3 % sur l'année.

La charge du risque, à 161 M EUR en 2004, s'inscrit à nouveau à un niveau bas.

En résultante, le résultat d'exploitation progresse de 20,5 % sur l'année.

Le résultat net part du Groupe croît de 23,8 % par rapport à 2003 et le ROE après impôt atteint 33 % en 2004 contre 32,1 % en 2003.

* À périmètre et change constants.

Services financiers : une contribution en croissance

Le pôle des services financiers comprend principalement deux lignes-métiers : **Financements spécialisés** et **Assurance-vie**.

Financements spécialisés

Comme les Réseaux de détail à l'étranger, les Financements spécialisés constituent un axe de développement majeur du Groupe.

Fruit d'une succession d'acquisitions et d'investissements en croissance organique poursuivie en 2004, la ligne-métier est devenue un grand acteur européen diversifié, et en expansion constante. Plus de 60 % des revenus sont générés hors de France. Les trois métiers de Financements spécialisés aux entreprises se positionnent dans les tout premiers rangs européens.

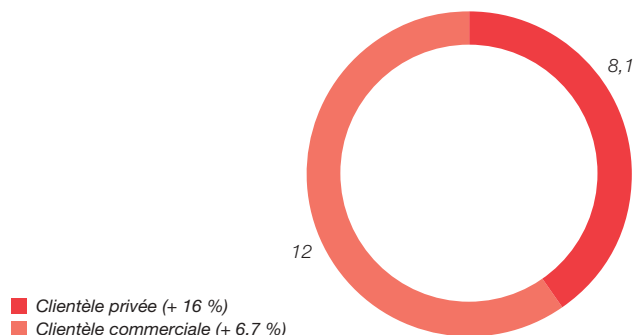
L'activité de crédit à la consommation du Groupe a atteint une taille significative. Le rythme de croissance annuel moyen des revenus a dépassé 26 % depuis l'année 2000. En dépit d'un marché français hésitant, la production en crédit à la consommation a crû de 10 % par rapport à 2003, avec notamment de bonnes performances de Franfinance et de Fidelity. Le contexte de taux d'intérêt bas a favorisé la bonne tenue des marges sur les nouveaux crédits. Les encours ont progressé de 16 % en rythme annuel. Deux développements ont particulièrement marqué l'exercice : le lancement de l'activité en Russie et un accord de principe pour l'acquisition de 75 % de Hanseatic Bank, filiale bancaire de la société de vente par correspondance Otto. L'intégration de Hanseatic Bank, quatrième acteur du crédit à la consommation en Allemagne, doublera les encours de crédit à la consommation du Groupe outre-Rhin.

S'agissant du **financement des ventes et des biens d'équipement professionnels**, SG Equipment Finance a vu sa production en Europe augmenter légèrement en 2004, la bonne tenue des marchés d'Europe de l'Est compensant la faiblesse de la demande dans l'Europe de l'Ouest. L'évolution du coût du risque est restée bien orientée. SG Equipment Finance a poursuivi sa stratégie de croissance au cours de l'année, avec l'acquisition des activités Equipment Finance et Factoring d'Elcon Finans, leader en Norvège.

En **location longue durée de véhicules automobiles**, ALD Automotive a poursuivi en 2004 l'extension de son réseau international, avec la création d'implantations en Suisse, Ukraine, Russie, Roumanie, Slovaquie et dans les pays baltes. Au dernier trimestre, ALD a par ailleurs acquis Fleet Partner Nordic, société suédoise gérant un

ENCOURS DE CRÉDIT 2004 – Variation en % sur 2003

En Md EUR



parc de 2 300 véhicules. Au total, la taille du parc de véhicules gérés, qui atteint 558 000 véhicules à fin 2004 (+9,5 % par rapport à fin 2003), place ALD International au troisième rang européen (n° 2 en termes d'encours).

La production d'ECS, n° 1 européen de la **location et gestion de parcs informatiques**, est en progression de 6 % par rapport à 2003, tirée par l'activité à l'international, notamment en Espagne où a été acquise la filiale locale du groupe Parsys.

Au total, les revenus de la ligne-métier Financements spécialisés augmentent de 7 %* par rapport à 2003 ; le ROE après impôt atteint 18,7 % sur l'année.

Assurance-vie

En Assurance-vie, Sogécap a enregistré sur l'année une collecte en progression de 17 % par rapport à celle, déjà élevée, de 2003, à un rythme supérieur à celui de la moyenne du marché français des filiales bancaires (+ 14 %). En conséquence, sa part du marché des bancassureurs atteint 14,3 % en termes de chiffre d'affaires. Le produit net bancaire annuel de l'assurance-vie progresse de 26 %* par rapport à 2003.

Dans son ensemble, le pôle des Services financiers a dégagé en 2004 un résultat d'exploitation en hausse de 36,5 %, avec un ROE après impôt de 15,6 %, en progression sur celui enregistré en 2003 de 13,4 %.

* À périmètre et change constants.

Gestions d'actifs et Services aux investisseurs : forte hausse de l'activité et des résultats sur l'année

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	2 266	1 983	+ 14 %
Frais de gestion	(1 631)	(1 511)	+ 8 %
Résultat brut d'exploitation	635	472	+ 35 %
Dotation nette aux provisions	(8)	(13)	- 38 %
Résultat d'exploitation	627	459	+ 37 %
Résultat sur actifs immobilisés	2	(10)	n/s
Charge fiscale	(193)	(138)	+ 40 %
Résultat net	436	311	+ 40 %
Intérêts minoritaires	(44)	(21)	x 2,1
Résultat net part du Groupe	392	290	+ 35 %
<i>dont :</i>			
<i>Gestion mobilière</i>	234	188	+ 24 %
<i>Gestion privée</i>	92	67	+ 37 %
<i>GSSI + Boursorama</i>	66	35	+ 89 %

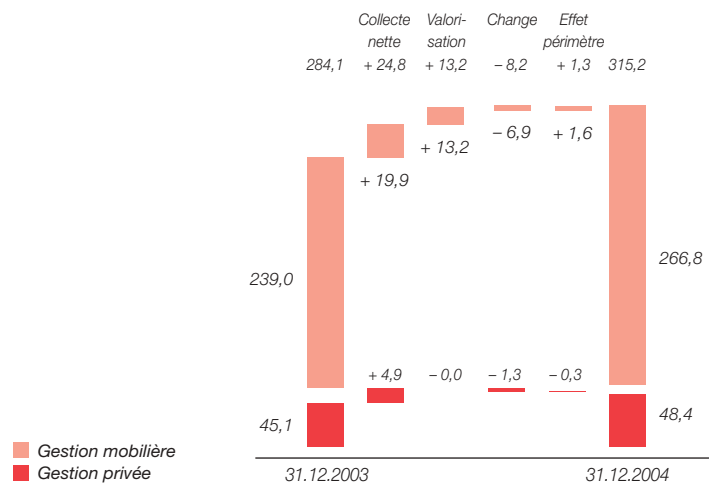
Le pôle Global Investment Management & Services (GIMS) regroupe les activités de gestion mobilière (SG Asset Management), de banque privée (SG Private Banking), ainsi que le métier titres (SG GSSI) et le courtage en ligne (Boursorama).

La dynamique de développement du pôle est forte : la collecte nette atteint le niveau record de 24,8 Md EUR sur l'année, soit un montant plus de deux fois supérieur à celui de l'année dernière. Au 31 décembre 2004, l'encours d'actifs sous gestion atteint 315 Md EUR ; cet encours n'inclut pas les actifs gérés par Lyxor Asset Management (43,3 Md EUR au 31 décembre 2004), dont les résultats sont consolidés dans la ligne-métier Actions et Conseil, ni les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de détail en France (environ 70 Md EUR pour un seuil supérieur à 150 000 EUR). Les actifs en conservation du métier titres progressent quant à eux de 9 % en un an et atteignent 1 115 Md EUR au 31 décembre 2004. Le nombre de lots traités par Fimat en 2004 croît fortement (+ 23 % par rapport à 2003) et s'élève à 600 millions.

Les résultats financiers du pôle sont également en forte croissance en 2004 : le résultat d'exploitation est en hausse de 36,6 % par rapport à 2003, le coefficient d'exploitation s'inscrit en forte baisse de plus de 4 points à 72 % et le résultat net part du Groupe atteint 392 M EUR, en progression de 35,2 %.

ACTIFS GÉRÉS

En Md EUR





Gestion mobilière

Acteur global, SG Asset Management dispose de positions fortes sur les quatre grands bassins d'investissement mondiaux.

En 2004, SG Asset Management a poursuivi sa stratégie de croissance fondée sur le développement d'une offre innovante (gestion alternative et produit à fort alpha notamment) et sur le développement de partenariats structurants : en Asie, SG Asset Management a ainsi renforcé son dispositif grâce à l'acquisition de Resona AM, filiale de gestion d'actifs du cinquième groupe bancaire japonais, aux accords de joint-venture avec le groupe coréen IBK et avec State Bank of India, premier groupe bancaire d'Inde ; au total, avec sa présence en Chine, SG Asset Management a ainsi l'accès direct à 350 millions de nouveaux clients particuliers en Asie.

La compétence de SG Asset Management est reconnue : en France, SG Asset Management a été nommée meilleur *Asset Manager* par les institutionnels pour la deuxième année consécutive⁽¹⁾.

La collecte nette sur 2004, triplée par rapport à celle enregistrée en 2003, s'établit à 19,9 Md EUR, dont 6,7 Md EUR en fonds actions et diversifiés et 3,2 Md EUR sur des supports de gestion alternative ; la contribution de TCW a été particulièrement forte (9,4 Md EUR). Le *cross-selling* entre les différentes plates-formes représente 6,7 Md EUR.

Au total, les actifs gérés par SG Asset Management s'établissent à près de 267 Md EUR à fin 2004, contre 239 Md EUR à fin 2003, malgré un effet change négatif de 6,9 Md EUR.

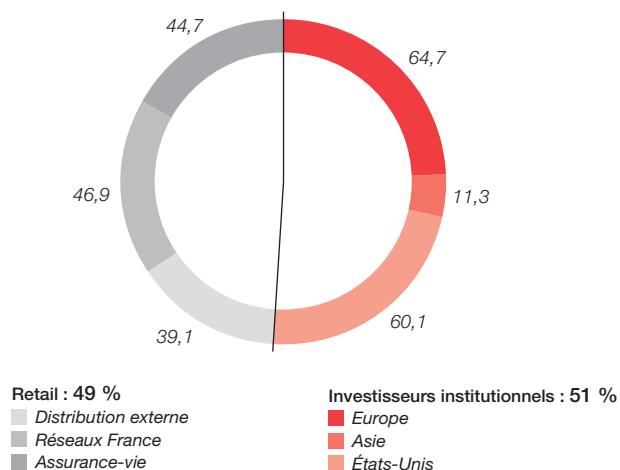
La répartition des actifs entre investisseurs institutionnels et clientèle privée reste équilibrée. Les actifs gérés pour le compte des investisseurs institutionnels s'élèvent à 136,1 Md EUR, soit 51 % des encours. Par ailleurs, la diversification géographique des encours gérés, gage de bonnes résistances aux crises éventuelles des marchés locaux, se poursuit.

La part actions, diversifiés et gestion alternative progresse à 55 % (contre 54 % en 2003). Les encours gérés en gestion alternative représentent 13 % des actifs gérés à fin 2004 contre 12 % en 2003.

Le produit net bancaire affiche une croissance significative de 18,8 %* (15 % en données courantes) par rapport à 2003.

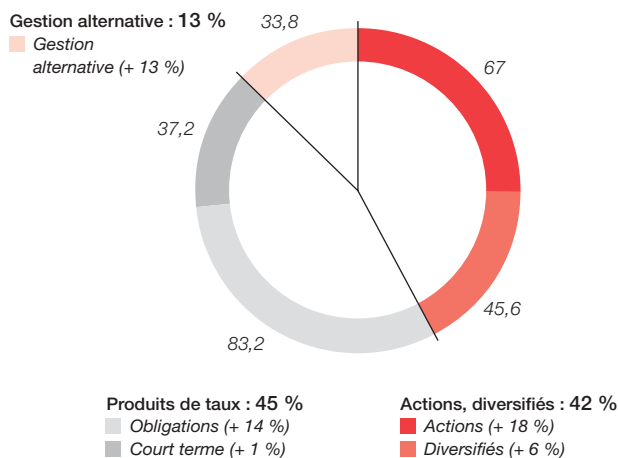
DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR TYPE DE CLIENTÈLE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En Md EUR



DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR PRODUIT

En Md EUR



(1) Source : Amadéis, février 2005.

* À périmètre et change constants.

La hausse des frais de gestion (+ 13,9 %* par rapport à 2003) reste très inférieure à la croissance des revenus et intègre notamment l'évolution des rémunérations variables liée à la forte augmentation de l'activité.

Le résultat d'exploitation annuel est en hausse de 28,2 %* (25,5 % en données courantes) par rapport à 2003.

Gestion privée

Le développement commercial est resté très soutenu, avec un rythme élevé de collecte nette : + 4,9 Md EUR sur 2004 (correspondant à un rythme de progression de 11 % des actifs gérés).

Au total, les actifs gérés s'établissent à 48,4 Md EUR ⁽¹⁾ à fin 2004, contre 45,1 Md EUR à fin 2003, malgré un effet change négatif de 1,3 Md EUR. On note un fort accroissement des actifs gérés en produits structurés.

Le produit net bancaire de la ligne-métier progresse sensiblement sur l'année (+ 15,8 %* par rapport à 2003, + 23,5 % en données courantes) et, malgré le coût des renforcements commerciaux et des projets informatiques en Suisse et en Asie, la hausse des frais de gestion en 2004 reste limitée (+ 8,7 %* par rapport à 2003, + 14,5 % en données courantes).

Le résultat d'exploitation s'inscrit donc en forte hausse de 30,1 %* (+ 44,7 % en données courantes) par rapport à 2003.

SG GSSI et Boursorama

SG GSSI et Boursorama constituent, aux côtés de SG Asset Management et SG Private Banking, la troisième ligne-métier de la branche Global Investment Management & Services.

Malgré un environnement contrasté, l'activité commerciale est demeurée soutenue. Le pôle Brokers de SG GSSI confirme son excellent positionnement (5,1 % de part de marché mondiale en exécution et compensation sur produits dérivés listés au quatrième trimestre). Le nombre de fonds administrés par le pôle Investisseurs de SG GSSI progresse de 13 % en un an. La stratégie de diversification de Boursorama vers la collecte d'épargne, notamment en OPCVM, est un succès.

Le produit net bancaire de cette ligne-métier progresse sur l'année de 11,5 %* (+ 14,3 % en données courantes) par rapport à 2003.

Les frais de gestion augmentent à un rythme inférieur à celui des revenus (6,5 %* par rapport à 2003, soit 7,9 % en données courantes) alors qu'ils intègrent des dépenses exceptionnelles liées à la mise en œuvre de rationalisations.

Le résultat d'exploitation est multiplié par deux* par rapport à 2003 (+ 36,6 % en données courantes).

(1) Non inclus les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de détail en France (environ 70 Md EUR pour un seuil supérieur à 150 000 EUR).

* À périmètre et change constants.

Banque de financement et d'investissement : une excellente année

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	4 697	4 734	- 1 %
Frais de gestion	(2 887)	(2 913)	- 1 %
Résultat brut d'exploitation	1 810	1 821	- 1 %
Dotations nettes aux provisions	60	(510)	n/s
Résultat d'exploitation	1 870	1 311	+ 43 %
Résultat sur actifs immobilisés	16	27	- 41 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	28	17	+ 65 %
Charge fiscale	(449)	(295)	+ 52 %
Résultat net	1 465	1 060	+ 38 %
Intérêts minoritaires	(6)	(8)	- 25 %
Résultat net part du Groupe	1 459	1 052	+ 39 %
Fonds propres moyens part du Groupe	3 523	3 498	+ 1 %
ROE après impôt	41,4 %	30,1 %	

La contribution de la Banque de financement et d'investissement au résultat net part du Groupe est en forte hausse sur l'année, à 1 459 M EUR (+ 38,7 % par rapport à 2003).

Le ROE après impôt s'élève en 2004 à 41,4 %, contre 30,1 % en 2003.

Cette performance provient d'abord de la politique d'augmentation et de diversification des revenus. C'est dans ce cadre que la Banque de financement et d'investissement a mis en place un plan regroupant plusieurs initiatives de croissance sur des segments porteurs, s'appuyant sur une politique sélective d'embauches.

Cette performance reflète également l'excellence du pôle, à la fois :

- **sur le plan mondial**, trois distinctions majeures ont été attribuées pour 2004 à l'activité des dérivés sur actions par les revues *The Banker*, *IFR* et *Risk Magazine*, et le titre de meilleur arrangeur mondial en financements export et en financements structurés de matières premières a été à nouveau décerné par le magazine *Trade Finance* ;
- **et en Europe**, avec un leadership renforcé sur ses métiers cibles (n° 5 sur le marché de capitaux de dette en euros et n° 1 en Espagne, troisième arrangeur de financements de projets en Europe), comme en France où SG CIB est la première banque sur les marchés de capitaux de dettes et d'actions et n° 1 sur la recherche actions (Extel).

Les frais généraux de la Banque de financement et d'investissement sont en légère baisse par rapport à 2003 : cette évolution reflète le plein effet des plans d'économies achevés en 2003 et la politique de maîtrise des coûts, alors que le pôle poursuit ses investissements ciblés conformément à sa stratégie.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à un niveau bas de 61,5 % sur 2004, identique à celui atteint en 2003. Le résultat brut d'exploitation affiche une hausse de 2,1 %* par rapport à 2003 (- 1 % en données courantes).

Dans un contexte de risque de crédit très favorable, la Banque de financement et d'investissement enregistre une reprise nette de provisions de 60 M EUR sur l'année. Très peu de nouveaux dossiers ont fait l'objet de provisionnement ; des reprises de provisions spécifiques ont été effectuées, soit du fait de l'évolution favorable de la situation des contreparties, soit parce que les créances ont été soldées ou cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille de crédits. Il n'a pas été opéré de reprise sur le stock de provisions générales pour risques de crédit constituées aux États-Unis et en Europe.

Les risques de marché sont encadrés : la VaR moyenne annuelle reste à un niveau modéré, à 24,5 M EUR sur l'année (23,7 M EUR en 2003).

* À périmètre et change constants.

Banque de financement et Taux

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	2 698	2 870	- 6 %
Frais de gestion	(1 571)	(1 584)	- 1 %
Résultat brut d'exploitation	1 127	1 286	- 12 %
Dotations nettes aux provisions	106	(473)	n/s
Résultat d'exploitation	1 233	813	+ 52 %
Résultat sur actifs immobilisés	18	29	- 38 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	27	17	+ 59 %
Charge fiscale	(296)	(173)	+ 71 %
Résultat net	982	686	+ 43 %
Intérêts minoritaires	(6)	(8)	- 25 %
Résultat net part du Groupe	976	678	+ 44 %
Fonds propres moyens part du Groupe	3 168	3 104	+ 2 %
ROE après impôt	30,8 %	21,8 %	

Dans un environnement de marché plus difficile qu'en 2003, les revenus de la **Banque de financement et Taux** sont en léger retrait de -3,1 %* (-6 % en données courantes) par rapport à l'année dernière, qui marquait une référence très élevée. L'activité, tant des

financements structurés que des marchés de capitaux de dette, et les activités commerciales de taux ont été bonnes ; elles ont permis de compenser en partie le recul prévu des revenus de trésorerie, qui restent cependant à un niveau satisfaisant.

Actions et Conseil

En M EUR	2004	2003	Variation
Produit net bancaire	1 999	1 864	+ 7 %
Frais de gestion	(1 316)	(1 329)	- 1 %
Résultat brut d'exploitation	683	535	+ 28 %
Dotations nettes aux provisions	(46)	(37)	+ 24 %
Résultat d'exploitation	637	498	+ 28 %
Résultat sur actifs immobilisés	(2)	(2)	n/s
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	0	n/s
Charge fiscale	(153)	(122)	+ 25 %
Résultat net part du Groupe	483	374	+ 29 %
Fonds propres moyens part du Groupe	355	394	- 10 %
ROE après impôt	136,1 %	94,9 %	

* À périmètre et change constants.

Le pôle **Actions et Conseil** progresse significativement en 2004 (+ 8,8 %* par rapport aux revenus de 2003, + 7,2 % en données courantes). La performance des Dérivés sur actions a été remarquable, en progression sur 2003, tant pour l'activité pour la clientèle que pour l'activité pour compte propre. Les métiers de Cash Actions et Conseil ont connu un niveau d'activité satisfaisant sur le marché primaire et une reprise des volumes moyens en secondaire en 2004, mais ont subi la faiblesse du marché des convertibles en France et en Europe par rapport à 2003. Les revenus du quatrième trimestre incluent l'impact positif de la cession du portefeuille de Private Equity Europe.

Gestion propre

En M EUR	2004	2003
Produit net bancaire	(232)	(60) ⁽¹⁾
Frais de gestion	(103)	(161)
Résultat brut d'exploitation	(335)	(221)
Dotations nettes aux provisions	(4)	(56)
Résultat d'exploitation	(339)	(277)
Résultat sur actifs immobilisés	68	374
Résultat des sociétés mises en équivalence	9	13
Éléments exceptionnels	(20)	(150)
Amortissement des survaleurs	(186)	(217)
Charge fiscale	199	77
Résultat net	(269)	(180)
Intérêts minoritaires	(72)	(47)
Résultat net part du Groupe	(341)	(227)

Sur l'année, la Gestion propre enregistre, après amortissement des survaleurs pour 186 M EUR, un résultat net part du Groupe négatif de 341 M EUR.

La politique de réduction engagée sur le portefeuille de participations industrielles a été poursuivie en 2004. Au 31 décembre 2004, la valeur nette comptable du portefeuille s'établit à 1,6 Md EUR (contre 2,6 Md EUR au 31 décembre 2003), faisant ressortir une plus-value latente de 0,3 Md EUR.

Politique financière

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier one) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de rating nécessaire pour les activités de marché.

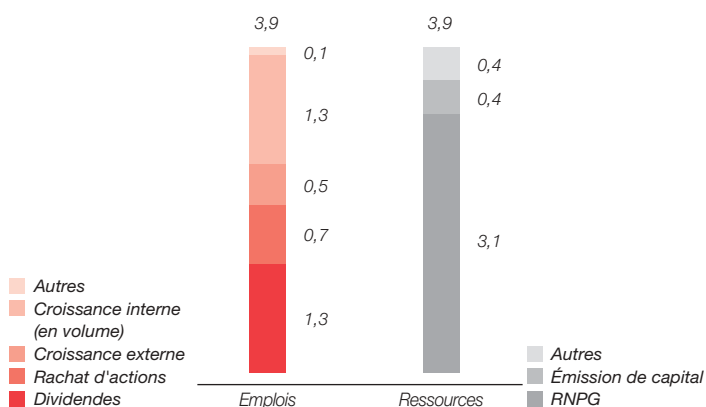
Le niveau des fonds propres "durs" (ratio Tier one) se situe à fin 2004 à 8,5 % et résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice.

■ En ressources :

- le résultat net part du groupe à 3,1 Md EUR ;
- le produit des émissions de capital réservées aux salariés pour 0,4 Md EUR ;
- divers éléments, dont l'amortissement des *goodwills* et la variation des réserves, pour 0,4 Md EUR hors impact des variations du dollar américain.

■ En emplois :

- le financement de la croissance interne : 1,3 Md EUR en 2004, hors effet change reflétant la croissance de l'ensemble des métiers du Groupe ;
- le financement de la croissance externe : 0,5 Md EUR en 2004 ;
- le dividende servi au titre de l'exercice 2004, en augmentation de 32 % par rapport à 2003 (taux de distribution de dividendes de 43 % en 2004) ;
- le montant des rachats d'actions, destinés notamment à compenser l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés pour 10,4 millions d'actions rachetées en 2004, soit 0,7 Md EUR.



(1) Le PNB de 2003 intégrait une plus-value immobilière exceptionnelle de 187 M EUR.

* À périmètre et taux de change constants.

Évolutions récentes et perspectives

Dans la continuité des années précédentes, le Groupe aura en 2005 quatre priorités : le maintien de l'équilibre de son portefeuille d'activités et de ses risques, l'élargissement de son fonds de commerce en Europe, la recherche de croissance à long terme et l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Pour parvenir à ces objectifs, le Groupe dispose de perspectives de croissance satisfaisantes dans tous ses métiers, qui lui permettront de continuer à marier rentabilité élevée et préservation d'un profil de risques diversifié et équilibré :

Les réseaux France conforteront leurs positions solides, tout en procédant à des ouvertures d'agences et en bénéficiant de la banque multicanal, mise en place au sein du réseau Société Générale, et de la réussite du modèle de banque régionale de proximité, retenu par le Crédit du Nord.

La Banque de financement et d'investissement mettra à profit son leadership sur les produits dérivés (actions, matières premières, devises et taux), sur les financements structurés et sur les marchés de capitaux en euro pour poursuivre sa croissance dans les pays européens clés et demeurer un des acteurs les plus innovants du marché. Pour ce faire, elle a mis au point un ensemble d'initiatives ciblées (*Turbo Growth Venture 2008*) témoignant de son dynamisme.

Les relais de croissance que sont les Services financiers spécialisés, la Banque de détail à l'étranger et les Gestions d'actifs et Services aux investisseurs continueront à apporter une contribution significative à la croissance des résultats du Groupe. L'accompagnement de leur croissance organique comme la réalisation du maximum de synergies (informatique des implantations de Banque de détail à l'étranger, coordination de l'offre commerciale des Services financiers spécialisés, ventes croisées entre les différentes plates-formes et entités de Gestions d'actifs, etc.) seront poursuivis.

En complément de ces initiatives organiques, les opportunités d'acquisitions et de partenariats continueront à être examinées avec un intérêt tout particulier et en restant très vigilants dans nos critères d'appréciation en matière de risques, de rentabilité et d'intégration.

Dans le même temps, l'efficacité opérationnelle sera régulièrement améliorée grâce à la rationalisation constante et nécessaire des dispositifs et des processus, en front office comme en back office, dans les métiers comme dans les directions fonctionnelles.

Évènements postérieurs à la clôture

Acquisition de 75 % du capital de Hanseatic Bank

La Société Générale a acquis 75 % du capital de Hanseatic Bank, filiale du groupe Otto, pour un montant de 190 M EUR.

Hanseatic Bank sera intégrée dans les comptes du groupe Société Générale début 2005.

Cette transaction s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe dans les Services financiers spécialisés. Suite à cette acquisition, la Société Générale sera parmi les premiers prestataires de crédit à la consommation en Allemagne, avec un encours total de crédit d'environ 2,6 Md EUR.

Cession de la filiale argentine Banco Société Générale Argentine (BSGA)

Le groupe Société Générale a annoncé en novembre 2004 la cession de la BSGA au groupe bancaire argentin Banco Banex SA. Soumise aux approbations réglementaires usuelles, l'opération sera conclue au cours du 1^{er} trimestre 2005.

Analyse du bilan consolidé

En Md EUR au 31 décembre	2004	2003	Variation
ACTIF			
Emplois de trésorerie et interbancaires	26,1	26,0	+ 0,1 %
Crédits à la clientèle	198,9	177,1	+ 12,3 %
Opérations sur titres ⁽¹⁾	245,4	226,0	+ 8,6 %
<i>dont titres reçus en pension livrée</i>	76,8	75,4	+ 2,0 %
Placements nets des compagnies d'assurances	49,0	42,9	+ 14,2 %
Autres comptes financiers	70,5	56,6	+ 24,5 %
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	32,6	21,4	+ 52,3 %
Valeurs immobilisées	11,2	10,8	+ 3,7 %
Total actif	601,1	539,4	+ 11,4 %
PASSIF			
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽²⁾	162,9	147,1	+ 10,7 %
Dépôts de la clientèle	174,5	160,2	+ 8,9 %
Dettes obligataires et subordonnées ⁽³⁾	18,5	17,3	+ 6,9 %
Opérations sur titres	98,5	92,9	+ 6,0 %
<i>dont titres donnés en pension livrée</i>	61,1	51,7	+ 18,1 %
Autres comptes financiers et provisions	76,9	59,4	+ 29,5 %
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	34,9	23,7	+ 47,3 %
Provisions techniques compagnies d'assurances	46,8	41,2	+ 13,6 %
Fonds propres et FRBG :	23,0	21,3	+ 8,0 %
<i>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</i>	0,3	0,3	-
<i>Intérêts minoritaires</i>	2,1	2,0	+ 5,0 %
<i>Actions de préférence</i>	2,0	2,1	- 4,8 %
<i>Capitaux propres part du Groupe</i>	18,6	16,9	+ 10,1 %
Total passif	601,1	539,4	+ 11,4 %

(1) Y compris les titres reçus en pension livrée, antérieurement classés en emplois interbancaires.

(2) Y compris les TCN émis antérieurement, classés en dettes représentées par un titre.

(3) Y compris les TSDI.

Au 31 décembre 2004, le total du bilan consolidé s'élève à 601,1 Md EUR, en hausse de 11,4 % par rapport au 31 décembre 2003. L'impact de la dépréciation du dollar représente une baisse de 9,2 Md EUR (- 1,7 % du total bilan).

Les principaux changements de périmètre intervenus entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 sont constitués par l'acquisition de 50,01 % de General Bank of Greece et d'Elcon. Ces acquisitions contribuent, à hauteur de + 4,2 Md EUR, à l'évolution du bilan consolidé du Groupe.

Principales évolutions du bilan consolidé

Les crédits à la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2004 à 198,9 Md EUR, en progression de 12,3 % par rapport au 31 décembre 2003 et en hausse de 9,5 % à périmètre constant. Cette évolution traduit notamment :

- la croissance des crédits aux particuliers, tirée par les prêts immobiliers (+ 13,2 %) ;
- la hausse des crédits de trésorerie (+ 19,2 %), aux entreprises (+ 18,2 %) et aux particuliers (+ 8,1 %).

L'encours des dépôts de la clientèle s'élève à 174,5 Md EUR au 31 décembre 2004. Il progresse de 8,9 % par rapport au 31 décembre 2003 et de 7,5 % à périmètre constant. Cette évolution reflète notamment la croissance des dépôts et des comptes d'épargne à régime spécial à vue de la clientèle de particuliers, ainsi que des autres dépôts de la clientèle financière.

Le portefeuille titres s'élève à 245,4 Md EUR au 31 décembre 2004, en hausse de 8,6 % par rapport au 31 décembre 2003 ; l'effet de la dépréciation du dollar est de -6,2 Md EUR. Cette évolution est liée à la hausse du portefeuille d'effets publics (+ 34,3 %) et du portefeuille obligataire (+ 10,3 %).

Les autres comptes financiers, à l'actif comme au passif, progressent sensiblement entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004. Cette progression est due principalement à la hausse des primes sur instruments conditionnels achetés (+ 52,3 %) et vendus (+ 47,3 %).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 18,6 Md EUR au 31 décembre 2004 contre 16,9 Md EUR au 31 décembre 2003. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat réalisé sur l'exercice 2004 : + 3,1 Md EUR ;
- l'augmentation de capital réservée au personnel : + 0,4 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2003 : - 1 Md EUR ;
- la variation de l'autocontrôle : - 0,7 Md EUR.

Après la prise en compte du fonds pour risques bancaires généraux, qui s'élève au 31 décembre 2004 à 284 M EUR (contre 312 M EUR au 31 décembre 2003), des intérêts minoritaires (2,1 Md EUR) et des actions de préférence (2 Md EUR), les fonds propres globaux du Groupe s'élèvent à 23 Md EUR au 31 décembre 2004.

Ils contribuent à un ratio international de solvabilité de 11,86 % au 31 décembre 2004. La part des fonds propres "durs" (Tier one) représente 8,54 % sur un total de 215 Md EUR d'engagements pondérés, qui reflète la solidité financière du Groupe.

Situation d'endettement du Groupe

La politique d'endettement du groupe Société Générale répond aux besoins de refinancement des activités, tout en assurant deux objectifs principaux. D'une part, le Groupe poursuit une politique active de diversification de ses sources de refinancement, qui en assure ainsi la stabilité : au 31 décembre 2004, la part des ressources clientèle et des ressources issues des activités d'assurance dans le refinancement du Groupe se monte à 221,3 Md EUR (soit 36,8 % du passif du Groupe) ; la part des ressources interbancaires et des ressources issues du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à

261,4 Md EUR (soit 43,5 % du passif du Groupe), le reste du refinancement étant constitué des fonds propres, des dettes obligataires et subordonnées et des autres comptes financiers et provisions. D'autre part, la structure du refinancement du Groupe par maturités et par devises permet de maîtriser sa politique de transformation et de réduire son exposition aux risques de variation de change.

Passage aux normes IAS (*International Accounting Standards*)

Principales différences identifiées entre les normes actuellement appliquées par le groupe Société Générale et les normes IFRS (*International Financial and Reporting Standards*) adoptées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen (ARC)

L'ensemble des principes comptables appliqués par le Groupe, en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable est présenté de façon détaillée en Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces principes diffèrent dans certains de leurs aspects de ceux qui devront être appliqués par les sociétés cotées à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément au règlement européen publié par la Commission européenne le 19 Juillet 2002. L'Europe a choisi comme référentiel comptable européen les normes IFRS, sous réserve que celles-ci soient validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen.

En conséquence, les différences identifiées à ce stade ne tiennent pas compte des normes IFRS non adoptées par l'ARC, ni des révisions non encore approuvées par l'ARC des normes adoptées, ni des projets encore sous forme d'exposés sondages qui seront publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

Les principales différences identifiées à ce jour entre les normes IFRS validées par l'ARC et les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés du groupe Société Générale, relatifs à l'exercice 2004, sont exposés dans une annexe au rapport annuel, et qui contient :

- les Notes 1 et 2 qui décrivent les options comptables ayant servi de base à l'élaboration de comptes 2004, retraités selon les normes IFRS applicables en 2004 ;
- une note spécifique dédiée aux normes IAS applicables en 2005, avec un exposé des principales différences concernant le traitement des instruments financiers et les opérations relatives aux activités d'assurance.

Organisation du programme d'adaptation du Groupe aux normes IFRS

Le groupe Société Générale a initié début 2002 ses premiers travaux d'analyse des impacts de la mise en place des normes IFRS en Europe. Dès la publication en juillet 2002 du règlement européen confirmant le planning de mise en œuvre, la création de structures projet a été engagée. Un programme de niveau Groupe a été organisé début 2003, afin d'assurer la coordination des différents projets et d'en assurer le suivi au niveau de la Direction générale. Un Comité de pilotage se réunit trimestriellement à cet effet. Le Directeur du programme est rattaché hiérarchiquement au Directeur financier du Groupe.

Le programme prend en charge pour le compte du Groupe l'analyse des normes IAS, leur interprétation, et leur traduction en principes comptables pour le Groupe. Il assure la coordination fonctionnelle (vérification de conformité aux normes IFRS du Groupe) des adaptations de systèmes et de processus, et vérifie la qualité des informations produites par des tests et un processus de certification. Un chantier de conduite du changement a été initié afin de coordonner les actions de formation, de communication et d'adaptation des pratiques.

Le programme regroupe un ensemble de projets, chaque projet étant doté d'une direction de projet et de moyens spécifiques. Des projets ont été créés au niveau de chaque métier, et pour chacune des directions fonctionnelles concernées.

État d'avancement des travaux de mise en place des nouvelles normes

À fin 2003, la plupart des normes IFRS applicables en 2005 avaient donné lieu à une première analyse et à une étude d'impact. Les impacts les plus significatifs sur les systèmes ont ensuite fait l'objet de spécifications, et ont été développés et mis en service en 2004. Les adaptations ont porté à la fois sur les systèmes opérationnels (calcul des données nécessaires à la comptabilisation selon les nouvelles normes), mais aussi sur les systèmes comptables des entités, et de consolidation et de *reporting* du Groupe : le *reporting* est désormais basé sur un nouveau plan de comptes Groupe tenant compte de l'ensemble des normes IFRS (y compris 32 et 39).

L'année 2004 a permis la production, à chaque arrêté trimestriel, de comptes selon le périmètre des normes validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen, et pour lesquelles l'IASB a formulé une exigence de production de comptes comparatifs. Ces comptes sont présentés dans la brochure IAS qui est annexée au rapport annuel.

Les actions de formation générale aux normes IAS engagées en 2003 ont été poursuivies en 2004, et complétées de formations à caractère plus opérationnel. Des formations complémentaires sur les normes 32 et 39 ont aussi été organisées.

Les processus opérationnels ont fait l'objet de tests en grandeur réelle, afin de vérifier le correct fonctionnement des systèmes et le niveau de préparation des équipes.

Le Groupe est désormais en situation de produire ses comptes consolidés 2005 selon les normes IFRS validées par l'Europe.

Une demi-journée de communication spécifiquement dédiée aux IAS a été organisée le 27 septembre 2004, conformément aux recommandations du CESR (*Committee of European Securities Regulators*) et de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), qui préconisent une communication progressive sur les changements induits par les normes IAS.

Gestion des risques

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont les suivants :

- **le risque de crédit** (incluant le risque pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières.
- **le risque de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.
- **le risque structurel** : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées.
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques juridiques et environnementaux) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La Société Générale cherche en permanence avec des moyens importants, à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités. Ces aménagements ont été opérés dans le respect de deux principes fondamentaux de la gestion des risques bancaires, formalisés par les règlements 1997-02, 2001-01 et 2004-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière :

- une stricte indépendance de la filière risques par rapport aux hiérarchies opérationnelles,
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La Direction des risques, qui dépend directement de la Direction Générale, a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace. Regroupant et intégrant des équipes de modélisation des risques, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs-conseils et d'économistes, cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays, risques de marché et risques opérationnels ;
- participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contribue à l'appréciation indépendante des risques de crédit en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux ;
- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (Corisq) réunissant les membres du Comité exécutif et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce en tant que de besoin sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.), gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (client ou métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité nouveau produit de la branche concernée. Ce Comité nouveau produit a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soient dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

Les risques de crédit

L'approbation des risques

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagement est organisée sur la base de quatre grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales d'une part et de la filière risques de crédit d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant sur deux pôles, Paris et New York, les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

Le Comité des risques procède régulièrement à une évaluation transversale des concentrations existantes ou potentielles dans le portefeuille du groupe Société Générale. La gestion des risques de concentration du Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures incluant un système d'encadrement des grandes expositions par grande catégorie de risque, des études de corrélation et des modèles de *stress test* visant à évaluer les pertes potentielles sur un segment de portefeuille en cas de crise.

La Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc. qu'elle juge nécessaires, à un moment donné, pour encadrer les risques transversaux présentant de fortes corrélations.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise in fine à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les lignes-métiers utilisatrices des lignes et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

Le suivi et l'audit des risques

Chaque entité commerciale du Groupe (incluant les salles de marché) dispose des outils d'information lui permettant de vérifier au quotidien le respect des limites allouées à chacune de ses contreparties.

À ce suivi permanent s'ajoute un contrôle de second niveau exercé à l'échelon des directions commerciales du siège, qui s'appuient à cet effet sur le système d'information communautaire "risques" développé dans la banque au cours des dernières années. Ce système permet aujourd'hui la centralisation en une base de données unique de la quasi-totalité des engagements portés par les entités opérationnelles du Groupe, la consolidation des expositions par contrepartie ainsi que leur rapprochement avec les autorisations ; il constitue par

ailleurs le socle des analyses de portefeuille (par pays, secteur d'activité, type de contreparties...) indispensables à un pilotage actif des risques.

L'évolution de la qualité des encours d'engagements donne lieu à un examen régulier, au moins trimestriel, dans le cadre des procédures d'inscription en "noms sous surveillance" et d'arrêtés des provisions, fondées sur un échange contradictoire entre les directions commerciales et la filière risques. La Direction des risques procède également à des audits d'engagements sur la base de contrôles sur pièces ou dans les différentes entités opérationnelles du Groupe. Ces contrôles sont eux-mêmes régulièrement complétés par les missions de vérification de l'Inspection générale pour le compte de la Direction générale.

Le Comité des comptes du Conseil d'administration de la banque est tenu périodiquement informé des principales évolutions relatives aux méthodes et procédures de gestion des risques ainsi qu'aux besoins de provisionnement. Il examine le rapport relatif aux risques établi au titre de l'article 43 modifié du règlement 1997-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière avant sa communication au Conseil d'administration.

La mesure des risques

Après avoir réalisé à la fin des années 1980 une quantification du risque de contrepartie propre aux opérations de marché, la Société Générale a engagé durant la seconde moitié des années 1990, un important chantier de quantification de l'ensemble de ses risques de crédit dans le cadre d'une approche de la rentabilité de type RAROC (*Risk Adjusted Return On Capital*, Rentabilité du capital ajustée du risque). L'un des buts majeurs recherchés est d'estimer ex-ante les pertes attendues au cours du cycle d'activité sur les opérations de crédit, au moyen de méthodes quantitatives.

Notation interne

En réponse à ce besoin, le Groupe a adopté une échelle de notation interne comparable à celles des agences externes. Elle comprend 22 classes de risques dont trois concernant les contreparties sensibles/défaillantes (correspondant aux encours comptables classés en douteux et douteux compromis).

Le dispositif de notation du Groupe est constitué d'un ensemble de méthodes et d'outils, chacun étant adapté aux spécificités des clients (taille, nationalité, secteur d'activité, ...) et aux caractéristiques des transactions (sûretés, garanties, échéance, type d'opération). Il permet de fournir une estimation de la perte moyenne et du capital par client et par opération.

Les modèles de notation mis en place au sein du Groupe ont été construits à travers un processus de collaboration très étroite entre les experts bancaires (filiales commerciale et risque) et les équipes de modélisation. Ils font par ailleurs l'objet d'une maintenance méthodologique.

Les notations risques sont déterminées à l'origine d'une relation ou d'une opération, puis régulièrement revues et/ou modifiées dès qu'un événement le justifie.

La notation permet de comparer les degrés de risque de différentes opérations de crédit, de déterminer le niveau de délégation applicable et d'analyser les caractéristiques globales du portefeuille.

Elle constitue le fondement de l'analyse RAROC (tarification des crédits, rentabilité de la transaction et de la relation, allocation de capital économique).

Les outils mettant en œuvre les méthodes de notation et de mesure du risque et de la performance ajustée du risque sont aujourd'hui largement diffusés au sein du groupe Société Générale.

Ils sont régulièrement utilisés par les chargés de clientèle et les responsables de risques afin de cerner l'ensemble des déterminants du risque, fixer des limites d'exposition et calculer une rentabilité ajustée du risque.

L'approche notation fait ainsi partie intégrante des processus de décisions et d'encadrement du risque de crédit.

Au niveau portefeuille, une méthodologie intégrant des corrélations entre zones géographiques, industries et notation des contreparties, a été développée en vue d'estimer les pertes potentielles sur la base d'un intervalle de confiance prédéterminé. Ces techniques permettent d'évaluer les pertes exceptionnelles en cas de dégradation importante des conditions économiques.

À l'échelle du Groupe, les outils contribuent à l'analyse de rentabilité du client et à une gestion active du portefeuille d'engagements.

Ils constituent un support pour l'allocation de capital mise en œuvre par la Direction financière.

L'ensemble de ces outils, en cours d'adaptation pour satisfaire aux exigences des futures normes relatives aux fonds propres réglementaires (Bâle II), serviront de base au calcul du nouveau ratio réglementaire.

Analyse du portefeuille de crédit

Encours sur la clientèle de particuliers et d'entreprises

Au 31 décembre 2004, les crédits (bilan + hors bilan, bruts des provisions affectées) accordés par le groupe Société Générale à sa clientèle non bancaire représentent 304 Md EUR (dont 205 Md EUR d'encours au bilan). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 6 % de ce portefeuille.

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS COMMERCIAUX DU GROUPE AU 31.12.2004

(hors particuliers)

Opérateurs Télécom	4 %	Bâtiment et Travaux Publics	3 %
Administration publique et Éducation	7 %	Bois - Imprimerie - Édition	2 %
Santé - Action sociale	2 %	Industrie textile	1 %
Industrie des biens d'équipement	4 %	Commerce de gros	7 %
Production électricité, gaz, eau	4 %	Commerce de détail	6 %
Construction de moyens de transport	5 %	Restauration - Hôtellerie	2 %
Agro-alimentaire	4 %	Activités financières	15 %
Chimie - Pharmacie	4 %	Services aux entreprises	6 %
Métallurgie - Minéraux	3 %	Activités immobilières	8 %
Production de combustibles et carburants	3 %	Activités associatives et récréatives	3 %
		Services de transports	5 %
		Divers	2 %

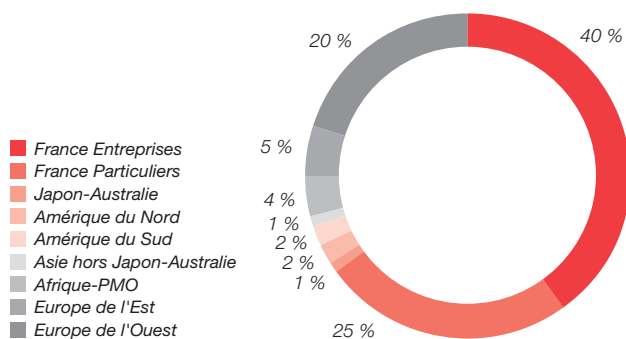
Total engagements bilan + hors bilan : 241 Md EUR

Le portefeuille présente une bonne diversification sectorielle, globalement en ligne avec la structure du PIB mondial. Un seul secteur représente plus de 10 % du total des encours du Groupe (entités financières hors banques) ; il se caractérise par un coût du risque modéré.

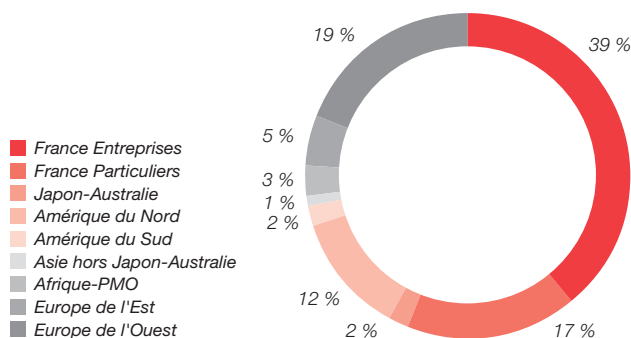


VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE AU 31.12.2004 (y compris particuliers)

■ Engagements bilan (205 Md EUR) :



■ Engagements bilan + hors bilan (304 Md EUR) :



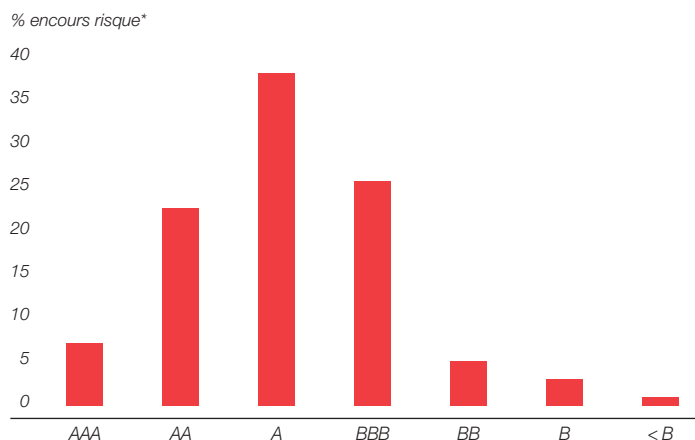
Au 31 décembre 2004, 89 % des encours du Groupe (bilan + hors bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Plus de la moitié des concours sont portés par une clientèle française (39 % sur les entreprises et 17 % sur les particuliers).

Engagements sur les contreparties bancaires

Les autorisations sur les contreparties bancaires et assimilées sont définies à partir d'une cotation interne des établissements et à l'intérieur d'une grille de limites maximales (déclinées par *ratings* et par classes de durée) approuvée par la Direction Générale.

Au 31 décembre 2004, les engagements bancaires bilan (hors titres reçus en pension) + hors bilan s'élèvent à 27 Md EUR (hors risque de livraison et de remplacement).

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DES RISQUES* SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31.12.2004



Équivalent S & P du *rating* interne

* Risque débiteur (y compris risques émetteur) et risque de remplacement hors encours douteux.

Les risques sur la clientèle bancaire se concentrent très largement (à 91 %) sur des établissements classés par les agences de *rating* en catégorie *Investment Grade*. L'exposition sur les établissements *non Investment Grade* concerne principalement des réserves auprès de banques centrales de pays où la Société Générale est implantée pour son activité de détail. Pour le reste, l'exposition est très divisée et exclusivement à court terme. De fait, le coût du risque de la Société Générale sur ses contreparties bancaires demeure structurellement très faible.

Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur pays émergents sur clientèle de particuliers et d'entreprises sont encadrés par des limites validées une fois par an par la Direction générale. Excluant désormais les pays ayant rejoint l'Union européenne au 1^{er} mai 2004, ils représentent moins de 7 % du portefeuille de crédits.

Au 31 décembre 2004, près de 60 % (7,4 Md EUR) des encours non couverts concernent la Banque de détail – caractérisée par une importante division des risques – le reste correspond aux activités de la Banque de financement et d'investissement.

■ Banque de détail

Au titre de la Banque de détail, la part des encours nets du Groupe, hors pays ayant rejoint l'UE, s'élèvent à 7,4 Md EUR au 31 décembre 2004, contre 6,3 Md EUR en 2003. Ce montant inclut les engagements par signature et tient compte de l'intégration en 2004 de Société Générale Yugoslav Bank A.D. (impact : 0,2 Md EUR). Par ailleurs, un encours de 1,1 Md EUR est couvert par des provisions spécifiques. Le portefeuille se répartit entre quinze pays, situés dans quatre zones géographiques (Europe de l'Est, Bassin méditerranéen, Afrique francophone, Amérique latine). Les engagements correspondants sont en majorité exprimés en monnaie locale et refinancés localement.

ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS*

(y compris nouvelles acquisitions) - Banque de détail

En Md EUR	31.12.2003	31.12.2004
Particuliers	1,7	2,1
Entreprises	4,6	5,3
Total	6,3	7,4

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques.

De plus, les engagements sur les pays adhérents à l'Union Européenne depuis le 1^{er} mai 2004, non repris ci-dessus, représentent 9,4 Md EUR à fin 2004 (contre 8,1 M EUR en 2003).

■ Banque de financement et d'investissement

Au titre de la Banque de financement et d'investissement, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques ou par des couvertures (OPACE, gage espèces) représente 5,3 Md EUR au 31 décembre 2004 (dont près de 50 % sur des pays classés *Investment Grade*) hors pays ayant rejoint l'UE au 1^{er} mai 2004, en hausse par rapport au 31 décembre 2003 (4,8 Md EUR).

ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS*

Banque de financement et d'investissement

En Md EUR	31.12.2003	31.12.2004
Risque pays atténué**	2,2	2,1
Risque pays standard	2,6	3,2
Total	4,8	5,3

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces)

** Opérations pour lesquelles la structure de la transaction atténue le risque pays sans le supprimer (préfinancement export avec paiement off shore, assurance du risque politique, participation à des financements par des Institutions Financières Internationales).

Par ailleurs, les encours couverts par des provisions spécifiques s'élèvent à 0,3 Md EUR.

Les engagements net de provisions sur les pays ayant rejoint l'UE, non repris ci-dessus, représentent 0,3 Md EUR au 31 décembre 2004 et 0,4 Md EUR au 31 décembre 2003.

Couverture des risques de crédit et provisions

Gestion du portefeuille de crédits

■ Organisation

Au sein de la Banque de financement et d'investissement, un département de gestion du portefeuille de crédit a été mis en place depuis cinq ans. Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit qui peuvent affecter le portefeuille. Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps via une conjonction de réductions organiques des expositions et de couverture sur le marché secondaire et/ou cessions d'actifs.

■ Utilisation des dérivés de crédits

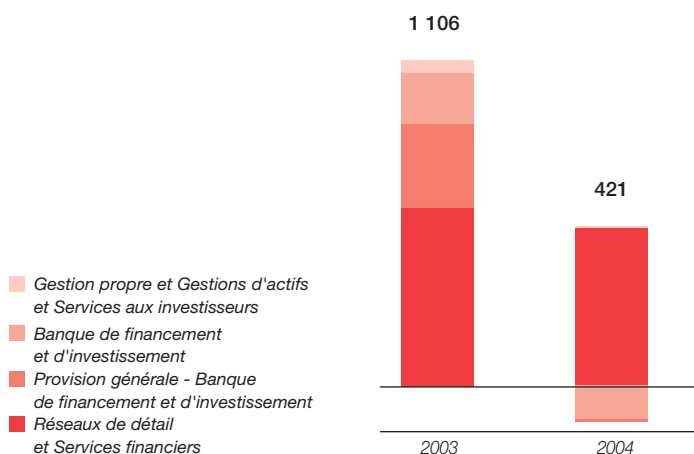
Le Groupe utilise les dérivés de crédits dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits (*portfolio management*) où ils permettent principalement une gestion de la concentration de nos encours de crédits corporate. Cette activité permet de réduire les expositions sur certaines contreparties.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors bilan parmi les engagements de garanties reçus. Les positions sont à ce jour quasi exclusivement acheteuses de protections. En position nominale, le montant des *Credit Default Swaps* (CDS) acquis à fin décembre 2004 s'élève à 6,5 Md EUR avec une maturité résiduelle moyenne de 2,9 ans (positions acheteuses de protection).

Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2004

La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2004 s'élève à 421 M EUR, contre 1 106 M EUR au 31 décembre 2003 soit une baisse de 62 %.

ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2004 (hors litiges)



Le coût du risque (hors litiges) du Groupe en 2004 s'inscrit par conséquent en baisse, à 20 points de base, contre 59 points de base en 2003.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la charge sur risques avérés sur la banque de financement : peu de nouveaux dossiers provisionnés et des reprises de provisions spécifiques sur créances remboursées ou cédées.

Il n'y a pas eu en 2004 de mouvement significatif affectant le niveau des provisions générales.

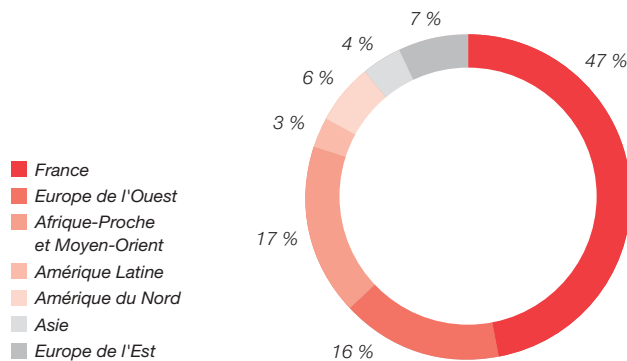
■ Provisions sur risques de crédit

Le provisionnement de nos risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances s'élève à 10,3 Md EUR au 31 décembre 2004.

Ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 7 Md EUR au 31 décembre 2004.

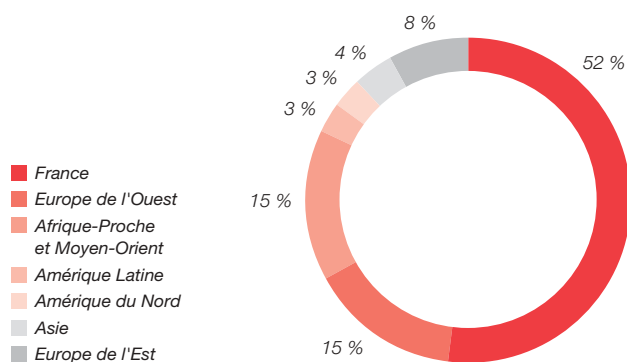
En tenant compte du stock de provisions spécifiques, du stock de provisions risques-pays et de provisions générales (8,0 Md EUR au total), les créances douteuses et litigieuses du Groupe sont couvertes à 77 %.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31.12.2004



Total créances douteuses et litigieuses : 10,3 Md EUR

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS SPÉCIFIQUES AU 31.12.2004



Total stock de provisions spécifiques : 7,0 Md EUR

Provisions générales sectorielles et risque-pays

Le montant des provisions générales sectorielles (hors provisions risques-pays) pour l'ensemble du Groupe s'élève à 572 M EUR au 31 décembre 2004 contre un stock de 558 M EUR à fin 2003.

Au-delà du provisionnement habituel des risques de crédit, la banque dispose d'une provision générale risques-pays destinée à couvrir son exposition sur pays émergents. Au 31 décembre 2004, cette provision s'établit globalement à 432 M EUR.

Hedge funds

La croissance des actifs gérés par les *hedge funds* a été particulièrement vive au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, la Société Générale a accru ses relations avec les *hedge funds*. Ceux-ci sont en effet devenus des intervenants majeurs de marché et sont donc des clients importants de nos lignes-métiers transactionnelles, en même temps que supports à des produits de gestion vendus à notre clientèle d'investisseurs.

Cette clientèle génère des risques spécifiques en raison de l'absence de réglementation entourant leur activité, et de la corrélation forte entre risques de crédit et risques de marché. Afin de maîtriser ces risques, la Société Générale a adopté un dispositif spécifique de contrôle reposant sur trois éléments :

- Une méthodologie de stress test pour calculer les risques de marchés et de financement garantis par des parts de *hedge funds*.
- Un processus de *due diligence* et de suivi des performances des fonds réalisés par des équipes de différents secteurs de la Banque bénéficiant de contacts à des niveaux variés chez les *hedge funds*, mais opérant selon des procédures et modalités validées par la Direction des risques.
- Une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *hedge fund* et un suivi quotidien des risques de contrepartie et de marché.

Les activités réalisées par l'ensemble des entités du Groupe sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées par deux limites globales fixées par la Présidence :

- Une limite exprimée en crédit VaR encadrant le risque de remplacement.
- Une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

Les risques de marché

Organisation

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- du développement des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les centres opératoires, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des front offices, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les front offices ;

- la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à la Société Générale repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...), qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au front office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

La Valeur en Risque à 99 % (VaR)

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'amélioration continue, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre suivi en VaR. La quasi-totalité des risques de marché pris par le Groupe sont suivis en VaR et, en particulier, ceux afférents aux activités et aux produits les plus complexes. Seules quelques entités n'ont pas été intégrées dans le processus VaR, et les risques de marché qui s'y trouvent sont des risques résiduels.

Les risques de taux ou de change résultant des activités de Banque de détail ou de Banque commerciale sont inclus dans ce périmètre de suivi en VaR dans les cas où ces risques sont transférés aux départements en charge des activités de marché.

La méthode retenue est celle de la "simulation historique", qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés et les phénomènes de distributions non normales des variations des paramètres de marché. Elle repose en effet sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risque représentatifs du risque des positions de la Société Générale (taux d'intérêt, cours des

actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de près de 10 000 facteurs de risque ;

- détermination de 250 scénarios correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non-linéarité des positions.

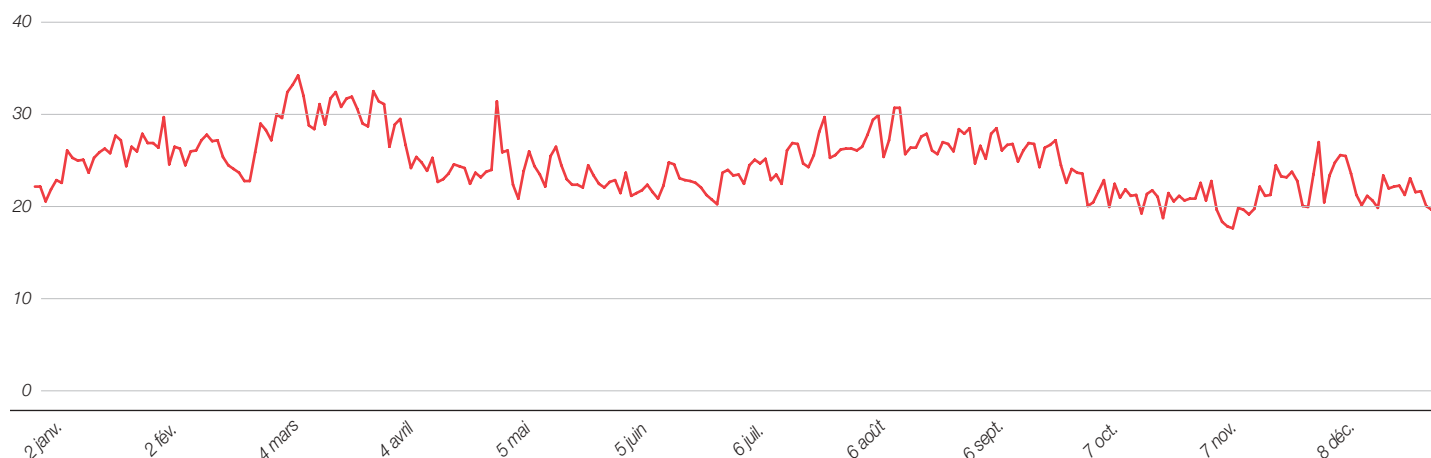
La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarios, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la Banque. En 2004, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* était fixée à 60 M EUR.

L'évolution de la Valeur en Risque des activités de trading de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2004 :

ÉVOLUTION DE LA VaR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ) AU COURS DE L'ANNÉE 2004 (1 JOUR, 99 %)

En M EUR

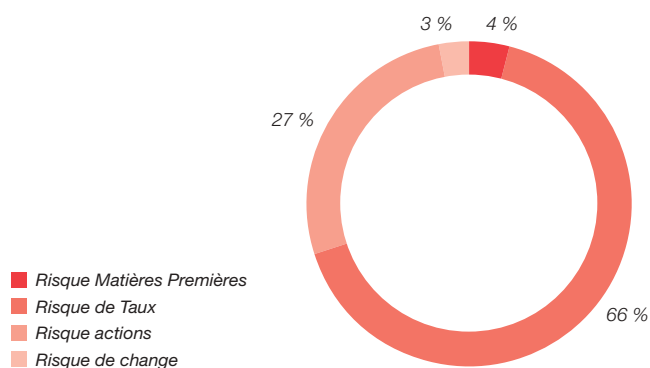


VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE *TRADING* (VaR) - ÉVOLUTION 2003-2004

En M EUR 1 jour, 99 %	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Risque de taux	- 22	- 23	- 30	- 22	- 19	- 17	- 38	- 30
Risque actions	- 14	- 15	- 12	- 14	- 6	- 8	- 21	- 24
Risque de change	- 1	- 1	- 1	- 1	0	- 1	- 3	- 3
Risque matières premières	- 2	- 3	- 2	- 3	- 1	- 2	- 4	- 5
Effet de compensation	16	18	21	17	NS*	NS*	NS*	NS*
Total	- 22	- 24	- 25	- 24	- 18	- 17	- 34	- 34

(*) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max par type de risque n'intervenant pas aux mêmes dates.

VENTILATION DE LA VaR MOYENNE DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE



La VaR moyenne est restée stable, passant de 24 à 25 M EUR entre 2003 et 2004. Cette stabilité résulte du fait que la plus forte exposition au risque de taux, qui passe de 22 à 30 M EUR, a été atténuée par un léger recul du risque actions et surtout par un effet accru de la compensation entre les différents risques, passant de 17 à 21 M EUR. Il convient ainsi de noter que le niveau élevé de cette compensation traduit une bonne diversification des risques de la banque.

Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs "1-jour" suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;

- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché, et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte.

Le Groupe encadre ce risque méthodologique en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence a posteriori) qui vérifie que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %, ce qui est le cas depuis que le système de VaR est en place. Ce *back-testing* est conduit sur chacun des périmètres pour lesquels une VaR est calculée, ce qui permet de valider le processus aussi bien au niveau global qu'à celui de chacune des sous activités. Le graphique ci-après représente le *back-testing* de la VaR sur le périmètre réglementaire. En 2004, le résultat quotidien n'a jamais excédé le montant de la VaR. Statistiquement, 2 à 3 dépassements par an resteraient compatibles avec l'intervalle de confiance de 99 % retenu.
- complétant le système de VaR par des mesures de *stress test*.

La mesure du risque en *stress test*

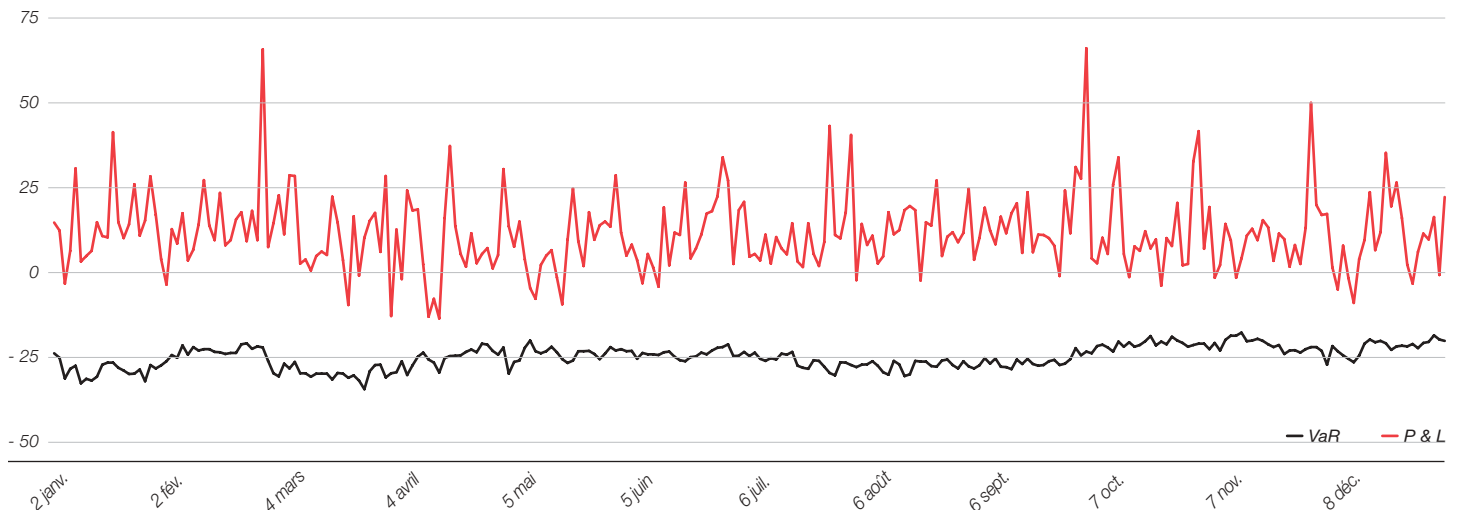
Parallèlement au modèle interne de VaR, la Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Cette mesure en *stress test* a fait l'objet d'améliorations significatives au plan méthodologique en 2004 suite à l'introduction fin janvier 2004 de 18 scénarios historiques et 7 théoriques venant compléter le scénario théorique Société Générale utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 scénarios historiques et des 8 scénarios théoriques ;
- des limites en *stress test* sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes - métier de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu des 25 nouveaux scénarios historiques et théoriques, en second lieu le résultat du scénario théorique Société Générale ;
- Les différents scénarios de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

BACK TESTING DE LA VaR SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE EN 2004 (1 JOUR, 99 %)

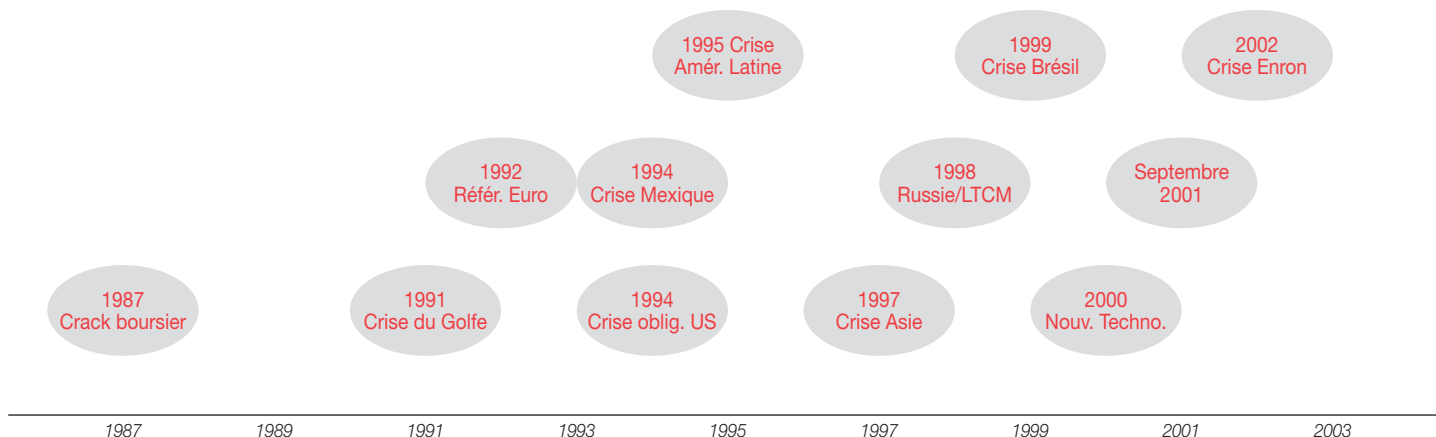
En M EUR





Les stress tests historiques

La méthode consiste à étudier sur les vingt dernières années les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers :



L'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spread* de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarios de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués à la position de *trading* de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 18 scénarios historiques.

Les stress tests théoriques

Les scénarios théoriques sont définis par les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'évènements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs

tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 scénarios théoriques

Résultats au 31 décembre 2004

L'ensemble des scénarios appliqués aux positions de la banque au 31 décembre 2004 aboutit aux résultats du graphique ci-dessous. Les scénarios qui aboutissent aux pertes potentielles les plus élevées (autour de 600 M Eur) correspondent à des chocs très sévères voire extrêmes sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse entre 15 et 30 % des indices boursiers mondiaux...). De plus, la conjonction sur quelques jours de ces chocs sur le prix de l'ensemble des différents actifs, diminue d'autant plus la probabilité d'occurrence de tels scénarios de stress. On peut l'estimer être de l'ordre de 1 fois tous les 40 ans.



Les risques structurels

La mise en œuvre du Comité de réglementation bancaire et financière 1997-02 et 2001-01 sur le contrôle interne a constitué pour la Société Générale l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux, de change et de liquidité en vigueur depuis plusieurs années.

Le principe général est de concentrer ces risques au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, en couvrant de la manière la plus fine possible, au cas par cas ou de manière globale (centrale financière), les risques attachés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Les risques dits "structurels" ne résultent donc que des positions résiduelles – après couverture – attachées à ces opérations.

Organisation

La maîtrise des risques structurels incombe au premier chef aux Directeurs des différentes entités opérationnelles du Groupe, chacun d'entre eux bénéficiant à travers sa direction financière de l'assistance d'un "responsable des risques structurels" chargé de l'analyse et de l'établissement des *reportings* (contrôle de premier niveau). Les entités utilisent un système communautaire pour effectuer leur *reporting* en terme de risques structurels.

Le Département de la gestion du bilan au sein de la Direction financière et du développement est en charge du suivi direct de l'activité domestique ainsi que de la consolidation des positions des entités du Groupe. Il a également un rôle d'assistance et de validation des modèles utilisés par les entités (contrôle de second niveau).

Il s'appuie sur les directions financières de branches qui sont garantes de la qualité des informations remontées trimestriellement par l'ensemble des entités du Groupe. Ces remontées trimestrielles en terme de risques structurels sont de qualité comptable.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe. Le Comité financier examine périodiquement les analyses en terme de risques de taux, de risques de change et de risques de liquidité établies par le Département de la gestion du bilan. Enfin le Comité financier examine les principaux sujets relatifs à la maîtrise des risques structurels.

Risques structurels de taux

Les risques structurels de taux proviennent des excédents ou déficits résiduels - après couvertures - d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

L'analyse des risques structurels de taux repose sur l'évaluation, à partir du stock des opérations, de l'évolution des encours et du mode de rémunération/facturation soit à taux fixe soit à taux variable.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours intègrent le résultat de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta afin d'être homogènes et agrégables aux positions sous-jacentes. La détermination des impasses permet de calculer la sensibilité de la position à la variation des taux.

Le *stress test* utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %. L'impact de ce scénario sur la valeur actuelle nette du portefeuille constitué de l'ensemble des actifs et des passifs représente l'indicateur à comparer aux limites.

Les dépôts générés par l'activité de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent les emplois de même nature. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* receveurs de taux fixe, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. Globalement, la sensibilité de la banque de détail en France ressort à moins de 100 M EUR.

Les opérations avec les grandes entreprises sont adossées et ne génèrent donc pas de risque de taux.

De ce fait, l'essentiel de la position résiduelle est lié d'une part à la part des fonds propres replacée sur des instruments de taux, et d'autre part, aux dépôts en devises dans des filiales ou succursales dans des pays à devises faibles qui ne sont pas replacés sur des durées aussi longues que souhaitées, souvent pour des raisons d'absence de remplois longs à taux fixe ou de produits de couverture tels que des *swaps*.

La sensibilité globale de la Société Générale est demeurée à un niveau faible par rapport au niveau global de fonds propres de la banque, inférieure à la limite globale fixée par la Direction générale de 2,5 % des fonds propres.

Risques structurels de change

Les risques structurels de change sont dus pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat des devises,
- aux réserves dans les implantations étrangères,
- au réemploi pour des raisons réglementaires locales, par certaines implantations étrangères, de leurs fonds propres dans une devise différente de celle des apports.

Ces positions sont volontairement prises par la Société Générale dont la politique est, dans le cadre de ses investissements à très long terme, d'acheter pour partie les dotations lorsqu'elles sont faites en devises réputées fortes (USD, CZK, GBP, JPY).

Le résultat de ces positions est comptabilisé au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette et contribue donc à la couverture des ratios de solvabilité contre les fluctuations de change, le Groupe ayant pour objectif d'insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de change.

Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de détail, la Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent, disponible pour financer l'activité domestique et générant même un excédent de liquidité. Le financement des opérations de crédit à la clientèle internationale repose sur le marché extrêmement liquide et important des certificats de dépôts aux États-Unis et sur le marché interbancaire. Les activités titres portent en majorité sur des titres liquides, financés par le biais de mises en pension.

Étant donné la stabilité de ses ressources, la Société Générale recourt depuis plusieurs années aux émissions obligataires essentiellement via les emprunts subordonnés ou des émissions structurées répondant à des besoins commerciaux spécifiques. Symétriquement, le recours à l'endettement au jour le jour est contenu à l'intérieur de limites volontairement réduites afin de prémunir la banque contre tout risque à très court terme.

Les risques opérationnels

Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image.

Le risque opérationnel est inhérent à chacun des métiers et activités du Groupe. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions d'audit et de l'Inspection générale.

Approche choisie par le groupe Société Générale

Au cours des dernières années, le Groupe a développé une approche cohérente et globalisée ayant pour principal objectif de renforcer la maîtrise et le pilotage actif des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe.

Le dispositif-cible s'appuie sur un ensemble unifié de procédures, d'outils de mesure, de pilotage et de *reporting*. Il correspond aux "bonnes pratiques pour la gestion et la supervision des risques opérationnels" publiées par le Comité de Bâle en 2003 et s'inscrit dans les nouvelles exigences réglementaires concernant le ratio de solvabilité à mettre en place fin 2007. Le Groupe a opté pour le calcul du capital selon la méthode avancée (AMA).

La conception de ces outils et la mise en œuvre globale du projet sont sous la responsabilité du département des risques opérationnels au sein de la Direction de programme Bâle II. Sa mise en œuvre pratique incombe aux Directions commerciales et fonctionnelles et s'effectue conformément au plan pluriannuel validé par la Direction générale.

Les équipes d'audit et d'Inspection générale revoient l'intégrité et la solidité du dispositif et peuvent en utiliser les éléments dans la préparation et la conduite de leurs missions.

Gestion des risques opérationnels

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans les Directions commerciales et fonctionnelles.

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un historique des pertes internes couvrant l'ensemble des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données communautaire permet d'analyser les pertes (par catégorie d'évènement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. L'industrialisation de la collecte des pertes est en cours au sein des entités du Groupe au travers du déploiement d'un outil informatique approprié. Un *reporting* trimestriel des pertes internes est adressé à la Direction générale.

Une méthodologie d'évaluation de l'environnement de contrôle a été formalisée. L'objectif de ce processus est d'alerter le plus tôt possible les Directions sur leur vulnérabilité à certains risques afin qu'elles puissent réagir et réduire l'occurrence de pertes. Il consiste à établir une cartographie des risques intrinsèques caractéristiques de chaque activité, puis à noter périodiquement la qualité et l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à ces risques. Après avoir testé l'efficacité de la méthodologie développée sur un panel significatif d'entités, le Groupe entreprend de la déployer dans l'ensemble de ses Directions à partir du deuxième semestre 2005.

Mesure des risques opérationnels

Afin de calculer les fonds propres économiques et réglementaires au titre du risque opérationnel, le Groupe poursuit le développement d'un modèle interne basé sur une approche LDA (*Loss Distribution Approach*) et intégrant les pertes internes, des analyses de scénarii de pertes potentielles, les effets de diversification des activités du Groupe et les couvertures d'assurance.

Les risques juridiques

Situation de dépendance

La Société Générale n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial et financier.

Risques et litiges

■ La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. À cette fin, les responsables des filiales et succursales, en France et à l'étranger, établissent tous les trimestres, après recensement, un rapport décrivant ces actions et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au Siège où ils sont examinés par un comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.

■ Comme beaucoup d'institutions financières, la Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des "*class actions*" aux États-Unis en matière de valeurs mobilières, et à des enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2004, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Sous réserve des précisions ci-après concernant les affaires les plus importantes, les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière de la Société ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.

■ Le 19 janvier 2000, the *High Risk Opportunities Hub Fund Ltd.* (HRO), un fonds à risque (*hedge fund*) actuellement en liquidation et représenté par ses liquidateurs, a intenté une action en justice contre la Société Générale (ainsi que contre une autre banque) devant la *Supreme Court* de l'État de New York et présenté deux demandes fondées sur l'inexécution d'un contrat relatif à des opérations de change à terme USD/RUB sans livraison.

En avril 2003, la Société Générale et HRO ont conclu une transaction qui, depuis lors, a été approuvée par la cour d'appel des îles Cayman après avoir été rejetée en première instance. La transaction est maintenant définitive et a été exécutée en 2004. Ses conséquences financières pour le Groupe ont été imputées à la provision précédemment constituée.

■ En janvier 2002, la Société Générale a appris que Frank Gruttadauria ("Gruttadauria"), ancien salarié de l'activité "retail brokerage" de SG Cowen, vendue en octobre 2000, avait trompé et détourné des actifs de nombreux clients de ses employeurs successifs dont SG Cowen. Il a été condamné pour ces faits à 7 ans de prison par un tribunal fédéral de l'Ohio. De nombreux anciens clients de SG Cowen ont engagé ou menacé d'engager des procès ou des procédures d'arbitrage à l'encontre de la Société Générale et de SG Cowen en raison des fraudes commises par Gruttadauria. La Société Générale et SG Cowen s'efforcent de les indemniser à l'amiable des pertes subies par la faute de ce dernier. Bien que de nombreux accords aient déjà été conclus dans ce sens, il reste encore à traiter des réclamations et à suivre des procès et des procédures d'arbitrage. SG Cowen a remboursé les anciens clients des pertes directes nettes qu'ils avaient subies du fait des agissements de Gruttadauria.

En août 2003, SG Cowen a accepté les décisions prises à son égard par le *New York Stock Exchange* (NYSE) et par la *U.S. Securities and Exchange Commission* (SEC) qui lui reprochaient un contrôle insuffisant de Gruttadauria pendant les 27 mois où il avait été l'employé de SG Cowen et une violation du droit fédéral des valeurs mobilières due à un manque de fiabilité de la documentation relative à l'activité de cette société pendant la même période. SG Cowen a accepté, en particulier : un blâme de la SEC, le paiement d'amendes au NYSE et à la SEC pour 5 M USD, la révision de certaines instructions et procédures de supervision, le recours à un arbitrage simplifié pour indemniser d'anciens clients, victimes des fraudes de Gruttadauria, qui choisiraient de recourir à cette procédure.

Le 16 décembre 2003, SG Cowen a conclu un accord avec le procureur du comté de Cuyahoga (Ohio) aux termes duquel ce dernier a renoncé à toute action civile, pénale ou administrative à l'encontre de SG Cowen résultant des fraudes de Gruttadauria lorsqu'il était son employé de juillet 1998 au 13 octobre 2002. SG Cowen a accepté, de son côté, de verser une somme de 4,5 M USD au comté de Cuyahoga et à l'État de l'Ohio. Cette somme représente la confiscation de certains honoraires générés par l'activité de Gruttadauria et les frais d'enquête du procureur.

La Société Générale a constitué une provision pour couvrir les conséquences financières du comportement frauduleux de Gruttadauria pouvant raisonnablement être anticipées.

■ SG Cowen fait partie des personnes citées en justice à la suite de la fraude comptable qui a provoqué la faillite d'un de ses anciens clients, Lernout & Hauspie Speech Products, N.V. (L&H).

Dans un procès en cours devant un tribunal fédéral de Boston, les anciens propriétaires de *Dragon Systems* prétendent que SG Cowen, conseiller financier de L&H lors de son acquisition de *Dragon Systems*, avait enfreint le droit des valeurs mobilières, étatique

comme fédéral, en faisant une présentation fallacieuse de L&H aux demandeurs et en diffusant des analyses trompeuses sur cette société. La *discovery* s'est récemment terminée. SG Cowen et les demandeurs ont chacun introduit une demande ("*motion for summary judgment*") tendant à ce que le contentieux soit jugé rapidement. Chacune des parties soutient que les faits révélés durant la *discovery* sont autant d'éléments en sa faveur au regard du droit. Si la cour devait accepter la "*motion for summary judgment*" de SG Cowen, l'action adverse serait rejetée.

Dans un autre procès, engagé devant le même tribunal, le représentant de *Dictaphone Litigation Trust* soutenait des arguments similaires à l'encontre de SG Cowen, cette fois-ci en sa qualité de conseiller financier de L&H à l'occasion de son acquisition de *Dictaphone*. La cour a jugé bien fondée la "*motion to dismiss*" présentée par SG Cowen. Le demandeur aurait, cependant, l'intention de relever appel de cette décision, mais ne l'a pas fait pour le moment, dans la mesure où la décision de rejet n'est pas définitive, des actions étant toujours en cours à l'encontre des autres défendeurs.

Dans une dernière action intentée devant un tribunal fédéral du New Jersey, des vendeurs à découvert d'actions de L&H reprochent à SG Cowen d'avoir participé à un montage tendant à surévaluer le prix du titre en publiant des analyses fausses et trompeuses sur la société, et ce en violation du droit fédéral des valeurs mobilières et des lois de l'État. SG Cowen a déposé une *motion to dismiss*, laquelle n'a pas encore été jugée.

Des provisions ont été constituées pour ces affaires.

■ Après une enquête de l'État belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet État et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt élué, ou d'obtenir des dommages-intérêts. La Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mises en cause en 2004, à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de la Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui en avait été faite, il y a plusieurs années, par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations avaient été identifiés. La Société Générale a coopéré sans réserve à l'enquête de l'État belge.

Cette enquête ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale, la Société Générale et sa filiale se sont également constituées plaignantes afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette affaire.

Une provision a été constituée.

■ En juillet 2004, la Commission européenne a notifié une “communication de griefs” à neuf banques françaises, dont la Société Générale, et au Groupement des cartes bancaires “CB”. La Commission reproche aux banques d’avoir conclu, en collusion avec le Groupement des cartes bancaires, un accord secret et anticoncurrentiel tendant à empêcher l’entrée de nouveaux concurrents sur le marché français des cartes bancaires et réduisant la concurrence entre elles. Selon la Commission, ce prétendu accord limiterait fortement la baisse du prix des cartes et l’innovation technologique. La Société Générale a répondu aux griefs de la Commission qu’elle estime injustifiés, et entend démontrer que la réforme tarifaire adoptée fin 2002 et suspendue, à la suite de l’enquête de la Commission, quelques semaines avant la communication des griefs, est conforme au droit et bien fondée.

Risques environnementaux

Voir page 63.

Assurances des risques opérationnels

Description des assurances souscrites

Politique générale

La Société Générale déploie une politique d’assurance mondiale consistant à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques auxquels est exposé le Groupe. En complément, des assurances peuvent être souscrites localement soit pour des garanties de premier niveau inférieures aux seuils de garanties mondiales, soit pour des garanties particulières bénéficiant à des activités spécifiques.

Comme pour toutes les grandes entreprises, la contraction du marché de l’assurance constatée depuis 2001 continue à se faire sentir sur les principaux programmes d’assurance.

Pour les garanties de type classique, il a été possible cette année encore de reconduire la majorité des protections achetées sur le marché. Malgré les difficultés rencontrées par les assureurs, la Société Générale a conservé et même quelquefois amélioré les niveaux de garanties existant précédemment et plus particulièrement pour les garanties des risques liés aux activités financières.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur certains contrats pour réduire le niveau des franchises parfois élevé imposé par les assureurs.

Ainsi, malgré la contraction du marché de l’assurance sur ces risques, il a été possible de mettre en place des programmes de garanties substantiellement supérieurs aux niveaux de pertes constatés.

Description des niveaux de couverture

■ Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. En France, le budget correspondant est de 3,7 M EUR.
2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays, mais correspondent aux besoins de l’exploitation. Le budget en France est de 1,9 M EUR.

■ Risques propres à l’activité

L’assurance ne constitue qu’un des moyens de prévenir les conséquences des risques propres à l’activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. Prêts immobiliers

90 % des prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de l’emprunteur.

2. Vol/Fraude

Ces risques sont inclus dans une police “globale de banque” assurant l’ensemble des activités banque dans le monde entier.

3. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d’éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d’un plan mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

4. Pertes d’exploitation

Les conséquences d’un arrêt accidentel de l’exploitation sont assurées dans le cadre d’un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l’exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l’évènement et la mise en place des mécanismes de secours.

Autres risques

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n’est à mentionner à ce titre.

Ratios réglementaires

La réforme du ratio international de solvabilité (réforme "Bâle II")

Le Comité de Bâle a publié, le 26 juin 2004, un texte définissant les modalités de la réforme du ratio international de solvabilité qui prendra effet à compter de 2008.

En matière de risque de crédit, outre une approche "standard", ce texte autorise les établissements de crédit à calculer leurs exigences réglementaires de fonds propres à partir de leurs modèles internes, avec deux niveaux de complexité : une méthode "fondation" (dite *Internal Rating Based - Foundation* ou *IRBF*) et une méthode "avancée" (dite *Internal Rating Based - Advanced* ou *IRBA*).

Le groupe Société Générale utilisera la méthode de notation interne avancée IRBA pour le pilotage et la gestion de ses risques de crédit sur la majorité de ses portefeuilles. Pour cela, le Groupe devra obtenir une validation du Secrétariat général de la Commission bancaire qui vérifiera, notamment, que les méthodes de notations internes font partie de la culture risque de la Société Générale et qu'elles répondent aux exigences de la réforme. En 2008, une partie des engagements du Groupe (certaines transactions, certaines filiales à l'étranger...) sera cependant traitée en méthode "standard" ou "fondation" (IRBF), l'objectif étant par la suite d'étendre la méthode IRBA à tous les types de transactions.

La Société Générale a lancé depuis 2003 un projet "Bâle II" d'envergure, impliquant tous les métiers du Groupe, la Direction des risques et la Direction financière. Ce programme, suivi par la Direction générale, doit notamment mener à bien les chantiers suivants :

- adapter le système de notations internes existant aux dispositions prévues par le texte bâlois, en développant, entre autres, des modèles de notation des contreparties basés sur l'estimation de probabilités de défaut à un an et des modèles de notation des transactions basés sur des estimations de perte en cas de défaut ;
- systématiser l'utilisation de ces notations internes pour la majorité des portefeuilles et des entités du Groupe, en particulier leur prise en compte dans le processus d'octroi de crédit ;

- compléter et systématiser la collecte des informations relatives aux défauts et aux pertes constatés, afin de contrôler de façon régulière la validité et la pertinence des modèles de notation interne utilisés ("*back testing*") ;
- définir et mettre en place des procédures et des systèmes en ligne avec les nouvelles exigences réglementaires, s'agissant notamment de la notation des contreparties et des transactions, de la prise en compte des garanties et des collatéraux et de la collecte des défauts et pertes ;
- développer un système d'information permettant d'automatiser le calcul des exigences de fonds propres et du ratio de solvabilité selon les règles définies par le texte du Comité de Bâle ;
- justifier la qualité des données sur la base desquelles est calculé le ratio, en démontrant leur cohérence avec la comptabilité.

Début 2005, le groupe Société Générale est entré dans la période de trois ans (2005-2007) au cours de laquelle les établissements de crédit doivent être en mesure de justifier d'une culture de notation interne pour l'ensemble des portefeuilles où les méthodes de notation avancées seront utilisées.

La prochaine échéance est la période de "fonctionnement en parallèle" qui s'étendra de début 2006 à fin 2007, période pendant laquelle les établissements devront communiquer au Secrétariat général de la Commission bancaire, en plus du ratio Cooke, un calcul du ratio de solvabilité sur la base des nouveaux textes bâlois.

Ratio international de solvabilité

(anciennement dénommé ratio Cooke)

Le ratio international de solvabilité requiert, pour les établissements exerçant un volume notable d'activités de caractère international, le maintien permanent d'un niveau de fonds propres permettant de faire face tant aux risques de crédit qu'aux risques de marché.

Jusqu'au 31 décembre 1997, il couvrait essentiellement les risques de contrepartie ; il a été étendu aux risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) dès le début de 1998.

Le dispositif de suivi des risques de marché autorise les établissements bancaires à calculer leurs exigences réglementaires de fonds propres à partir de leurs modèles internes, sous réserve qu'ils

remplissent un ensemble de conditions, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une gestion des risques adaptés et que le modèle ait été validé par les autorités de tutelle. La Société Générale a reçu l'accord de la Commission bancaire pour utiliser son modèle interne de mesure de la VaR (voir "Les méthodes d'évaluation des risques de marché", page 140).

Depuis le 31 décembre 1998, le calcul des risques de marché est effectué pour l'essentiel des opérations en utilisant ce modèle interne, la méthode standard étant utilisée pour le reliquat.

Le ratio de solvabilité international s'établit à 11,86 % au 31 décembre 2004, sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3), à comparer aux ratios de 11,68 % en décembre 2003 et 11,13 % en décembre 2002.

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

En M EUR au 31 décembre

	2004	2003	2002
Fonds propres prudentiels			
Capitaux propres part du Groupe	18 576	16 877	15 734
Dividendes	(1 339)	(1 201)	(853)
Fonds pour risques bancaires généraux	284	312	207
Intérêts minoritaires après distribution	1 920	1 847	1 768
Actions de préférence	2 049	2 120	1 668
Déduction prudentielle ⁽¹⁾	(3 129)	(3 194)	(3 265)
Total fonds propres durs	18 361	16 941	15 259
Total fonds propres complémentaires	9 983	9 066	9 219
Autres déductions⁽²⁾	(2 858)	(3 164)	(3 621)
Total de fonds propres prudentiels	25 486	22 843	20 857
Risques pondérés	214 976	195 593	187 384
Ratio international de solvabilité (ratio Cooke)	11,86 %	11,68 %	11,13 %
Tier one ratio	8,54 %	8,66 %	8,14 %

(1) Principalement formée par les survaleurs et les immobilisations incorporelles.

(2) Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2004 à 18,6 Md EUR (à comparer à 16,9 Md EUR en 2003). Après prise en compte des intérêts minoritaires des actions de préférence, du FRBG et des déductions prudentielles, les fonds propres pruden- tiels de base s'élèvent à 18,4 Md EUR, soit un Tier one ratio de 8,54 % au 31 décembre 2004 (8,66 % au 31 décembre 2003).

Par type d'activité, les risques pondérés s'analysent comme suit :

- l'augmentation des risques pondérés sur l'exercice 2004 (19,4 Md EUR) résulte de la hausse des risques de contrepartie. Ces derniers représentent 95,5 % des encours pondérés au 31 décembre 2004, soit 205,2 Md EUR (contre 95 % au 31 décembre 2003) ;
- la part des encours relatifs aux risques de marché s'élève à 4,5 %, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (5 %).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés, note 21, page 192).

VENTILATION DES ENGAGEMENTS PONDÉRÉS PAR NATURE DE RISQUE au 31.12.2004

Total des risques de contrepartie :
205,2 Md EUR (95,5 %)

Bilan et hors bilan classique :
197,3 Md EUR (91,8 %)

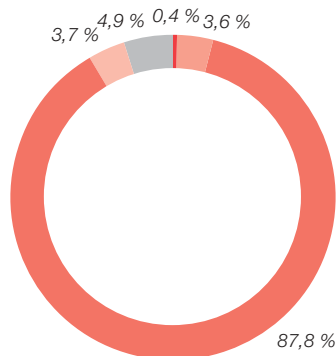
- Divers
- Établissement de crédit de l'OCDE
- Clientèle

Produits dérivés (IFAT) :
7,9 Md EUR (3,7 %)

- Produits dérivés

Total des risques de marché :
9,8 Md EUR (4,5 %)

- Risques de marché



Le ratio d'adéquation des fonds propres (dit ratio AFP)

Entré en vigueur en 1998, ce ratio s'est substitué au ratio européen de solvabilité. Il définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de contrepartie et de marché.

Au 31 décembre 2004, ces exigences étaient couvertes à hauteur de 156,8 % (à comparer à 156,7 % au 31 décembre 2003) par les fonds propres du Groupe sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3).

Comme pour le ratio international, l'exigence de fonds propres du Groupe provient principalement de l'activité bancaire classique.

Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe,
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuplie de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour la Société Générale à 113,7 % en moyenne sur l'exercice 2004. À chaque fin de mois de l'année 2004, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (dit ratio prudentiel)

Pour le long terme, le ratio prudentiel mesure la couverture des emplois à plus de 5 ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à 5 ans. Au 31 décembre 2004, ce coefficient s'établissait pour la Société Générale à 87,8 %, toujours au-dessus de la norme réglementaire de 80 %

Rapport du Président sur le contrôle interne

Le présent rapport est présenté en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe, ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme filiale française du Groupe est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents à leurs activités, le contrôle interne des établissements bancaires constitue un instrument essentiel pour leur pilotage et la maîtrise de leurs risques, et contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions fonctionnelles et, au premier chef, la Direction des risques, l'Audit interne et l'Inspection générale, ainsi que l'ensemble des directions financières du Groupe.

Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du rapport pour les parties qui les concernent.

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires et implique l'ensemble des acteurs du Groupe

Un cadre réglementaire strict

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97/02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans cinq directives, l'une constituant la Charte d'audit du Groupe, les autres relatives aux missions de la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, et à la gestion des risques de taux, de change et de liquidité structurelle.

Le contrôle interne est défini dans la Charte d'audit comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et

Le rôle du Comité des comptes du Conseil d'administration

Au-delà de ses responsabilités relatives au travail des Commissaires aux comptes (conduire la procédure de sélection, s'assurer de leur indépendance et examiner leur programme de travail), le Comité des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation par le Conseil d'administration de la qualité du contrôle interne du Groupe.

Ainsi, il a pour missions :

- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglemen-

tation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;

- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, le Comité des comptes peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique (voir le chapitre "Gouvernement d'entreprise", p. 21).

réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- déceler et mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Les acteurs du contrôle interne

Le premier niveau de responsabilité du contrôle interne est le cadre opérationnel.

Parallèlement, plusieurs directions fonctionnelles indépendantes des directions opérationnelles concourent au contrôle des opérations du Groupe. Le rôle de chacune d'entre elles est repris plus en détail dans la suite du rapport :

- **la Direction des risques**, responsable du recensement et du suivi des risques du Groupe ;
- **la Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités stratégiques et de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier ;

- **les Directions financières des branches**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de branches et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
- **la Direction de la déontologie du Groupe**, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ;
- **la Direction juridique du Groupe**, qui veille à la sécurité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales ;
- **la Direction fiscale du Groupe**, qui veille au respect des lois fiscales ;
- **les Départements d'audit interne**, rattachés hiérarchiquement aux responsables de branches et fonctionnellement à l'Inspection générale, qui assurent la fonction de contrôle périodique ;
- **l'Inspection générale**.

À l'exception des Directions financières des branches et des Départements d'audit interne, l'ensemble de ces directions fonctionnelles rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétaire Général. Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires dans sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

Un processus d'acquisition formalisé

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de synergies de coût que de croissance du résultat ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale,

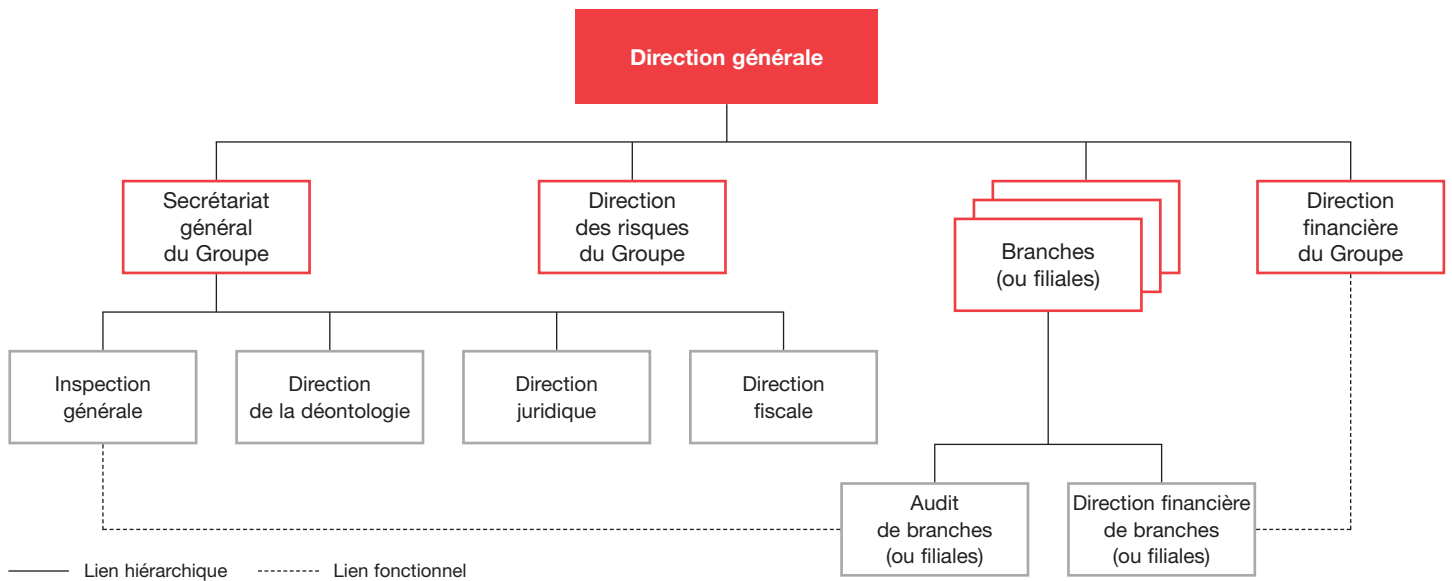
de la Direction comptable, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, un document est transmis par la Direction financière du Groupe pour décision au Comité exécutif du Groupe.

Une fois acquise, l'entité est intégrée à la branche du Groupe concernée, selon des modalités précises qui font l'objet d'une évaluation semestrielle par l'échelon hiérarchique approprié en fonction de son importance (Directeur financier, Direction générale, Comité exécutif). Un diagnostic est fait de l'état du contrôle interne, en particulier en matière de risques, d'information comptable et financière et, en fonction du type d'activité de l'entité, des procédures déontologiques. Des mesures sont ensuite prises afin d'amener l'entité acquise le plus rapidement possible aux normes du Groupe.

En outre, une procédure de suivi des acquisitions stratégiques par le Comité des comptes du Groupe et le Conseil d'administration est en place. Après l'élaboration d'un plan de développement au moment de l'acquisition, un bilan de ce plan leur est présenté environ deux ans plus tard. Ainsi, GEFA/ALD et TCW ont été passées en revue en 2003 et Komerčni Banka en 2004.

ORGANIGRAMME PRÉSENTANT LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE



L'évaluation, la maîtrise et le contrôle permanent des risques

L'activité bancaire est soumise à des risques variés

Compte tenu de la diversité et de l'évolution permanente de ses activités, le Groupe est soumis à des risques multiples, généralement classés en quatre catégories :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque structurel** : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques, les risques comptables, environnementaux ou de réputation) : risque de perte ou de fraude, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

À l'occasion du Comité des risques, de fréquence mensuelle, le Comité exécutif du Groupe est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels des stratégies. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité "grands risques" se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

En outre, chaque direction doit soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit au Comité Nouveau Produit spécifique à chaque branche. Cette procédure d'approbation a pour objectif de s'assurer que les risques attachés à cette activité ou ce produit sont correctement analysés, mesurés et maîtrisés avant leur lancement.

Enfin, le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des comptes, procèdent régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

Une Direction des risques indépendante, chargée de la mise en place d'un dispositif de contrôle des risques et d'un suivi homogène et consolidé de ceux-ci au niveau du Groupe

La Direction des risques du Groupe, comprenant près de 500 personnes, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est solide et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable du recensement de l'ensemble des risques du Groupe, de la définition ou de la validation des méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques, de l'adéquation des systèmes d'information risques, du pilotage des portefeuilles de risques et du suivi des risques transversaux, ainsi que de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe. Elle contribue en outre à l'appréciation des risques en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux.

Procédures et organisation

Pour chaque type de risque, et en application du système d'encadrement défini au Comité des risques, les procédures décrites ci-dessous sont en place.

■ En matière de **risque de contrepartie**,

- la Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc. qu'elle juge pertinentes, à un moment donné ;
- les demandes d'autorisation des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sont centralisées sur une direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;
- l'analyse et l'approbation des dossiers d'engagement, tant au sein des lignes commerciales qu'à la Direction des risques, sont déléguées au niveau de compétence le plus adapté au risque pris.

■ En matière de **risque de marché**,

- la définition par le Comité des risques du Groupe de limites par nature d'activité, sur la base d'une proposition de la Direction des risques, les principales limites étant soumises au Conseil d'administration ;
- la réalisation par des middle offices indépendants de *reportings* quotidiens des risques et des résultats ;

- la présence dans les salles de marché de contrôleurs des risques chargés du suivi permanent des positions et des résultats, de la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, du calcul quotidien des risques de marché ;
- la définition précise de méthodes de mesure du risque et la validation par la Direction des risques des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, ainsi que du montant des réserves.

Ces procédures et cette organisation sont adaptées progressivement pour tenir compte de l'évolution des réglementations et de la croissance rapide de l'activité dans des métiers de plus en plus sophistiqués. Le renforcement des contrôles peut prendre la forme de plans d'actions spécifiques.

■ **Le risque structurel** est géré dans chaque entité au sein de la Direction financière chargée de son analyse et de l'établissement des *reportings* nécessaires. Le Département de la gestion du bilan de la Direction financière du Groupe est en charge du suivi direct du risque structurel sur une base consolidée et joue un rôle d'assistance et de validation des modèles et méthodes utilisés par les entités.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe.

■ Compte tenu de leur importance dans l'univers bancaire, et en conformité avec les recommandations du Comité de Bâle de la supervision bancaire, la Direction générale a décidé d'adopter une approche rigoureuse et cohérente ayant pour but de renforcer la maîtrise des **risques opérationnels** du Groupe. Cette démarche se décline en plusieurs volets : cartographie des risques opérationnels selon une typologie précise et constitution de bases de données de pertes opérationnelles internes et externes, mise en place de procédures de suivi et de contrôle spécifique des différents types de risques opérationnels. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un ensemble unifié de procédures, d'outils et de méthodologies, dont la définition et le développement sont de la responsabilité de la Direction de Programme Bâle II, mais dont la mise en œuvre pratique est à la charge des Directions commerciales et fonctionnelles.

Par ailleurs, les procédures de gestion de crise sont régulièrement testées dans le cadre de la gestion des dispositifs de continuité d'activité supervisés par un département spécialisé mis en place cette année au sein du Groupe.

Méthodologie et systèmes d'information

La Société Générale consacre des ressources très importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont continuellement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées.

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, les méthodes actuelles de mesure d'exposition sont complétées par des mesures fondées sur des scénarios de risque maximal, de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne de mesure des risques sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risque de crédit, les procédures d'approbation et de suivi des risques ont été renforcées par l'introduction, au cours des dernières années, d'indicateurs de capital économique, de rentabilité ajustée du risque (Raroc) et de valeur ajoutée économique (EVA), ce qui a nécessité la mobilisation de ressources importantes afin de modéliser toutes les activités et d'adapter les systèmes d'information.

Plus globalement, les systèmes d'information risques sont continuellement rationalisés afin de privilégier une remontée directe des informations et éviter des ressaisies parfois génératrices d'erreur. Les anomalies font l'objet d'une analyse et d'un suivi par les équipes qualité de la Direction des risques ou des Directions informatiques du Groupe. Des plans d'action sont le cas échéant mis en œuvre pour remédier aux faiblesses identifiées.

Consciente de l'exposition croissante de ses systèmes d'information aux risques extérieurs due à la multiplication des canaux commerciaux, dont Internet, la Société Générale a adopté différentes mesures d'organisation et de communication, notamment la mise en place d'un dispositif de sécurité coordonné par un responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe avec des relais au niveau des branches, la création d'une cellule de veille sécuritaire et de gestion des alertes, la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux mesures, différenciées selon les acteurs, à adopter pour faire face aux risques liés aux systèmes d'information.

Le contrôle de la conformité

La conformité des opérations est supervisée par :

- **la Direction de la déontologie**, qui veille au respect des lois et règlements et des principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe, et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la sécurité juridique et à la sécurité fiscale de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces directions centrales, rattachées au Secrétariat général du Groupe, sont relayées au sein même des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines filiales, par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de dissémination de l'information dans l'ensemble du Groupe.

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels constitue la pierre angulaire du contrôle interne permanent

La surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Le premier niveau de responsabilité du contrôle interne est le cadre opérationnel.

En effet, la surveillance permanente comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Des Services d'audit interne couvrent l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif permanent ayant pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le dispositif se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les Services d'audit interne et l'Inspection générale

Chaque branche d'activité du Groupe est dotée d'un Service d'audit interne, dirigé par le contrôleur général, lui-même placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la branche. Le contrôleur général a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités de la branche concernée. Le dispositif comprend aussi un Service d'audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Sans modifier les effectifs ni les procédures de contrôle, la création de la branche GIMS a entraîné un regroupement similaire du dispositif de contrôle interne correspondant aux activités de la branche.

Chaque Service d'audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques de la branche. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de la Société Générale sont audités en moyenne tous les 15,8 mois. Dans la Banque de financement et d'investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Au total, plus de 4 000 missions (d'une durée comprise entre quelques jours et plusieurs mois) sont conduites chaque année par les auditeurs dans les différentes entités du Groupe. Les dysfonctionnements relevés et les améliorations préconisées sont intégrés à un dispositif de suivi des préconisations géré par les audits et l'Inspection générale.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie, audit de sécurité informatique. Ils sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de branches, sur des points spécifiques.

L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est chargée de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à la Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

Quelques chiffres

Au total, les Services d'audit interne du Groupe comprennent près de 1 100 personnes.

Les effectifs d'audit des branches et d'audits spécialisés comprennent plus de 900 personnes, dont 80 % en Banque de détail, 12 % en

Banque de financement et d'investissement, 5 % en Gestions d'actifs et Services aux investisseurs, et le reste dans les audits spécialisés (comptable, juridique, informatique...).

L'Inspection générale comporte 190 personnes, dont 154 inspecteurs et contrôleurs.

Pour ce faire,

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les Services d'audit. À cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie et elle conduit des missions spécifiques de vérification des Services d'audit du Groupe (trois en 2004) ;
- elle valide les plans d'audit des Services d'audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs généraux et les responsables des audits spécialisés. Il a en charge l'animation de l'ensemble de la filière audit (cohérence des recommandations et des méthodes, mise en place d'outils mutualisés). L'Inspecteur général conduit notamment des Comités d'audit au sein de chacune des branches d'activité du Groupe.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement 97/02 modifié. Le Comité des comptes examine le plan d'audit interne du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les Services d'audits, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le middle office, spécifique à l'activité de Banque de financement et d'investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (front office) et comptables (back office) ;
- le back office est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des front offices. Il vérifie notamment le bien-fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement ;
- les Directions financières de filiales et de branches assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les back offices et les informations de gestion remontant des front offices. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les reportings (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'attention de la Direction financière du Groupe ;
- la Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les branches via une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...).

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et, de ce fait, définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

Les Comités d'audit

Lieu d'échange privilégié entre l'audit de chaque branche et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois

par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite de la surveillance permanente, des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés. Ces dernières reposent sur les textes légaux français à caractère général ou spécifiquement bancaire émis par le Comité de la réglementation comptable. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation. Le Groupe a complété son dispositif normatif afin de pouvoir produire des états financiers et de reporting en conformité avec les normes IFRS, applicables à compter de 2005 pour les comptes consolidés.

Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée s'accompagne de notes d'analyse (revues analytiques) et de notes de validation comptable, émises par les Directions financières de branches à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers (comptables, de gestion, réglementaires...) consolidés à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire. Ainsi, pour faire face à la forte croissance du volume des opérations de dérivés actions et au caractère de plus en plus complexe des produits mis en place, une refonte du système de traitement de ces opérations a été lancée avec des investissements importants, dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2010.

Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

■ Des producteurs des données comptables indépendants des front offices

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des back offices et des middle offices vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques ;
- rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée et transmis à la Direction de l'entité, de la branche et à la Direction financière du Groupe.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont en permanence remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

■ La portée du contrôle

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations néces-

saires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

■ **Un contrôle de second niveau effectué par les Directions financières de branches**

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau, effectués par les Directions financières, mobilisent plus de 500 personnes au niveau du Groupe. Cette remontée de l'information financière s'effectue via l'utilisation de systèmes comptables informatiques retraçant l'ensemble des événements générant une incidence comptable (notion de piste d'audit).

La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.

Au niveau de la branche, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe.

■ **Une supervision par la Direction financière du Groupe**

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues au travers des liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. In fine, ce département s'assure que le processus de consolidation

s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des provisions et des impôts différés consolidés sur l'exercice en cours.

Un dispositif d'audit comptable qui s'inscrit dans les trois niveaux de contrôle repris dans la Charte d'audit du Groupe

■ **Un contrôle par l'ensemble des opérationnels impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion**

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

■ **Un contrôle de second niveau par les audits de branches et l'équipe d'audit de contrôle comptable et réglementaire rattachée hiérarchiquement à la Direction des comptes du Groupe, au sein de la Direction financière du Groupe**

Les audits de branches conduisent systématiquement dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion, afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Rôle du contrôle interne dans l'accompagnement du passage aux normes IAS

En 2004, une partie de l'activité de l'audit de contrôle comptable et réglementaire a porté sur l'accompagnement de la mise en place des IFRS. Cela s'est traduit, entre autres, par la délivrance de formations et la participation aux Comités techniques fixant les positions

techniques du Groupe. Ce corps d'audit a aussi participé en 2004 à la conception et à l'instruction de deux questionnaires d'auto-évaluation de l'application des nouvelles normes du Groupe définies en conformité avec le référentiel IFRS, qui ont permis de mesurer le niveau de préparation des différentes entités du Groupe à la mise en place des nouvelles normes.

Les missions de l'audit de contrôle comptable et réglementaire sont les suivantes :

- surveillance permanente de la bonne application des normes comptables et réglementaires au travers de questionnaires visant à valider la conformité des comptes transmis au siège avec les normes en vigueur dans le Groupe ;
- réalisation de missions d'audit spécifiques, à la demande de la Direction financière ou lors de la publication d'un nouveau texte comptable ou réglementaire dont les modalités d'application entraînent des modifications significatives dans le traitement comptable et/ou réglementaire des opérations ;
- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des branches ou de l'Inspection générale, notamment au travers de missions conjointes ;
- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche, afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;
- liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi des recommandations des corps de contrôle externes.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus notamment de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable/réglementaire consolidée.

■ Un contrôle de troisième niveau par l'Inspection générale

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. À titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2004 une mission spécifique sur la gestion du contentieux et du provisionnement de la branche Banque de détail en France et une mission relative à l'enregistrement comptable des frais et factures effectué au sein de la branche de Banque de financement et d'investissement du Groupe.

Les évolutions en cours

Dans le cadre du projet Bâle II, le dispositif de pilotage des risques connaît de nouvelles adaptations avec un renforcement des procédures, la poursuite de la fiabilisation des modèles de risques, la rationalisation et l'interconnexion du système d'information risques.

Le travail d'accompagnement du passage aux normes IAS se poursuit par l'Audit de contrôle comptable et réglementaire, mais aussi, à partir de 2005, par la conduite de missions d'Inspection sur les activités les plus sensibles.

Par ailleurs, l'organisation de la filière risques est progressivement étoffée par une meilleure intégration d'équipes dédiées à différentes entités opérationnelles. En matière de contrôle du respect des règles applicables aux activités de marché, la décision a été prise en 2004 de systématiser la présence de *compliance officers* (collaborateurs chargés de la déontologie) rattachés à la Direction de la déontologie dans les salles de marché et de renforcer le dispositif en vigueur à Paris (voir description plus détaillée dans le chapitre "Déontologie et blanchiment", p. 49).

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Générale, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences

destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon

États financiers du Groupe

Bilan consolidé au 31 décembre 2004

Actif

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	5 206	6 755	5 090
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	66 114	60 282	54 354
Opérations avec la clientèle (Note 4)	209 839	193 547	184 769*
Opérations de crédit-bail et de location assimilées (Note 5)	20 636	17 886*	17 351
Effets publics et valeurs assimilées (Note 6)	41 082	30 610	28 010
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 6)	74 839	67 772	65 295
Actions et autres titres à revenu variable (Note 6)	47 845	46 864	34 852
Actions propres (portefeuille de placement) (Note 6)	113	163	167
Placements nets des entreprises d'assurance (Note 7)	48 954	42 884	37 257
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme (Note 8)	4 660	5 274	6 267
Participations dans les entreprises mises en équivalence	343	554	591
Immobilisations corporelles et incorporelles (Note 9)	8 709	8 098*	5 740
Écarts d'acquisition actif (Note 10)	2 106	2 150	2 154
Autres actifs et comptes de régularisation (Note 11)	70 643	56 548	59 495
Total	601 089	539 387	501 392

Hors-bilan

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Engagements de financement donnés (Note 19)	104 201	99 276*	91 122*
Engagements de garantie donnés (Note 19)	50 309	46 336	44 590*
Engagements donnés sur titres	14 531	12 474	7 206
Opérations en devises (Note 20)	407 096	318 862	349 409
Engagements sur instruments financiers à terme (Note 21)	6 855 946	5 546 999	5 187 753
Engagements donnés de l'activité d'assurance	338	354	342

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

Passif

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Banques centrales, comptes courants postaux	1 505	2 827	1 478
Dettes envers les établissements de crédit (Note 12)	92 361	83 608	69 239
Opérations avec la clientèle (Note 13)	213 433	196 090	196 085
Dettes représentées par un titre (Note 14)	97 730	82 917	77 877
Provisions techniques des entreprises d'assurance (Note 15)	46 828	41 164	35 760
Autres passifs et comptes de régularisation (Note 16)	111 246	97 726	87 767
Écarts d'acquisition passif	–	1	–
Provisions pour risques et charges (Note 17)	3 042	2 849	2 474*
Dettes subordonnées (Note 18)	11 930	10 945	11 199
Fonds pour risques bancaires généraux	284	312	207
Actions de préférence	2 049	2 120	1 668
Intérêts minoritaires	2 105	1 951	1 904
Capitaux propres			
Capital souscrit	556	548	538
Prime d'émission	4 550	4 200	3 819
Actions d'autocontrôle	(1 878)	(1 139)	(924)
Réserves consolidées	12 223	10 776	10 904
Résultat de l'exercice	3 125	2 492	1 397
Sous-total	18 576	16 877	15 734
Total	601 089	539 387	501 392

Hors-bilan

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Engagements de financement reçus	3 726	6 346*	6 317*
Engagements de garantie reçus	41 661	34 898	33 723
Engagements reçus sur titres	15 552	10 438	7 185
Opérations en devises (Note 20)	408 846	321 435	351 801
Engagements reçus de l'activité d'assurance	232	177	140

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

Compte de résultat consolidé

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Produits nets d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit (Note 24)	(784)	(1 316)*	(1 224)
Opérations avec la clientèle (Note 25)	4 437	4 374	4 224
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 127	1 064*	1 291
Autres intérêts et produits assimilés	(291)	295	102
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location (Note 26)	1 672	1 488	1 374
Sous-total	6 161	5 905	5 767
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	396	582	291
Rémunération versée sur actions de préférence (Note 1)	(144)	(120)	(131)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	6 413	6 367	5 927
Produits nets des commissions (Note 28)	5 269	5 084	4 993*
Résultat net des opérations financières (Note 29)	4 217	3 710*	3 263
Autres produits nets d'exploitation	517	476	390
dont marge brute des activités d'assurance (Note 30)	103	45	51
dont produits nets des autres activités (Note 31)	102	284	99
Produit net bancaire	16 416	15 637	14 573
Frais de personnel (Note 32)	(6 603)	(6 323)	(6 179)*
Autres frais administratifs	(3 702)	(3 580)	(3 669)
Dotations aux amortissements et provisions	(662)	(665)	(678)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(10 967)	(10 568)	(10 526)
Résultat brut d'exploitation	5 449	5 069	4 047
Coût du risque (Note 33)	(541)	(1 226)	(1 301)
Résultat d'exploitation	4 908	3 843	2 746
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 34)	42	43	48
Gains et pertes sur actifs immobilisés (Note 35)	119	397	(299)
Résultat courant avant impôt	5 069	4 283	2 495
Résultat exceptionnel (Note 36)	(48)	(46)	(170)
Impôts sur les bénéfices (Note 37)	(1 398)	(1 161)	(649)
Amortissement des écarts d'acquisition	(186)	(217)	(184)
Dotations/reprise au fonds pour risques bancaires généraux	28	(104)	159
Résultat net	3 465	2 755	1 651
Intérêts minoritaires	(340)	(263)	(254)
Résultat net, part du Groupe	3 125	2 492	1 397
Résultat net, part du Groupe, par action en euros ⁽¹⁾	7,65	6,07	3,41
Résultat net, part du Groupe, dilué par action en euros ⁽¹⁾	7,59	6,02	3,41

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Le bénéfice net par action est calculé sur le nombre moyen sur l'exercice d'actions en circulation, après déduction du nombre d'actions propres portées en minoration des capitaux propres. Le bénéfice net dilué par action tient compte en outre de l'existence d'options de souscription non encore exercées.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

Évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires

En M EUR	Capital et primes d'émission ⁽¹⁾	Auto-contrôle et assimilé ⁽²⁾	Réserves	Réserves de réévaluation et réestimation	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2002	4 356	(924)	11 920	382	15 734
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période			2 492		2 492
Distribution de dividendes			(864)		(864)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(104)	(104)
Autocontrôle ⁽²⁾		(215)	18		(197)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾	71		(576)		(505)
Bilan au 31 décembre 2003	4 748	(1 139)	12 990	278	16 877
Augmentation de capital ⁽¹⁾	358				358
Bénéfice de la période			3 125		3 125
Distribution de dividendes			(1 031)		(1 031)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(15)	(15)
Autocontrôle ⁽²⁾		(739)	30		(709)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾			(29)		(29)
Bilan au 31 décembre 2004	5 106	(1 878)	15 085	263	18 576
En M EUR	Capitaux propres	Fonds pour risques bancaires généraux ⁽⁴⁾	Intérêts minoritaires	Actions de préférence ⁽⁵⁾	Fonds propres
Bilan au 31 décembre 2002	15 734	207	1 904	1 668	19 513
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période	2 492		263		2 755
Distribution de dividendes	(864)		(127)		(991)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(104)				(104)
Autocontrôle ⁽²⁾	(197)				(197)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾	(505)	105	(89)	452	(37)
Bilan au 31 décembre 2003	16 877	312	1 951	2 120	21 260
Augmentation de capital ⁽¹⁾	358				358
Bénéfice de la période	3 125		340		3 465
Distribution de dividendes	(1 031)		(190)		(1 221)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(15)				(15)
Autocontrôle ⁽²⁾	(709)				(709)
Écart de conversion et autres ⁽³⁾	(29)	(28)	4	(71)	(124)
Bilan au 31 décembre 2004	18 576	284	2 105	2 049	23 014

(1) Au 31 décembre 2004, le capital de la Société Générale entièrement libéré s'élève à 556 441 449 EUR et se compose de 445 153 159 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR. En 2004, la Société Générale a procédé à des augmentations de capital de 8,4 M EUR, assorties de primes d'émission de 349,2 M EUR :

- 6,5 M EUR souscrits par les salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise avec une prime d'émission de 296,4 M EUR ;

- 1,9 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 52,8 M EUR.

Les survaleurs relatives aux acquisitions financées par conversion en actions des obligations convertibles émises en mai 1993 ont été imputées en 1998 sur la prime d'émission dégagée par cette augmentation de capital, selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Si ces survaleurs n'avaient pas été imputées sur les capitaux propres, elles auraient fait l'objet d'une dotation aux amortissements de 10,5 M EUR au titre de l'année 2004.

Elles figureraient à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2004 pour un montant net de 46,5 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2004, les 36 990 431 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle ou de gestion active des fonds propres pour un montant de 1 878 M EUR, représentent 8,31 % du capital de la Société Générale.

En 2004, la Société Générale a procédé à des achats nets de cessions pour un montant de 739 M EUR.

Les plus-values nettes d'impôts sur les cessions des titres d'autocontrôle réalisées en 2004 ont été imputées sur les fonds propres à hauteur de 7,4 M EUR.

Le produit des dividendes attachés à ces titres, d'un montant de 22,4 M EUR a été éliminé des résultats consolidés.

(3) Au 31 décembre 2004, les écarts de conversion relatifs aux succursales étrangères des banques du Groupe ainsi qu'aux sociétés consolidées incluses dans la zone euro s'élèvent à (4) M EUR.

La variation sur l'exercice 2004 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à (24) M EUR. Cette variation est principalement liée à la dévaluation par rapport à l'euro du dollar US pour (140) M EUR, à l'appréciation de la couronne tchèque pour + 57 M EUR.

L'impact de la cession d'Asia Credit Limited (reporting en BAHT Thaïlandais) est de + 38 M EUR.

L'impact de la liquidation de la BSGI (reporting en roupie indonésienne) est de + 53 M EUR.

(4) Le FRBG a été repris à hauteur de 45,6 M EUR en 2003 et de 28 M EUR en 2004.

Par ailleurs, le FRBG avait fait l'objet d'une dotation pour un montant de 150 M EUR en 2003 (cf. Note 1).

(5) En 1997, la Société Générale a réalisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale SocGen Real Estate Company LLC, une émission de 800 M USD d'actions de préférence.

En 2000, la Société Générale a renouvelé l'opération en réalisant, par l'intermédiaire de sa filiale SG Capital Trust, une émission de 500 M EUR, et en 2001 avec SG Americas pour un montant de 425 M USD.

En 2003, une nouvelle émission de 650 M EUR d'actions de préférence a été réalisée aux États-Unis par l'intermédiaire de SG Capital Trust III.

Ces actions de préférence sont incluses dans le Tier one des fonds propres prudentiels.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Société Générale relatifs à l'exercice 2004 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CRBF.

Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Société Générale.

Principes et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Société Générale et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion immobilière, location-vente de matériel informatique, location de véhicules, négoce de pétrole).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. En l'absence de tels contrats ou clauses statutaires, l'influence dominante sur un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement est également présumée dès lors que le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe, ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les sociétés pour lesquelles la part du Groupe dans la situation nette est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires ("entités ad hoc") sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, notamment en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

Le règlement n° 99-07 modifié du Comité de la Réglementation Comptable définit trois critères à prendre en considération pour déterminer l'existence de ce contrôle, étant précisé que la prise en compte d'un seul de ces critères ne suffit pas à caractériser celui-ci. Ces critères sont les suivants :

- pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés ;
- capacité à bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

L'existence d'un mécanisme d'autopilotage ne préjuge pas du contrôle effectif.

L'appréciation en substance du critère relatif aux pouvoirs de décision est déterminante pour décider de la consolidation des entités ad hoc issues d'opérations de cession de créances pour compte propre, notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier français et les organismes étrangers similaires soumis à un cadre juridique présentant des garanties équivalentes à celles existant en France.

Suite à la publication à la fin de l'année 2002, par la Commission des Opérations de Bourse et par la Commission bancaire, de recommandations relatives à l'interprétation de ces dispositions réglementaires, deux entités ad hoc réalisant des opérations d'arbitrage ont été consolidées à compter du quatrième trimestre 2002, bien que ne satisfaisant qu'à un seul des trois critères mentionnés par le règlement n° 99-07. L'une de ces entités a cessé ses activités au quatrième trimestre 2004 et est alors sortie du périmètre de consolidation.

Méthode de conversion des comptes en devises étrangères

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des sociétés consolidées sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de l'exercice. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est porté dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "Écart de conversion". Le résultat des opérations de couverture des investissements en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux filiales et succursales de la zone euro sont maintenus dans les capitaux propres.

L'application des normes IFRS aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 entraînera une remise à zéro des écarts de conversion dans le bilan d'ouverture IAS 2004 par contrepartie des réserves consolidées. Ainsi, les écarts de conversion figurant au bilan au 31 décembre 2004 ne pourront plus être inscrits au compte de résultat en cas de cession des entités concernées.

Pour les sociétés situées dans des pays à forte inflation, les états financiers sont localement l'objet d'une correction monétaire de manière à être exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Le gain ou la perte sur la situation monétaire nette de ces sociétés participe à la formation du résultat, tandis que l'effet de la correction monétaire sur leurs actifs et passifs non monétaires est porté dans les réserves consolidées. Les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat de ces sociétés ainsi retraités sont convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors-bilan. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Ces écarts sont enregistrés dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Les écarts d'acquisition actif sont amortis et les écarts d'acquisition passif sont rapportés au résultat selon un plan préalablement défini sur une durée déterminée en fonction de l'activité de la société acquise, de la stabilité de son fonds de commerce et de ses équipes, des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors de chaque acquisition. Cette durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises ; les paramètres utilisés pour les valorisations tels que *cash flow* futurs estimés, multiples de résultats, valeurs comparables sur des transactions récentes, parts de marché ou encore montant des actifs sous gestion, sont fonction des métiers concernés. À l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, il est procédé à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel.

Les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe réalisées avant le 1^{er} janvier 2000 et financées par augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Le règlement 99-07 ne permet plus d'appliquer ce traitement aux opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2000, mais n'impose pas un retraitement rétroactif des opérations antérieures.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués jusqu'à la date de cession si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

Les profits d'impôts réalisés au titre de l'amortissement de ces écarts d'acquisition sont également imputés sur les capitaux propres, dès lors que ces amortissements sont fiscalement déductibles.

Réserves de réévaluation

Cette rubrique regroupe les écarts dégagés à l'occasion :

- d'une part, des réévaluations réglementaires de 1977 ou 1978 ;
- d'autre part, des opérations de restructuration et de cession d'éléments d'actifs à l'intérieur du Groupe, effectuées jusqu'au 31 décembre 1991.

L'écart de réévaluation constaté à l'occasion de cessions d'immobilisations amortissables entre sociétés du Groupe est repris dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissements pratiqué dans la nouvelle société détentrice.

De même, en cas de cession hors du Groupe des actifs ayant fait l'objet préalablement d'une cession ou d'un apport interne, l'écart de réévaluation est repris en résultat à due concurrence, la plus ou moins-value étant ainsi déterminée par référence au prix de revient historique de ces actifs (déduction faite des amortissements et des provisions eux-mêmes déterminés par rapport au coût historique).

Réserves de réestimation

En 1992, l'essentiel des immeubles qui avaient alors le caractère d'exploitation a fait l'objet d'un reclassement interne ; ces actifs, antérieurement détenus par la Société Générale et certaines filiales immobilières, avaient été apportés à des sociétés du Groupe détenues à 100 % et intégrées fiscalement.

Les plus-values enregistrées dans les comptes individuels des sociétés apporteurs ont été neutralisées pour la détermination du résultat consolidé de la période. Leur montant figure, sous déduction de la charge fiscale latente, dans la rubrique "Réserves de réestimation", conformément aux dispositions de l'instruction 91-06 de la Commission bancaire.

Le traitement comptable de cette réserve de réestimation est identique à celui de la réserve de réévaluation décrit ci-avant. En particulier, les provisions pour dépréciation constatées par référence aux valeurs de marché du portefeuille immobilier patrimonial ont été prélevées en priorité sur la réserve de réestimation, ce traitement comptable étant symétrique à celui retenu en 1992. En outre, la fiscalité latente attachée à la réserve de réestimation résiduelle a été actualisée.

Impôts différés

Les calculs d'impôts différés résultant des retraitements de consolidation sont effectués au niveau de chaque entité fiscale, en tenant compte de la position fiscale des sociétés concernées.

Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions du règlement n° 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Le décret 2002-970 du 4 juillet 2002 a introduit des modifications dans le Code des assurances pour apporter des précisions sur un certain nombre de règles relatives à l'utilisation des instruments financiers à terme par les compagnies d'assurances françaises. Ce décret a été accompagné par la publication, le 12 décembre 2002, du règlement n° 2002-09 du Comité de la réglementation comptable, définissant les règles de comptabilisation à retenir par les compagnies d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2003. Les conséquences de ces nouveaux textes ont été traitées comme un changement de méthode comptable générant une minoration de la situation nette d'ouverture 2003 de 8 M EUR.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

■ Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent les placements représentatifs des contrats en unités de compte, des contrats d'assurance dits contrats en "euros" et des autres contrats d'assurance. Les placements réalisés sous forme de titres émis par des sociétés consolidées du Groupe sont éliminés.

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur de réalisation ; la valeur globale de ces titres correspond au montant des engagements envers les assurés.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-remboursement du principal ou de non-paiement des intérêts par les débiteurs.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Les provisions pour risque d'exigibilité, constituées dans les comptes individuels des entreprises d'assurance, sont destinées à faire face à une insuffisante liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Elles permettent de couvrir le risque de réalisation de moins-values sur les titres relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances (principalement actions, titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et immeubles) lorsque ces risques ne sont pas couverts par d'autres provisions. Suite à l'analyse de ces provisions, effectuée en application des dispositions de l'avis n° 2004-B du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité publié le 21 janvier 2004, leur reprise a été effectuée sur l'exercice 2003. En conséquence, les dispositions du règlement n° 2004-10 du Comité de la réglementation comptable, indiquant que la provision pour risque d'exigibilité doit désormais être éliminée dans les comptes consolidés, n'ont eu aucune incidence sur les comptes de l'exercice 2004.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

■ Marge brute des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge brute des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe : les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions, et les produits nets des placements alloués.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme, réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation, entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché, à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière publié le 12 décembre 2002, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2003. Ce nouveau règlement vient préciser le classement des créances douteuses au bilan et le traitement des créances restructurées à des conditions hors marché.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exception des dotations nettes aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses, présentées, comme ces derniers, dans le "Produit net bancaire".

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché, ou des conditions d'origine est enregistrée en "Coût du risque" lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les provisions constituées sur les crédits aux professionnels de l'immobilier (ainsi qu'à l'ensemble des actifs immobiliers) sont évaluées en tenant compte de la nature des programmes sous-jacents selon les modalités suivantes :

Opérations de promotion et de rénovation lourde

Les provisions constituées résultent de la réestimation des pertes à terminaison, qui sont déterminées en fonction des prix de sortie et des délais de construction et/ou de commercialisation observés sur le marché.

Immeubles achevés

Les actifs sont évalués sur la base des rendements locatifs ou de leur valeur de marché déterminée le cas échéant à partir d'expertises.

Opérations de crédit-bail et de location

Cette rubrique regroupe les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat ou assimilée. Les opérations de location assimilée au crédit-bail sont les opérations ayant pour finalité le financement d'un bien dont le bailleur n'a pas vocation à conserver la propriété à l'issue du bail.

Les immobilisations de location simple sont présentées avec les immobilisations hors exploitation dans la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat ou assimilées sont portées au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière, c'est-à-dire pour le montant total des loyers à recevoir, déduction faite des intérêts compris dans ces loyers. Ces encours sont substitués à ceux qui sont déterminés d'après les règles fiscales, et la réserve latente est inscrite dans les réserves consolidées pour un montant net d'imposition différée.

Les intérêts courus compris dans les loyers à échoir sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Le mode de provisionnement des opérations de crédit-bail et assimilées est identique à celui des créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

Le coût d'acquisition des biens loués au titre des opérations de location longue durée est amorti linéairement sur la durée des contrats ; de même, l'ensemble des remises accordées par les fournisseurs sur le prix d'achat des biens loués (primes de volume) est enregistré en produits constatés d'avance et étalé sur la durée des contrats. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues. L'homogénéisation au sein du Groupe des modèles utilisés pour le calcul des produits à reporter au titre de ce traitement s'est traduit par un changement d'estimation, dont l'effet a été enregistré au premier trimestre de l'exercice 2004 en "Charge exceptionnelle" pour un montant brut de 20 M EUR, le produit d'impôt différé afférent à cette charge étant quant à lui enregistré en "Impôts sur les bénéfices", pour un montant de 7 M EUR.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Sont également concernés les titres liquides détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Résultat net des opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe".

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

■ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

■ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition, et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique "Résultat net des opérations financières" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt ;
- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées. Cette activité est exercée de manière significative et permanente dans le cadre de filiales ou structures dédiées. Entrent notamment dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre des activités de capital-risque.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des Offres Publiques d'Échange, sont comptabilisées dans la rubrique "Résultat net sur opérations financières".

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe, contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Il s'agit, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou, dans le cas de titres ayant fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique "Réserves de réévaluation", à leur valeur réévaluée. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité, représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères, tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des Offres Publiques d'Échange, sont comptabilisées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés".

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, dans le cas où elles ont fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique "Réserves de réévaluation", à leur valeur réévaluée.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériels et services, et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive :

Immeubles	20 à 35 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	10 ans
Matériel, outillage, véhicules	4 ou 5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

Cette rubrique inclut les immobilisations données en location simple.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne sera applicable qu'aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2003, conformément aux mesures transitoires définies à l'article 15 du règlement, complétées par les dispositions de l'avis n° 2003-F du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité (CNC), les dépenses pour gros entretien des actifs immobilisés sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges, dotées linéairement sur la durée séparant les opérations successives d'entretien. Ces dépenses, qui doivent faire l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ayant pour seul objet d'apporter aux actifs immobilisés concernés un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement, sont limitées, au sein du Groupe, aux dépenses de ravalement des immeubles. L'incidence de ce changement de méthode sur la situation nette consolidée au 1^{er} janvier 2003 a été enregistrée en capitaux propres pour un montant de 3 M EUR, net des effets fiscaux.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique "Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique "Produits nets d'intérêts relatifs aux autres intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour risques pays, dont le caractère est forfaitaire et qui sont déterminées en date d'arrêt sur la base de l'appréciation par la Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou relatifs aux débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et socio-politique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour coûts relatifs à l'introduction de la monnaie fiduciaire "euros" début 2002 avait été constituée au 31 décembre 1999, puis réajustée au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001. Elle correspondait, conformément à l'avis du CNC, aux surcoûts qui avaient une nature de charge et ont été engagés, au titre de ce projet, sur la période 2001 à 2002. Au 31 décembre 2002, cette provision a été intégralement reprise.

Le règlement 99-06 du Comité de la Réglementation Bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la Réglementation Bancaire a fixé le montant global des cotisations, dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par les sociétés du Groupe est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision pour risques et charges, dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Les cotisations versées ultérieurement sont enregistrées en "Autres frais administratifs".

Les options de souscription ou d'attribution d'actions consenties aux salariés font l'objet d'une provision pour risques et charges en date d'arrêt, déterminée en fonction de la valorisation des titres sous-jacents, et dotée dans la rubrique "Frais de personnel".

La Société Générale a signé un accord CATS ("Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés"), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et qui sera applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux règlements 90-02 et 92-05 du Comité de la Réglementation bancaire, afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été constitué en 1993 un Fonds pour Risques Bancaires Généraux, par reclassement, après déduction de la fiscalité latente, des provisions pour risques pays ayant un caractère général. Ce fonds a fait l'objet de dotations complémentaires en 1996 et en 2003.

Au cours des exercices 2002, 2003 et 2004 SG Cowen a enregistré des charges et des provisions exceptionnelles se rapportant aux incidences de toutes natures consécutives à une fraude commise pendant environ dix ans, dont a été victime l'ancienne activité de courtage pour particuliers de la Société. Cette activité acquise avec Cowen & Company en 1998 a été cédée en 2000. Dans la mesure où cette fraude ne se rapporte pas à la gestion courante d'une activité exercée par le Groupe, mais à une activité cédée et, pour une large part, à une période antérieure à l'acquisition de celle-ci, ces charges ont été enregistrées en résultat exceptionnel. En contrepartie et compte tenu de la nature de ces charges, le FRBG a été repris à due concurrence en 2002, en 2003 et en 2004.

Actions de préférence

Au cours du second semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale. Ces actions, dénuées de droit de vote, sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'administration de la filiale.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec clause de *step up* au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale, avec clause de *step up* au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec clause de *step up* au bout de dix ans.

Les rémunérations des actions de préférence sont enregistrées en charges d'intérêts sous la rubrique "Rémunérations versées sur actions de préférence". Les actions de préférence sont classées dans les fonds propres de première catégorie pour la détermination des ratios prudentiels du Groupe.

Actions Société Générale détenues par le Groupe

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les titres de transaction.

Les autres actions Société Générale, et en particulier celles qui sont détenues par certaines sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle ou à des fins d'annulation, sont portées en minoration du capital et des réserves pour la détermination des capitaux propres

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en "Résultat net des opérations financières", dans la rubrique "Résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en "Résultat net des opérations financières" dans la rubrique "Résultat sur instruments financiers à terme".

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent, d'une part, des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et, d'autre part, certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés, et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion à venir.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en "Résultat net des opérations financières".

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques, dont la contrepartie est enregistrée en "Résultat net des opérations financières".

Frais de personnel

La rubrique "Frais de personnel" comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

L'application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France a entraîné un changement d'estimation pour le provisionnement des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés françaises du Groupe. Le différentiel en résultant est comptabilisé dans la rubrique "Frais de personnel" à compter de la date de changement de régime selon un mode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés bénéficiaires.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique "Coût net du risque" se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du "Produit net bancaire".

Charge fiscale

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, jusqu'au 31 décembre 2004, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 19 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises, sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une contribution égale à 3 %, instaurée en 1995 et qui sera progressivement ramenée à zéro d'ici l'exercice 2006. S'y ajoute une Contribution sociale de solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. La loi de finances rectificative pour 2004, publiée le 30 décembre 2004, a prévu de réduire progressivement le taux d'imposition des plus-values de cession des titres de participation pour le ramener à 15 % ou à 0 % selon la nature fiscale des titres concernés. En contrepartie de cette réduction, la loi de finances a institué une taxe exceptionnelle sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, constituée par les sociétés françaises dans leurs comptes annuels individuels lors des exercices antérieurs par affectation de la quote-part de résultat correspondant chaque année aux plus-values à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation. Au 31 décembre 2004, les entités françaises assujetties ont enregistré dans le compte de résultat en "Impôts sur les bénéfices" la charge représentative de la taxe exceptionnelle à payer, pour un montant consolidé de 18 M EUR.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Charge fiscale" du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable, selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2004 et au-delà, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,93 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu varie de 1,71 % à 15,72 % selon la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation, dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

Résultat exceptionnel

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par le Groupe dont la survenance revêt un caractère exceptionnel, soit par leur nature, soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité du Groupe.

Traitement des engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et primes pour l'attribution des médailles du travail

■ En France

En 1993, les établissements de crédit français du Groupe ont adhéré avec l'ensemble de la profession bancaire aux organismes de retraites nationaux Agirc et Arrco, dont les régimes fonctionnent par répartition. Dorénavant, seul reste assuré par les Caisses de retraites des salariés de ces établissements un régime de retraite désormais fermé et ne comportant que des droits acquis au titre du passé. Les

engagements des Caisses de retraites des salariés de ces établissements au titre de ces droits ont fait l'objet d'estimations actuarielles, en fonction des conditions connues à ce jour. Les simulations effectuées montrent que les réserves financières des Caisses de retraites des salariés ou les provisions constituées sont suffisantes pour faire face aux engagements de retraites.

Par ailleurs, un certain nombre de sociétés versent des indemnités de départ en retraite en fonction de l'ancienneté des salariés, des primes pour l'attribution des médailles du travail ainsi que certaines pensions surcomplémentaires.

Les engagements au titre de ces différents régimes s'élèvent à 1 081 M EUR au 31 décembre 2004 et sont intégralement couverts par des actifs ou des provisions.

■ À l'étranger

Les engagements relatifs aux différents régimes (retraites, indemnités de fin de carrière, médailles du travail) font l'objet de couvertures par des actifs ou des provisions. L'essentiel de ces engagements porte sur des prestations de retraites pour les salariés en activité ou ayant quitté l'entreprise.

Au 31 décembre 2004, les engagements relatifs aux entités étrangères du Groupe sont estimés à 1 036 M EUR et sont couverts par des actifs ou des provisions à hauteur de 79 %. Le solde résiduel de 21 % représentant le déficit actuariel est, conformément aux pratiques du Groupe, provisionné sur la durée moyenne d'activité restant à courir des salariés concernés.

Les principes comptables applicables aux comptes consolidés du groupe Société Générale, décrits dans cette note, feront l'objet de modifications lors de l'élaboration des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005 et des données comparatives qui seront présentées au titre de l'exercice 2004, suite à la mise en application des normes

IFRS adoptées par règlements de la Commission européenne. Les principes comptables qui s'appliqueront ainsi aux données comparatives retraitées de l'exercice 2004 sont présentés dans le document spécifique IAS du rapport annuel.

Note 2

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 683 sociétés au 31 décembre 2004 :

- 616 sociétés intégrées globalement ;
- 53 sociétés intégrées proportionnellement ;
- 14 sociétés mises en équivalence.

Au regard des règles de consolidation fixées par le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, aucune des entités ad hoc constituées dans le cadre des activités de titrisation pour compte de la clientèle de la Société Générale n'est contrôlée par le Groupe.

Les éventuels engagements conclus avec ces entités, notamment sous la forme de lignes de liquidités ou de lettres de garantie, sont enregistrés et évalués conformément aux principes comptables généraux applicables à ces instruments.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2004, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2003, sont les suivantes :

Au cours du premier semestre 2004

- La participation dans TCW a été portée à 66,54 %, soit une augmentation de 5,64 % par rapport au 31 décembre 2003. Pour mémoire, des accords prévoient des options d'achat et de vente décalées portant sur 9,5 % du capital de TCW, par tranches annuelles de 4,75 % sur la période 2005-2006, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures. Enfin, le solde des actions détenues par les salariés fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées à partir de 2008, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.
- Sogelease Egypt, détenue à 61,73 %, a été consolidée par intégration globale.
- Sagem Lease, détenue à 100 % par le Groupe, a été consolidée par intégration globale.
- SG Serbie Bank, déconsolidée au 31 décembre 2000, a été réintégrée dans le périmètre de consolidation.
- Le Groupe a renforcé son contrôle dans Sogéprom, passant de 70 % au 31 décembre 2003 à 100 % au 30 juin 2004.
- La Société Générale est devenue actionnaire à 50,01 % de General Bank of Greece (GBG), qui est consolidée par intégration globale.
- Suite à la cession de Sophia, 31 sociétés précédemment consolidées par mise en équivalence sont sorties du périmètre.

Au cours du second semestre 2004

- SG Equipment Finance Schweiz AG, détenue à 100 % par le Groupe, est consolidée par intégration globale.
- La Société Générale a repris l'ensemble des activités Equipment Finance et Factoring du groupe norvégien Elcon, qui sont consolidées par intégration globale.
- Le fonds commun de créances French Supermarkets 1, détenu à 100 %, est consolidé par intégration globale.
- Le fonds Lyxor Strategium 1, détenu à 100 % par la Société Générale, est consolidé par intégration globale.
- OOO Rusfinance, détenue à 51,01 % par le Groupe, est consolidée par intégration globale.
- La Société Générale a acquis 100 % du capital de Parsys Espana, qui est consolidée par intégration globale.

Note 3

Créances sur les établissements de crédit

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Comptes et prêts à vue			
Comptes ordinaires	9 002	7 590	8 583
Prêts et comptes au jour le jour	413	702	267
Valeurs reçues en pension au jour le jour	8	53	385
Comptes et prêts à terme			
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	10 438	9 635	12 928
Prêts subordonnés et participatifs	713	688	539
Valeurs reçues en pension à terme	100	45	187
Créances rattachées	189	208	270
Total brut	20 863	18 921	23 159
Provisions pour dépréciation	(77)	(94)	(114)
Total net	20 786	18 827	23 045
Titres reçus en pension	45 328	41 455	31 309
Total	66 114	60 282	54 354

(1) Au 31.12.2004, le montant des créances douteuses s'élève à 127 M EUR (dont 113 M EUR de créances douteuses compromises) contre 143 M EUR au 31 décembre 2003 et 117 M EUR au 31 décembre 2002.

Note 4

Opérations avec la clientèle (actif)

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Créances commerciales	8 085	7 729	7 903
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)} :			
– Crédits de trésorerie	46 509	39 021	43 610
– Crédits à l'exportation	3 388	3 610	4 649
– Crédits d'équipement	35 486	33 214	27 506
– Crédits à l'habitat	46 127	40 743	35 233
Autres crédits à la clientèle	31 411	27 690	31 105*
Sous-total	162 921	144 278	142 103
Comptes ordinaires débiteurs	11 981	12 238	12 361
Créances rattachées	1 568	1 461	1 386*
Total brut	184 555	165 706	163 753
Provisions pour dépréciation	(6 275)	(6 497)	(6 894)*
Total net ⁽³⁾	178 280	159 209	156 859
Valeurs reçues en pension	64	443	227
Titres reçus en pension	31 495	33 895	27 683
Total	209 839	193 547	184 769

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) Autres concours à la clientèle par catégorie de clientèle :

Clientèle non financière			
– Entreprises	73 489	68 286	70 724
– Particuliers	59 833	52 568	45 926
– Collectivités locales	8 327	6 265	6 762
– Professions libérales	7 117	6 870	6 455
– Gouvernements et administrations centrales	1 778	1 959	2 116
– Autres	2 949	2 440	1 755
Clientèle financière	9 428	5 890	8 365
Total	162 921	144 278	142 103

(2) Au 31 décembre 2004, le montant des créances douteuses s'élève à 9 797 M EUR (dont 5 492 M EUR de créances douteuses compromises) contre 10 115 M EUR au 31 décembre 2003 et 10 064 M EUR au 31 décembre 2002.

(3) Les entités acquises depuis le 31 décembre 2003 ont une incidence de 2 929 M EUR sur le montant net des créances à la clientèle.

Note 5**Opérations de crédit-bail et de location assimilées**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Crédit-bail immobilier	5 824	5 650	5 452
Crédit-bail mobilier	10 400	9 176*	8 848*
Location avec option d'achat et assimilée	4 503	3 104*	3 045*
Créances rattachées	153	206	188
Total brut ⁽¹⁾	20 880	18 136	17 533
Provisions pour dépréciation	(244)	(250)	(182)
Total net ⁽²⁾	20 636	17 886	17 351

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Au 31 décembre 2004, le montant des créances douteuses s'élève à 394 M EUR (dont 133 M EUR de créances douteuses compromises) contre 418 M EUR au 31 décembre 2003 et 284 M EUR au 31 décembre 2002.

(2) Les entités acquises depuis le 31 décembre 2003 ont une incidence de 1 976 M EUR sur le montant net des opérations de crédit-bail et de location assimilées.

Note 6**Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions, autres titres à revenu variable et actions propres**

En M EUR au 31 décembre	2004				2003				2002
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Total
Portefeuille de transaction	30 452	39 771	43 323	113 546	21 792	39 125	31 706	92 623	76 637
Portefeuille de placement :									
– Montant brut	5 517	8 313	11 932	25 762	4 281	8 071	15 150	27 502	24 533
– Provisions	(26)	(195)	(67)	(288)	(24)	(225)	(215)	(464)	(530)
– Montant net	5 491	8 118 ⁽¹⁾	11 865	25 474	4 257	7 846 ⁽¹⁾	14 935	27 038	24 003
Portefeuille d'investissement :									
– Montant brut	4 941	–	19 287 ⁽²⁾	24 228	4 391	–	20 705	25 096	26 906
– Provisions	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–
– Montant net	4 941	–	19 287	24 228	4 391	–	20 704	25 095	26 906
Créances rattachées	198	69	364	631	170	56	427	653	778
Total	41 082	47 958	74 839	163 879	30 610	47 027	67 772	145 409	128 324

(1) Dont actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés : 112,6 M EUR (contre 162,9 M EUR au 31 décembre 2003 et 167,3 M EUR au 31 décembre 2002).

	2004	2003
Nombre d'actions	2 334 060	3 377 145
Valeur nominale par action en EUR	1,25	1,25
Valeur de marché par action en EUR	74,5	70,0
Prix de revient par action en EUR	48,22	48,22

(2) Dont titres portés par les véhicules ad hoc nouvellement consolidés : 3,7 Md EUR de municipal bonds destinés à être portés jusqu'à échéance.

Note 6 (suite)**Informations complémentaires sur les titres**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Valeur estimée des titres de placement :			
– Plus-values latentes ⁽¹⁾	270	70	178
Résultat latent du portefeuille d'investissement ⁽²⁾	76	(2)	(64)
Montants des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	62	(86)	(15)
Titres ayant fait l'objet d'un changement de catégorie au cours de l'exercice :			
– Titres de transaction reclassés en titres de placement	131	695	525
– Titres reclassés en titres d'investissement	–	–	195
– Titres d'investissement reclassés en portefeuille de placement	48	624	778
Titres d'investissement cédés avant l'échéance	353	69	542
Parts d'OPCVM détenues :			
– OPCVM français	15 353	12 810	8 747
– OPCVM étrangers	5 741	3 369	2 751
<i>dont OPCVM de capitalisation</i>	638	688	675
Montants des titres cotés	130 087	117 427	112 641
Montants des titres subordonnés	686	727	357
Montants des titres prêtés	6 972	3 656	4 027

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

(2) Y compris le résultat latent affecté en couverture des portefeuilles d'investissement.

Note 7**Placements nets des entreprises d'assurance**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Placements immobiliers	344	265	223
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 516	25 728	21 222
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	15 052	14 031	13 384
Autres placements	1 126	1 117	867
Actions et autres titres à revenu variable	2 916	1 743	1 561
Total	48 954	42 884	37 257

Note 8**Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Principales entreprises (1) :			
0 à 5 % Accor, Adecco, Alcatel, Altadis, Arcelor, Aviva, Carrefour, Dexia, France Télécom, ONA, Pernod Ricard, Peugeot SA, Sanofi, SCH, Sodexho Alliance, TF1, Total, Veolia Environnement, Vivendi Universal	3 376	4 381	5 213
5 à 10 % Cologne Re Managers, Hornby Lane	398	629	605
10 à 20 % Crédit Logement, Sopra, Sommer SA, Sicovam Holding	351	339*	255*
+ 20 % G Finance Luxembourg, Lysus, SCI Secovalde	255	82*	112*
Sous-total	4 380	5 431	6 185
Autres	1 160	1 191*	1 400*
Montant brut (2)	5 540	6 622	7 585
Provisions pour dépréciation	(883)	(1 352)	(1 332)
Créances rattachées aux participations	3	4	14
Montant net (3)	4 660	5 274	6 267

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Seules sont mentionnées parmi les participations détenues au 31 décembre 2004 celles dont le montant est supérieur à 30 M EUR.

(2) Mouvements sur titres de participations et filiales non consolidées sur l'année 2004 = (1 082) M EUR, dont acquisitions = 554 M EUR, cessions = (1 573) M EUR, périmètre et autres mouvements = (63) M EUR.

(3) Dont pour les sociétés cotées : valeur nette comptable = 3 062 M EUR ; valeur boursière = 3 440 M EUR.

Note 9**Immobilisations corporelles et incorporelles**

En M EUR au 31 décembre	Valeur brute 2003	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre et reclassements	2004		
					Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	19	4	–	3	26	(18)	8
Logiciels, frais d'études informatiques	1 532	93	(11)	101	1 715	(1 228)	487
Autres	456	194	(1)	(154)	495	(88)	407
Sous-total	2 007	291	(12)	(50)	2 236	(1 334)	902
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	2 859	20	(39)	93	2 933	(842)	2 091
Autres	3 587	393	(105)	(19)	3 856	(2 651)	1 205
Sous-total	6 446	413	(144)	74	6 789	(3 493)	3 296
Immobilisations hors exploitation (1)							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	150	2	(4)	(35)	113	(38)	75
Locations simples et autres	5 577*	2 277	(1 679)	(14)	6 161	(1 725)	4 436
Sous-total	5 727	2 279	(1 683)	(49)	6 274	(1 763)	4 511
Total immobilisations	14 180	2 983	(1 839)	(25)	15 299	(6 590)	8 709

* Montant retraité par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

(1) N'incluent pas le portefeuille immobilier patrimonial détenu par les sociétés de financement spécialisé.

Note 10**Écarts d'acquisition** ⁽¹⁾

	2004			2003			2002
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant net
<i>En M EUR au 31 décembre</i>							
Banque de détail	1 739	(383)	1 356	1 581	(266)	1 315	1 344
Réseau détail France	114	(66)	48	115	(62)	53	56
Réseau détail étranger ⁽²⁾	1 141	(217)	924	1 033	(135)	898	961*
Filiales spécialisées et autres ⁽³⁾	484	(100)	384	433	(69)	364	327*
Banque de financement et d'investissement	170	(160)	10	180	(161)	19	71
Banque de financement	45	(40)	5	45*	(34)*	11*	19*
Banque d'investissement	125	(120)	5	135*	(127)*	8*	52*
Gestions d'actifs et Services aux investisseurs	965	(231)	734	994	(178)	816	738
Gestion mobilière	590	(130)	460	595	(97)	498	609
Gestion privée	321	(85)	236	323	(65)	258	124
Boursorama ⁽⁴⁾	49	(11)	38	67*	(7)*	60*	5*
Métier Titres	5	(5)	–	9*	(9)*	–	–
Gestion propre et autres	7	(1)	6	3	(3)	–	1
Total	2 881	(775)	2 106	2 758	(608)	2 150	2 154

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Par convention, les amortissements courants et exceptionnels sont affectés au pôle Gestion propre.

(2) L'évolution sur l'exercice 2004 du montant brut des écarts d'acquisition du Réseau de détail étranger s'explique essentiellement par :

– l'acquisition de la General Bank of Greece (GBG) au deuxième trimestre 2004 ;

– l'impact des effets de change sur les écarts d'acquisition comptabilisés en devises ;

– l'acquisition complémentaire de 7,32 % du capital de la Banque Roumaine pour le Développement au quatrième trimestre 2004.

(3) L'évolution sur l'exercice 2004 du montant brut des écarts d'acquisition des filiales spécialisées s'explique principalement par :

– l'acquisition de SG Finans AS Norway, anciennement Elcon, au troisième trimestre 2004 ;

– la consolidation de Rusfinance au quatrième trimestre 2004.

(4) La survaleur de Selftrade, fusionnée avec Boursorama en 2003, a été revue au quatrième trimestre 2004.

Note 11**Autres actifs et comptes de régularisation**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Autres actifs			
Débiteurs divers	17 786	14 106*	12 607
Primes sur instruments conditionnels achetés	32 555	21 441	21 481
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 903	3 934	2 192
Autres emplois divers	1 021	759	1 148
Autres actifs d'assurance	390	323	212
Sous-total	53 655	40 563	37 640
Comptes de régularisation			
Charges payées ou comptabilisées d'avance	546	524	400
Produits à recevoir	1 890	2 572*	2 724
Impôts différés ⁽¹⁾	192	90	–
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	14 527	13 013	18 952
Sous-total	17 155	16 199	22 076
Total brut	70 810	56 762	59 716
Provisions pour dépréciation	(167)	(214)	(221)
Total net	70 643	56 548	59 495

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

(1) Ventilation des impôts différés par catégorie

En M EUR au 31 décembre 2004

	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires :		
dont réserve latente sur opérations de crédit-bail		722
dont résultats des sociétés transparentes fiscalement		187
dont réserve de réestimation (Note 1)		17
Autres (principalement sur déductibilité des provisions)	1 118	
Total	1 118	926

(2) Les autres comptes de régularisation enregistrent principalement les comptes d'ajustement devises débiteurs, les primes d'émission et de remboursement de titres à revenu fixe, ainsi que les produits de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 12**Dettes envers les établissements de crédit**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Dettes à vue			
Dépôts et comptes ordinaires	19 018	17 582	12 311
Valeurs données en pension au jour le jour	–	–	43
Sous-total	19 018	17 582	12 354
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	49 045	46 309	37 508
Valeurs données en pension à terme	144	312	245
Sous-total	49 189	46 621	37 753
Dettes rattachées	345	324	395
Titres donnés en pension	23 809	19 081	18 737
Total	92 361	83 608	69 239

Note 13**Opérations avec la clientèle (passif)**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	25 188	21 587	18 287
À terme	21 471	21 874	21 775
Sous-total	46 659	43 461	40 062
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	31 898	29 650	24 866
Particuliers	26 077	23 745	21 594
Clientèle financière	9 570	10 705	5 753
Autres	7 071	4 184	5 303
Sous-total	74 616	68 284	57 516
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	19 156	25 783	25 051
Particuliers	11 797	10 213	10 988
Clientèle financière	17 458	5 797	12 309
Autres	3 847	5 717	5 902
Sous-total	52 258	47 510	54 250
Dettes rattachées	1 007	951	949
Total dépôts clientèle ⁽¹⁾	174 540	160 206	152 777
Valeurs données en pension à la clientèle	1 626	3 229	2 210
Titres donnés en pension à la clientèle	37 267	32 655	41 098
Total	213 433	196 090	196 085

(1) Les entités acquises en 2004 ont une incidence de 2 315 M EUR sur le montant des dépôts clientèle.

Note 14**Dettes représentées par un titre**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Bons de caisse	772	841	881
Emprunts obligataires	5 111	4 607	5 253
Dettes rattachées	31	84	185
Sous-total	5 914	5 532	6 319
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	91 376	77 052	71 104
Dettes rattachées	440	333	454
Total	97 730	82 917	77 877

Note 15**Provisions techniques des entreprises d'assurance**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 797	14 149	13 400
Provisions techniques vie	31 890	26 882	22 262
Provisions techniques non vie	141	133	98
Total	46 828	41 164	35 760

Note 16**Autres passifs et comptes de régularisation**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Opérations sur titres			
Dettes sur titres empruntés	8 523	8 611	6 640
Autres dettes sur titres	28 880	32 575	24 272
Sous-total	37 403	41 186	30 912
Autres passifs			
Créditeurs divers	15 665	13 927	12 627
Primes sur instruments conditionnels vendus	34 853	23 699	21 700
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1 826	3 901	2 975
Autres opérations sur titres	121	70	51
Dettes rattachées	148	227	180
Autres passifs d'assurance	78	73	84
Sous-total	52 691	41 897	37 617
Comptes de régularisation			
Charges à payer	3 893	3 858	4 148
Provision pour impôts différés	-	-	89
Produits constatés d'avance	1 884	2 014	2 358
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	15 375	8 771	12 643
Sous-total	21 152	14 643	19 238
Total	111 246	97 726	87 767

(1) Ce poste comprend principalement les comptes d'ajustement devises créditeurs et la contrepartie des charges de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 17

Analyse par nature du stock de provisions

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Provisions inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants			
Établissements de crédit	77	94	114
Crédits à la clientèle	6 275	6 497	6 894*
Crédit-bail	244	250	182
Autres	245	302	263
Sous-total	6 841	7 143	7 453
Provisions inscrites au passif			
Provision générale à caractère prudentiel – risques pays (Note 1)	432	453	465
Engagements hors bilan avec les établissements de crédit	6	6	4
Engagements hors bilan avec la clientèle	221	273	327*
Provisions sectorielles et autres ⁽¹⁾	572	558	277*
Provisions pour autres risques et charges	1 811	1 559	1 401*
Sous-total	3 042	2 849	2 474
Stock de provisions (hors titres) ⁽²⁾	9 883	9 992	9 927
Provisions sur titres	1 171	1 816	1 862
Provisions sur placements des sociétés d'assurance	8	2	10
Stock global de provisions ⁽³⁾	11 062	11 810	11 799

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) À compter du 1^{er} janvier 2003, l'ensemble des provisions à caractère sectoriel et non affectables à des dossiers individuels a été regroupé dans une rubrique spécifique. Les comptes au 31 décembre 2002 ont été retraités de manière similaire à des fins de comparabilité. Ces provisions venaient en déduction d'éléments de l'actif à hauteur de 176 M EUR ou étaient inscrites au passif à hauteur de 101 M EUR (71 M EUR en provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle et 30 M EUR en provisions pour risques et charges).

(2) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

En M EUR au 31 décembre	2003	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2004
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	453	6	–	–	(27)	432
Provisions pour risques de contrepartie	7 980	328	32	(839)	139	7 640
Provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾	1 559	101	187	(135)	99	1 811
Total	9 992	435	219	(974)	211	9 883

(3) Une analyse de la couverture des risques est présentée dans le rapport de gestion et les principes de constitution des provisions sont fournis dans la partie "Gestion des risques" du rapport financier annuel.

Le stock de provisions techniques des entreprises d'assurance est présenté en Note 15.

(4) Analyse des provisions pour risques et charges :

En M EUR au 31 décembre	2003	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2004
Provisions pour engagements de retraites et assimilées	302	–	16	–	23	341
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	179	–	26	(3)	1	203
Provisions pour impôts	304	–	71	(11)	(1)	363
Provisions sur instruments financiers à terme	107	–	70	(4)	(36)	137
Autres provisions pour risques et litiges	667	101	4	(117)	112	767
Total	1 559	101	187	(135)	99	1 811

(5) Les dotations nettes aux provisions pour intérêts impayés sont enregistrées en diminution du PNB et les provisions pour charges sont incluses par nature dans les soldes du compte de résultat.

Note 18

Dettes subordonnées

En M EUR au 31 décembre

Devises d'émission	En cours	2005	2006	2007	2008	2009	Au-delà de 2009	Indéterminé
Titres subordonnés								
EUR	8 421	566	274	547	122	314	6 281	317
USD	1 824	261	588	-	-	-	272	703
GBP	993	-	-	-	-	-	851	142
Autres devises	336	21	45	-	54	-	-	216
Sous-total	11 574	848	907	547	176	314	7 404	1 378
Dettes subordonnées								
EUR	29	-	-	-	-	-	9	20
USD	56	-	-	-	-	-	30	26
Autres devises	2	-	-	2	-	-	-	-
Sous-total	87	-	-	2	-	-	39	46
Dettes rattachées	269	-	-	-	-	-	-	269
Total	11 930	848	907	549	176	314	7 443	1 693

Note 19

Engagements donnés

En M EUR au 31 décembre

	2004	2003	2002
Engagements de financement			
en faveur d'établissements de crédit	6 067	5 988*	10 578*
en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	98 134	93 288*	80 544*
Total	104 201	99 276	91 122
Engagements de garantie			
d'ordre d'établissements de crédit	1 739	2 340	4 999*
d'ordre de la clientèle ^{(1) (2)}	48 570	43 996	39 591*
Total	50 309	46 336	44 590

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2003.

(1) Au 31 décembre 2004, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation et autres sociétés ad hoc s'élèvent respectivement à 21,4 Md EUR et à 0,7 Md EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation. Ces véhicules ne sont pas consolidés, conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Au 31 décembre 2004, il existe six véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE, PACE), structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des

actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 15 053 M EUR.

Le risque de défaillance sur ces actifs est supporté en premier lieu par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 692 M EUR. Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 21 369 M EUR à cette même date.

Utilisation des dérivés de crédit

■ Engagements de garantie donnés

L'activité de vente de protections sous forme de dérivés de crédit est marginale.

■ Engagements de garantie reçus

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits (*Portfolio Management*), où ils permettent principalement une gestion de la concentration de nos encours de crédit corporate. Cette activité permet de réduire les expositions sur certaines contreparties.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garantie reçus. Les positions sont à ce jour quasi-exclusivement acheteuses de protection. En position nominale, le montant des *Credit Default Swaps (CDS)* acquis à fin décembre 2004 s'élève à 6,5 Md EUR, avec une maturité résiduelle moyenne de 2,9 ans (positions acheteuses de protection).

■ Trading

Les dérivés de crédit sont également utilisés dans le cadre des activités de trading (positions à la fois acheteuses et vendeuses). Dans ces portefeuilles, les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Note 20

Opérations en devises

En M EUR au 31 décembre	2004				2003				2002			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	373 481	358 666	79 122	101 956	330 871	326 459	59 950	72 928	302 842*	288 050*	60 921	86 421
USD	136 550	158 138	187 736	161 378	126 962	140 756	146 595	129 541	124 273*	143 038*	166 817	143 769
GBP	16 181	18 026	31 268	31 948	18 563	19 484	29 389	28 369	16 147	16 295	28 503	26 865
JPY	15 114	10 699	38 528	41 726	14 817	8 493	22 378	28 988	12 894	8 285	23 719	28 070
Autres devises	59 763	55 560	70 442	71 838	48 174	44 195	60 550	61 609	45 236*	45 724*	69 449	66 676
Total	601 089	601 089	407 096	408 846	539 387	539 387	318 862	321 435	501 392	501 392	349 409	351 801

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

Note 21

Engagements sur instruments financiers

En M EUR au 31 décembre	Juste valeur au 31 décembre 2004		Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Engagements notionnels		
	Actif	Passif			2004	2003	2002
OPÉRATIONS FERMES							
Marchés organisés							
– Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	578 752	2 351	581 103	423 121	416 207
– Contrats à terme de change	5 218	5 181	15 896	3 197	19 093	3 225	3 166
– Autres contrats à terme	5 447	4 666	247 313	66	247 379	136 210	71 456
Gré à gré							
– Swaps de taux d'intérêt	68 731	69 427	3 297 215	88 695	3 385 910	2 750 728	2 831 911
– Swaps financiers de devises	54	38	131 470	2 698	134 168	116 083	101 782
– FRA	248	216	394 951	570	395 521	340 796	303 146
– Autres	1 016	1 241	12 990	26 169	39 159	47 808	41 725
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES							
– Options de taux d'intérêt	8 474	8 597	1 398 912	54 500	1 453 412	1 217 546	1 021 073
– Options de change	3 002	2 393	179 122	402	179 524	102 087	94 424
– Options sur actions et indices	19 035	22 130	326 426	11 900	338 326	363 016	255 386
– Autres options	3 047	3 480	82 312	39	82 351	46 379	47 477
Total	114 272	117 369	6 665 359	190 587	6 855 946	5 546 999	5 187 753

Équivalent risque de crédit

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Gouvernements et banques centrales OCDE	758	717	369
Établissements de crédit et administrations locales OCDE	15 786	14 282	16 414
Clientèle	8 825	7 938	8 535
Établissements de crédit et banques centrales hors OCDE	590	447	420
Total (après prise en compte des accords de netting)	25 959	23 384	25 738

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent risque de crédit de 71 687 M EUR au 31 décembre 2004 contre 59 994 M EUR au 31 décembre 2003 et 66 701 M EUR au 31 décembre 2002.

Durées restant à courir des engagements notionnels

En M EUR au 31 décembre 2004	0 à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt	2 160 419	731 975	493 516	3 385 910
Swaps financiers de devises	58 314	66 607	9 247	134 168
Contrats à terme de taux d'intérêt	898 469	77 810	345	976 624
Contrats à terme de change	18 949	144	–	19 093
Autres instruments fermes	159 080	117 597	9 861	286 538
Options de taux d'intérêt	480 072	931 538	41 802	1 453 412
Options de change	162 957	14 897	1 670	179 524
Autres options	351 944	61 771	6 962	420 677
Total	4 290 204	2 002 339	563 403	6 855 946

Note 22

Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

En M EUR au 31 décembre 2004	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Éliminations des comptes réciproques	Total
EMPLOIS						
Opérations bancaires et assimilées						
Créances sur les établissements de crédit	213 879	31 787	41 467	36 311	(257 330)	66 114
Opérations avec la clientèle						
Créances sur la clientèle	99 906	26 366	72 715	49 414	(38 562)	209 839
Opérations de crédit-bail et assimilées	1 869	3 152	10 745	4 870	–	20 636
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	18 045	46 875	876	264	(22 737)	43 323
Titres de placement	1 715	6 360	12 962	4 812	(13 797)	12 052
Titres d'investissement	549	2 270	6 237	11 369	(961)	19 464
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées						
Dettes envers les établissements de crédit	241 626	33 912	49 561	40 145	(272 883)	92 361
Dépôts de la clientèle						
Opérations avec la clientèle	180 911	8 497	23 986	19 189	(19 150)	213 433
Dettes représentées par un titre	57 556	24 514	28 236	23 395	(35 971)	97 730

Note 23**Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2004**

<i>En M EUR</i>	Emplois	Ressources
Capacité d'autofinancement		3 993
Distribution de dividendes	1 199	
Autofinancement (a)		2 794
Augmentation de capital		358
Augmentation/diminution autocontrôle	896	163
Augmentation/diminution des dettes subordonnées	471	1 352
Opérations en capital (b)		506
(I) – Ressources durables (a) + (b)		3 300
Coût d'investissement dans les entreprises liées	312	
Acquisitions/cessions de titres de participation	279	1 769
Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 755	471
(II) – Investissements	106	
(I) – (II) Variation du fonds de roulement		3 194
Opérations interbancaires et de trésorerie		15 886
Crédits à la clientèle	20 861	
Dépôts de la clientèle		14 208
Opérations sur titres	14 130	
Emprunts obligataires		451
Opérations sur IFAT		1 319
Opérations de crédit-bail	1 268	
(III) – Activités bancaires	4 395	
Emplois d'assurance	6 132	
Dépôts d'assurance		5 656
(IV) – Activités non bancaires	476	
(V) – Autres postes		1 677
(III) + (IV) – (V) Variation d'exploitation	3 194	

Le tableau de financement recense les flux financiers provenant des opérations réalisées par le Groupe et qui ont une incidence sur sa liquidité. Les flux non financiers ne figurent donc pas dans ce tableau, en particulier les abandons de créances d'exploitation.

Les emplois liés aux investissements correspondent au prix d'acquisition.

Les ressources issues des cessions d'immobilisations figurent pour leur prix de cession (plus ou moins-values incluses).

Les écarts de conversion sur les opérations en capital ont été affectés à la rubrique "Autres postes" ; en revanche, les écarts de conversion sur les activités bancaires et non bancaires ont été maintenus dans les rubriques y afférentes.

Note 24**Produits et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 578	1 461*	2 090
Reports/dépôts (montant net)	78	75	77
Total produits	1 656	1 536	2 167
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(2 356)	(2 592)	(3 382)
Total charges	(2 356)	(2 592)	(3 382)
Titres et valeurs reçus en pension	2 409	1 744	2 112
Titres et valeurs donnés en pension	(2 493)	(2 004)	(2 121)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(784)	(1 316)	(1 224)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

Note 25**Produits et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Créances commerciales	690	660	693
Autres concours à la clientèle :			
– Crédits de trésorerie	2 237	2 173	2 583
– Crédits à l'exportation	211	242	524
– Crédits d'équipement	1 621	1 552	1 489
– Crédits à l'habitat	2 187	2 040	1 918
– Autres crédits à la clientèle	1 055	1 010	1 079
Sous-total	7 311	7 017	7 593
Comptes ordinaires débiteurs	626	684	779
Reports/dépôts (montant net)	(27)	(9)	(22)
Total produits	8 600	8 352	9 043
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 224)	(1 276)	(1 298)
Autres dettes envers la clientèle	(2 076)	(1 806)	(2 510)
Total charges	(3 300)	(3 082)	(3 808)
Titres et valeurs reçus en pension	1 544	1 698	1 593
Titres et valeurs donnés en pension	(2 407)	(2 594)	(2 604)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec la clientèle	4 437	4 374	4 224

Note 26**Produits nets sur opérations de crédit-bail et de location**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Crédit-bail immobilier	267	311	305
Crédit-bail mobilier	531	565	421
Location avec option d'achat et assimilée	874	612	648
Total net	1 672	1 488	1 374

Note 27**Revenus des titres à revenu variable**

<i>En M EUR au 31 décembre</i>	2004	2003	2002
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	217	393	92
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	179	189	199
Total ⁽¹⁾	396	582	291

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de trading sont classés en résultat sur opérations financières.

Note 28**Produits nets des commissions**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Produits de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	145	123	93
Opérations avec la clientèle	1 658	1 575	1 353
Opérations sur titres	2 542	2 170	2 513
Opérations sur marchés primaires	224	222	171
Opérations de change et sur instruments financiers	509	428	520
Engagements de financement et de garantie	459	482	454
Prestations de services et autres	1 601	1 507	1 374
Sous-total	7 138	6 507	6 478
Charges de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	(164)	(154)	(153)
Opérations sur titres	(381)	(293)	(368)*
Opérations de change et sur instruments financiers	(382)	(347)	(411)
Engagements de financement et de garantie	(340)	(123)	(125)
Autres	(602)	(506)	(428)
Sous-total	(1 869)	(1 423)	(1 485)
Total net ⁽¹⁾	5 269	5 084	4 993
<i>(1) Par nature, le produit net de commissions se décompose comme suit :</i>			
– Services bancaires et conseil	2 413	2 342	2 078
– Engagements par signature	118	358	330
– Émissions	224	222	171
– Gestion d'actifs et assurance-vie	1 920	1 655	1 770
– Courtage et divers	594	507	644*

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du produit net bancaire sont désormais classées en frais de personnel. Le montant des commissions a été retraité à hauteur de 119 M EUR au 31 décembre 2002.

Note 29**Résultat net sur opérations financières**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Résultat net sur portefeuille de négociation			
Résultat net des opérations sur titres de transaction	3 854	4 615	(4 959)
Résultat sur instruments financiers à terme	(601)	(2 536)*	7 528
Résultat net des opérations de change	826	1 514	769
Sous-total ⁽¹⁾	4 079	3 593	3 338
Résultat net sur titres de placement			
Plus-values de cession	338	172	145
Moins-values de cession	(417)	(98)	(128)
Reprises nettes de provisions	177	23	26
Sous-total	98	97	43
Résultat net sur titres d'activité de portefeuille			
Plus-values de cession sur titres d'activité de portefeuille	12	(20)	(31)
Dotations nettes de provisions sur titres d'activité de portefeuille	28	40	(87)
Sous-total	40	20	(118)
Total net	4 217	3 710	3 263

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2003.

(1) Les opérations étant enregistrées par nature et non par destination, leurs résultats doivent être appréhendés globalement.

Il convient de noter que ces résultats n'intègrent pas le coût du refinancement des opérations financières, ni les coupons de trading. En revanche, ils incluent la marge commerciale dégagée, soit sur les produits structurés intégrant des instruments financiers à terme, soit sur la distribution de produits complexes.

Note 30**Marge brute des activités d'assurance**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Primes aux cotisations acquises	7 448	6 524	5 398
Charges de prestations (y compris variation de provision)	(7 210)	(6 236)	(5 150)
Produits nets des placements	338	151	172
Autres produits (charges) nets techniques	(348)	(302)	(287)
Transfert de frais généraux	(125)	(92)	(82)
Total	103	45	51

La marge brute des compagnies d'assurances correspond au résultat technique réalisé sur les contrats d'assurance-vie et non vie. Elle n'inclut pas, en particulier, les commissions prélevées à la souscription, les commissions de gestion prélevées sur les encours des contrats, les commissions versées aux réseaux de distribution, ainsi que le résultat financier dégagé sur le placement des fonds propres, qui sont ventilés dans les autres rubriques du Produit Net Bancaire.

La contribution des compagnies d'assurances au Produit Net Bancaire consolidé est la suivante :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Contribution au PNB avant élimination des opérations internes	593	465	449
Élimination des opérations internes ⁽¹⁾	222	159	165
Contribution au PNB après élimination des opérations internes	371	306	284

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurances aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Note 31**Produits nets des autres activités**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Résultat des opérations de promotions immobilières	40	30	45
Résultat des investissements immobiliers ⁽¹⁾	39	227	38
Produits nets des autres activités	23	27	16
Total	102	284	99

(1) Le résultat des investissements immobiliers de l'exercice 2003 comprend une plus-value de 189 M EUR, relative à la cession de l'immeuble Paris Trocadéro.

Note 32**Frais de personnel**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	4 626	4 431	4 428*
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	1 772	1 657	1 537
Participation, intéressement et abondement ⁽³⁾	205	235	214
Total	6 603	6 323	6 179
Effectif moyen ⁽²⁾	93 359	90 040	88 278
France	51 753	51 349	50 689
Étranger	41 606	38 691	37 589

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du Produit Net Bancaire sont désormais classées en frais de personnel.

Le montant des frais de personnel a été retraité à hauteur de 119 M EUR au 31 décembre 2002.

(1) Dont 1 628 M EUR au 31 décembre 2004 au titre de la rémunération variable (1 560 M EUR au 31 décembre 2003, 1 310 M EUR au 31 décembre 2002).

(2) Y compris personnel intérimaire. L'effectif moyen des filiales nouvellement acquises n'est pas proraté sur la période de détention.

Les acquisitions réalisées en 2004 contribuent à hauteur de 2 707 personnes.

(3) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002	2001	2000
Société Générale ⁽⁴⁾					
Participation	–	15 ⁽⁵⁾	(1)	1	52
Intéressement	50	49	62	50	55
Abondement	72	72	74	67	62
Sous-total	122	136	135	118	169
Filiales	83	99	79	66	70
Total	205	235	214	184	239

(4) Intégrant Sogenal en 2001.

(5) Provision pour participation.

Rémunération du Conseil d'administration et des organes de direction

Le montant des jetons de présence versés en février 2005 aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2004 est de 0,65 M EUR. Les rémunérations versées en 2004 aux organes de direction (Président-directeur général et Directeur général délégué) s'élèvent à 4,35 M EUR (dont 2,77 M EUR de rémunération variable au titre de l'exercice 2003).

Note 33**Coût du risque**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Dotations nettes aux provisions sur risques identifiés			
Provision pour risques de contrepartie	(328)	(948)	(1 243)
Provision pour risques et litiges	(101)	(83)	(18)
Pertes non couvertes par provisions et récupérations sur créances amorties	(106)	(144)	(101)
Sous-total	(535)	(1 175)	(1 362)
Dotation nette aux provisions générales – risques pays	(6)	(51)	61
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors-bilan	(541)	(1 226)	(1 301)

Note 34**Sociétés mises en équivalence**

En M EUR au 31 décembre	% contrôle	Activité	Contribution aux capitaux propres du Groupe*	Contribution aux résultats consolidés du Groupe		
				2004	2003	2002
Sociétés non financières						
Chesapeake Holding (CHC)	36,35	Financements structurés	(68)	9	9	12
SIFA ⁽¹⁾	–	Société de portefeuille	–	–	–	4
Geodis ⁽²⁾	16,63	Société industrielle et commerciale	(8)	9	5	(13)
Sociétés Immobilières du groupe Sogéprom		Sociétés immobilières	28	14	7	7
Autres ⁽⁴⁾			(3)	–	–	–
Sous-total			(51)	32	21	10
Sociétés financières						
Sophia ⁽³⁾	–	Société immobilière	–	–	9	24
United Arab Bank	20,00	Banque	10	4	4	4
Sociétés du groupe SG Investment UK ⁽⁵⁾	–	Sociétés industrielles et commerciales	4	4	–	–
Autres ⁽⁴⁾			15	2	9	10
Sous-total			29	10	22	38
Total			(22)	42	43	48

* Y compris le résultat 2004 du Groupe.

(1) Opération d'échange, intervenue au second semestre 2002, de l'intégralité de la participation contre 100 % du capital de la société Fontanor II, désormais consolidée par intégration globale.

(2) Au cours du second semestre 2004, le Groupe a cédé 10,54 % de sa participation dans Geodis.

(3) Société cédée en février 2004 dans le cadre de l'offre publique de GE Real Estate Investissement France, filiale de General Electric.

(4) Comprend notamment les filiales sous-consolidées par Komerčni Banka (MPSS) et par Crédit du Nord.

(5) Contient les sociétés détenues par le fonds Infrastructure Principale Finance Fund.

Note 35**Gains et pertes sur actifs immobilisés**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Titres d'investissement			
Plus ou moins-values nettes de cession	2	4	47
Dotations nettes aux provisions	1	–	–
Sous-total	3	4	47
Titres de participation et de filiales non consolidées			
Plus-values de cession ⁽¹⁾	275	466	744*
Moins-values de cession ⁽¹⁾	(79)	(48)	(268)*
Dotations nettes aux provisions	(95)	(47)	(827)*
Sous-total	101	371	(351)
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cession	25	37	33
Moins-values de cession	(10)	(15)	(28)
Sous-total	15	22	5
Total net	119	397	(299)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) Les plus ou moins-values de cession sont calculées sur la base de la valeur nette comptable des titres cédés, incluant le cas échéant les reprises des provisions existant à la clôture de l'exercice précédent.

Note 36**Résultat exceptionnel**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Produits exceptionnels	2	2	13
Charges exceptionnelles	(50)	(48)	(183)
Total net	(48)	(46)	(170)

Résultat exceptionnel par nature

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Charge avérée ou provisionnée sur fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen ⁽¹⁾	(28)	(46)	(159)
Changement d'estimation des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple ⁽²⁾	(20)	–	–
Provisionnement des coûts liés au passage à la monnaie unique européenne et coûts afférents au passage à l'an 2000	–	–	(9)
Contribution au fonds d'indemnisation et à la Fondation de la mémoire de la Shoah	–	–	(2)

(1) Cf. note 1. Une reprise du Fonds pour risques bancaires généraux d'un montant équivalent a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004.

(2) Le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues. L'homogénéisation au sein du Groupe des modèles utilisés pour le calcul des produits à reporter au titre de ce traitement s'est traduit par un changement d'estimation dont l'effet a été enregistré au premier semestre de l'exercice 2004 en charge exceptionnelle pour un montant brut de 20 M EUR, le produit d'impôt différé afférent à cette charge étant quant à lui enregistré en impôts sur les bénéfices pour un montant de 7 M EUR.

Note 37**Impôts sur les bénéfices**

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Charge fiscale courante	(1 341)	(1 194)	(767)
Charge fiscale différée	(57)	33	118
Total ⁽¹⁾	(1 398)	(1 161)	(649)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

En M EUR au 31 décembre	2004	2003	2002
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	5 007	4 240	2 447
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant les contributions de 3 % et 3,3 %)	35,4 %	35,4 %	35,4 %
Différences permanentes	–0,5 %	–2,5 %	–5,7 %*
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	–1,1 %	–0,7 %	2,7 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	–3,3 %	–3,4 %	–5,2 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	–2,6 %	–1,4 %	–0,6 %*
Taux effectif Groupe	27,9 %	27,4 %	26,6 %

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

Note 38**Décomposition du résultat net bancaire par métier**

En M EUR au 31 décembre	Banque de détail			Gestions d'actifs et Services aux investisseurs			Banque de financement et d'investissement			Gestion propre			Groupe		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Produit Net Bancaire	9 685	8 980	8 447	2 266	1 983	1 982	4 697	4 734	4 365	(232)	(60)	(221)	16 416	15 637	14 573
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 346)	(5 983)	(5 694)	(1 631)	(1 511)	(1 480)	(2 887)	(2 913)	(3 139)	(103)	(161)	(213)	(10 967)	(10 568)	(10 526)
Résultat brut d'exploitation	3 339	2 997	2 753	635	472	502	1 810	1 821	1 226	(335)	(221)	(434)	5 449	5 069	4 047
Coût du risque	(589)	(647)	(650)	(8)	(13)	(14)	60	(510)	(720)	(4)	(56)	83	(541)	(1 226)	(1 301)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	13	14	-	-	-	28	17	18	9	13	16	42	43	48
Gains et pertes sur actifs immobilisés	33	6	21	2	(10)	(9)	16	27	24	68	374	(335)	119	397	(299)
Résultat courant avant impôt	2 788	2 369	2 138	629	449	479	1 914	1 355	548	(262)	110	(670)	5 069	4 283	2 495
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(48)	(46)	(170)	(48)	(46)	(170)
Impôt sur les bénéfices	(955)	(805)	(723)	(193)	(138)	(153)	(449)	(295)	(57)	199	77	284	(1 398)	(1 161)	(649)
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(186)	(217)	(184)	(186)	(217)	(184)
Reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	(104)	159	28	(104)	159
Résultat net	1 833	1 564	1 415	436	311	326	1 465	1 060	491	(269)	(180)	(581)	3 465	2 755	1 651
Intérêts minoritaires	(218)	(187)	(172)	(44)	(21)	(16)	(6)	(8)	(21)	(72)	(47)	(45)	(340)	(263)	(254)
Résultat net, part du Groupe	1 615	1 377	1 243	392	290	310	1 459	1 052	470	(341)	(227)	(626)	3 125	2 492	1 397

Les principes et méthodologie de détermination des résultats par pôle d'activité sont détaillés dans le rapport de gestion du rapport annuel de l'exercice 2004.

Les résultats par activités 2002 et 2003 ont été retraités, notamment en raison de transferts internes d'activité.

Note 39**Décomposition du Produit Net Bancaire par zone géographique***

En M EUR au 31 décembre 2004	France	Europe	Amériques	Asie	Afrique	Océanie	Total
Produits nets d'intérêts et assimilés (1)	2 050	2 357	1 496	65	346	99	6 413
Produits nets de commissions	3 085	839	998	153	168	26	5 269
Résultat net sur opérations financières	3 558	314	(34)	350	33	(4)	4 217
Autres produits nets d'exploitation	258	233	5	4	18	(1)	517
Produit Net Bancaire	8 951	3 743	2 465	572	565	120	16 416

* Définie en fonction de la localisation des entités dans lesquelles sont comptabilisés les résultats.

(1) Incluant les revenus des titres à revenu variable ainsi que les produits nets des opérations de crédit-bail et de location.

Note 40**Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation**

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
France						
Banques						
Banque de Polynésie	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Barep	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BFCOI	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit du Nord ⁽¹⁾	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Groupama Banques	France	IP	40,00	40,00	40,00	40,00
SG Calédonienne de Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Barep Gestion	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Euro VL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Strategium N° 1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	0	100,00	0
Nofirec ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pargesfonds	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Primafair SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Finance ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM HDG Investment ⁽³⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SGOP ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Financements spécialisés						
Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ipersoc SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cofranteg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Générale de Location d'Équipements ⁽¹⁾	France	IG	99,73	99,73	99,73	99,73
Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Diebold Computer Leasing	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Evalparts ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Fenwick Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fontanor ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
French Supermarkets 1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Génécal	France	IG	89,08	75,01	89,08	75,01
Génécomi	France	IG	56,52	72,43	56,52	72,43
Haoroa SAS ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Linden SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Locaplan SA ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Rusfinance SAS ⁽²⁾	France	IG	51,01	–	51,01	–
Sagem Lease ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
SCP Clémence	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Cygne	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP de la Prose	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Muscade	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Philibert	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Salomé	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Athena Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Cofininvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Distinvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Fininva	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Paris Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Financières Valmy Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Sirius ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Sofinabail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS IPF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofom	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfimur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Temsys ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valmyfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Varoner 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de portefeuille						
Aurelec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ezépart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finecorp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fonvalor2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geforpat	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Services Holding ⁽¹⁰⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généinvestissement ⁽⁷⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Généplus ⁽⁷⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Généval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geninfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Megaval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Salvépar ⁽¹⁾	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
SGOP Holding ⁽⁴⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
SHTV Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sivalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogénéral Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparticipations (ex-Sogénéral) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéplus ⁽⁷⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginnove	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Rue Edouard-VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
Valminco ⁽⁴⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat SNC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Boursorama ^{(1) (5)}	France	IG	71,03	71,01	71,03	71,01
SG Énergie ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Options Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés foncières et de financement immobilier						
Coprim ⁽⁶⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfim ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfimmo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Patriges Grace Church ⁽⁴⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
SFCC ⁽⁴⁾	France	IG	–	99,99	–	99,99
Sogébaïl	France	IG	45,33	44,26	47,11	46,79
Sogéprom ⁽¹⁾	France	IG	100,00	77,56	100,00	69,99
Sophia ^{(1) (8)}	France	ME	–	25,20	–	25,20
Sophia-bail	France	IG	51,00	63,35	51,00	51,00
Sociétés de service						
CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilier d'exploitation						
CFM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génévalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Alicante 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SC Chassagne 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière de Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 3	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 4	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginfo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STIP	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurance						
Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
Europe						
Banques						
Banca Romana Pentru Devzvoltare ⁽¹⁾	Roumanie	IG	58,32	51,00	58,32	51,00
General Bank of Greece ^{(1) (2)}	Grèce	IG	50,01	–	50,01	–
Komerčni Banka ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Express Bank	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
SG Hambros Bank Limited ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Suisse) ⁽¹⁾	Suisse	IG	77,62	77,62	77,62	77,62
SG Serbie Bank ⁽²⁾	Serbie	IG	100,00	–	100,00	–
SG Vostok ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Luxembourg ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Monaco	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB Banka ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,58	99,58	99,58	99,58
Société Générale Cyprus Ltd	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Sogéparticipations Belgique ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Euro-VL Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Horizon Equity Sarl ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Intersoge ⁽⁹⁾	Suisse	IG	–	100,00	–	100,00
Lightning Finance Company Ltd	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Lyxor Master Funds	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Acceptance	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Group Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Ireland	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Product Cyprus ⁽⁴⁾	Chypre	IG	–	100,00	–	100,00
SG Investment UK Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Russel Asset Management	Irlande	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Securities London	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Axus Belgium ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Danmark A/S	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Axus Finland Oy	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Italiana SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Nederland BV	Pays Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Norge AS	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Sverige AB	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus UK Limited ⁽⁶⁾	Grande-Bretagne	IG	–	100,00	–	100,00
Hertz Lease de Espana SA ⁽⁶⁾	Espagne	IG	–	100,00	–	100,00
Montalis Investment BV ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	–	100,00	–
Promopart SNC	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogega Pme SNC	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Adria Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Autoleasing GmbH (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	92,59	100,00	92,59
ALD Automotive Group PLC (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International SA	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Portugal	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Amber	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	43,80	100,00
ALD Automotive SA (Spain) ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Factoring Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Leasing Italia Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRANFINANCE Czech Republic s.r.o.	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Polska Sp zoo (groupe GEFA-ALD)	Pologne	IG	99,01	99,01	99,01	99,01
Fiditalia Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fraer Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
Gefa Gesellschaft Abstattfinanzierung (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Leasing GmbH (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Czech Republic	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Locat Rent S.P.A	Italie	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
OOO Rusfinance ⁽²⁾	Russie	IG	51,01	–	100,00	–
SGEF International GmbH ⁽²⁾	Allemagne	IG	100,00	–	100,00	–
SGEF Schweiz AG ⁽²⁾	Suisse	IG	100,00	–	100,00	–
SG Finans AS Norway ⁽²⁾	Norvège	IG	100,00	–	100,00	–
SG Holding de Valores y Participaciones	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease BV Nederland	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Switzerland AG ⁽⁹⁾	Suisse	IG	–	100,00	–	100,00
Succursale Fimat Londres	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Francfort	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Madrid	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances						
Généras	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Inora Life	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Komerční Pojistovna	République tchèque	IG	60,35	60,35	100,00	60,35
Meteo Transformer ⁽⁹⁾	Jersey	IP	–	50,00	–	50,00
Sogelife	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
Afrique et Moyen-Orient						
Banques						
BFV-SG (Madagascar)	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
National SG Bank SAE	Égypte	IG	54,33	54,33	54,33	54,33
SG Banque au Liban ⁽¹⁾	Liban	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Banque en Guinée	Guinée	IG	52,94	52,94	52,94	52,94
SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG	57,73	57,73	57,73	57,73
SG Banques en Côte-d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte-d'Ivoire	IG	68,20	56,63	68,20	56,63
SG Marocaine de Banques ⁽¹⁾	Maroc	IG	51,91	51,91	51,91	51,91
SGB Cameroun	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SSB Bank Ghana	Ghana	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
United Arab Bank	Émirats arabes unis	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
Union International de Banque	Tunisie	IG	52,32	52,00	52,32	52,00
Financements spécialisés						
Sogelease Egypt ⁽²⁾	Égypte	IG	61,73	–	80,00	–
ALD Automotive Maroc ⁽³⁾	Maroc	IG	42,79	–	50,00	–
Sogelease Maroc	Maroc	IG	71,15	71,15	100,00	100,00
Eqdom	Maroc	IG	44,64	44,64	53,61	53,61
Assurances						
La Marocaine Vie	Maroc	IG	73,44	70,15	87,07	82,83
Amérique						
Banques						
Banco Société Générale SA	Argentine	IG	99,53	99,53	99,45	99,54
Banco Société Générale Brazil SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Canada ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
SG Americas Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Capital Trust ⁽¹⁾	États-Unis	IG	–	–	100,00	100,00
SG Cowen Asset Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Warrants Limited	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SocGen Real Estate Company LLC	États-Unis	IG	50,31	50,31	100,00	100,00
TCW Group ⁽¹⁾	États-Unis	IG	66,54	60,90	86,83	60,90
Turquoise	Iles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Canada Inc.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat USA Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de service						
Fimat Facilities Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Cousto Investments LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	55,00	55,00
Makatea JV Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
Mehetia Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
Rexus LLC ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	70,83	–
SG Ariki Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Astro Finance LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2004	2003	2004	2003
SG Astro Finance Trust	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Constellation Canada Ltd (2)	Canada	IG	100,00	–	100,00	–
SG Equity Finance LLC (2)	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
SG Finance Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Preferred Capital III LLC (1)	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sorbier Investment Corp	États-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
Surzur Overseas Ltd	Iles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de portefeuille						
Sofital	Argentine	IG	99,90	99,90	99,90	100,00
Asie et Océanie						
Banques						
Bank SG Indonesia (9)	Indonésie	IG	–	100,00	–	100,00
SG Australia Holdings (1)	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Japan) Ltd	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Asia Credit Ltd (1) (8)	Thaïlande	ME	–	36,05	–	36,05
SG Asia (Singapore) Ltd (4)	Singapour	IG	–	100,00	–	100,00
SG Asset Management Singapore Ltd	Singapour	IG	100,00	95,75	100,00	100,00
SGAM Japan	Japon	IG	100,00	95,00	100,00	95,00
Société Générale Asia Ltd (Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogeko	Corée du Sud	IP	41,35	41,35	42,15	42,15
Onyx Trust	Corée du Sud	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Sogelease Malaysia (1)	Malaisie	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Sociétés de portefeuille						
SG Asset Management North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Asia Pte Limited	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Futures Hong Kong	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Asia Int. Holdings (1)	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Sydney	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Société effectuant une sous-consolidation.

(2) Société entrée dans le périmètre de consolidation en 2004.

(3) Entités antérieurement sous-consolidées, effectuant dorénavant un reporting individuel.

(4) Entités déconsolidées en 2004.

(5) Fusion de Fimatex SA, Finance Net, Fimatex SG et Selftrade.

(6) Entités effectuant antérieurement un reporting individuel et dorénavant sous-consolidées.

(7) Dissolution de Généplus et Généinvestissement par confusion de patrimoine avec Sogéplus.

(8) Entités cédées sur 2004.

(9) Entités liquidées en 2004.

(10) Changement de nom, anciennement Généfitec.

Véhicules ad hoc

TOBP	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG
------	----------------------	------------	----

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. A ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG Audit



Christian Mouillon